

CNE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE DE PARIS

R A P P O R T

D'ÉVALUATION



## INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE DE PARIS

L'évaluation de l'IUFM de l'académie de Paris, commencée en octobre 1997, a été placée sous la responsabilité de Patrick **Legend**, membre du Comité et Annie **Cheminat**, consultant.

Corinna **Gepner**, chargée de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts :

Jean-Claude **Boissard**, ancien secrétaire général du rectorat de l'académie de Montpellier ;

Philippe **Bréant**, ancien Inspecteur général de l'Éducation nationale ;

Daniel **Brixhe**, maître de conférences à l'université Nancy II ;

Pierre **Buisson**, maître de conférences à l'université de Rouen ;

Danielle **Dahringer**, ancien directeur adjoint de l'IUFM de Bretagne ;

Gilles **Demailly**, professeur à l'université de Picardie ;

Jean-Paul **Paillet**, proviseur de l'école des Pupilles de l'air ;

- au titre du Secrétariat général :

Rachida **Achache**, pour la gestion des missions ;

Nisa **Balourd** et Marie-Noëlle **Soudit** pour la présentation du rapport ;

Carole **Granié**, chargée de mission ;

Jean-Loup **Jolivet**, délégué général ;

Jean-Christophe **Martin**, chargé d'études.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.



ORGANISATION





**PRÉSENTATION**

7

**GOUVERNEMENT ET GESTION**

19

I	Organisation de l'institut	19
II	Fonctionnement institutionnel	22
III	Gestion des personnels	23
IV	Partenariats	26
V	Gestion financière	28
VI	Gestion du patrimoine	30
VII	Conclusion	31

**FORMATIONS ET RECHERCHE**

33

I	Formation des professeurs des écoles	33
II	Adaptation et intégration scolaires	36
III	Formation des professeurs des lycées et collèges	39
IV	Documentation	49
V	Technologies d'information et de communication	52
VI	Vie de l'étudiant	53
VII	Relations internationales	53
VIII	Recherche et formation de formateurs	55
IX	Formation continue	56



**ANNEXES**

57

	Filière Professeur des écoles	57
	Filière Histoire-Géographie	57
	Filière Espagnol	59
	Filière Conseiller principal d'éducation	61
	Répartition des enseignants par discipline	62
	Volume des activités des enseignants de l'IUFM	62
	Éléments financiers	63

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

65

**TABLE DES SIGLES**

69

**POSTFACE : RÉPONSE DU DIRECTEUR**

71



**1 - LES MISSIONS.** Créé par le décret du 7 juin 1991, en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, l'IUFM de l'académie de Paris est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministre de l'Education nationale. Ses missions sont définies dans l'article 17 :

Dans le cadre des orientations définies par l'Etat, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties scientifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.

Ils organisent des formations de préparation professionnelle en faveur des étudiants.

**2 - LE CONTEXTE ACADÉMIQUE.** L'IUFM de Paris présente un certain nombre de singularités (l'analyse suivante reprend, pour partie, l'introduction rédigée par le directeur dans le dossier d'évaluation interne) :

- un nombre réduit de sites, deux, alors que dans la plupart des académies, les centres sont plus nombreux et éloignés les uns des autres ;

- un fort tissu universitaire, par tradition largement impliqué dans la préparation des concours de recrutement du second degré (CAPES et agrégation) ;

- une dimension restreinte de l'académie, caractérisée en outre par un corps d'enseignants en exercice vieillissant et par de faibles besoins en enseignants nouveaux ;

- une particularité socio-administrative : département et commune coïncident, rectorat et inspection académique ont la même extension géographique. En conséquence, les lieux de stage sont relativement proches des sites de formation.

PRÉSENTATION

Les conséquences immédiates de cet état de fait sont doubles :

- un nombre considérable d'étudiants de première année inscrits à l'IUFM pour la préparation des concours du second degré, nombre qui continue de croître. Sur ce point, l'IUFM de Paris occupe la première place...

- un faible nombre de lieux de stages pour les lauréats des concours du second degré, et de lieux d'affectation dans l'académie pour les stagiaires titularisés.

Dans ce contexte, les efforts de l'IUFM ont porté essentiellement dans les domaines suivants :

- bien marquer le caractère universitaire de l'institut, que ce soit dans la formation (en première comme en seconde année), dans la structuration pédagogique ou dans le développement d'un programme de recherche ;

- essayer de former, sur les terrains d'exercice parisiens, des enseignants qui seront majoritairement affectés dans les académies de Créteil et de Versailles, où les conditions de travail sont très différentes. L'apport du département d'adaptation et d'intégration scolaires (AIS) devrait être décisif ;

- développer une expertise dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

**3 - LA CARTE DES FORMATIONS.** La carte des formations se caractérise par l'absence quasi totale des filières techniques et professionnelles et la prédominance de l'enseignement général, avec une place très importante accordée aux langues vivantes (cf. infra). Nombreuses sont les filières articulées avec plusieurs universités.

## L'IUFM de l'académie de Paris dans sa région

La région Ile-de-France comporte 3 académies : Paris - Créteil - Versailles.

L'académie de Paris recouvre 1 département : Paris.

L'académie de Créteil recouvre 3 départements : Seine-et-Marne, Seine - Saint-Denis, Val-de-Marne.

L'académie de Versailles recouvre 4 départements : Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Val d'Oise.

L'académie de Paris comporte en 1996-1997 :

### 1 IUFM

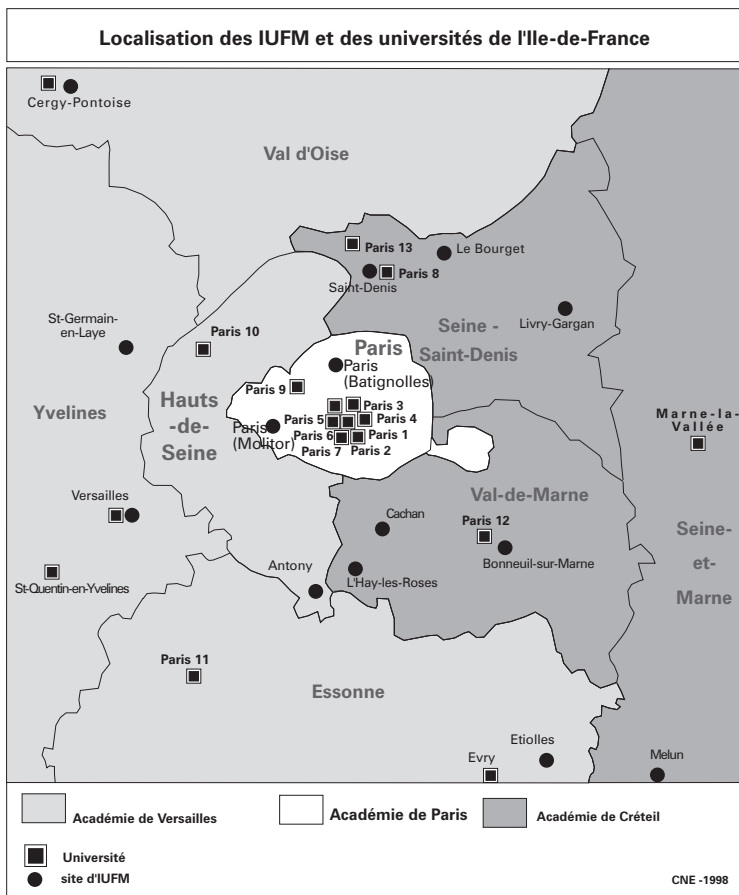
avec 2 sites (Batignolles, Molitor)

**6729 élèves et professeurs stagiaires**  
(y compris AIS)

8 universités :

- l'université Panthéon-Sorbonne - Paris I  
36 287 étudiants
- l'université Panthéon-Assas - Paris II  
17 591 étudiants
- l'université Sorbonne nouvelle - Paris III  
18 725 étudiants
- l'université Paris-Sorbonne - Paris IV  
27 426 étudiants
- l'université René Descartes - Paris V  
29 416 étudiants
- l'université Pierre et Marie Curie - Paris VI  
32 358 étudiants
- l'université Denis Diderot - Paris VII  
26 761 étudiants
- l'université Paris Dauphine - Paris IX  
6 896 étudiants

Source : MENRT



Source : MENRT (DPD)

	Effectifs enseignement supérieur (1996-1997)			
	Total	% / France	dont universités+IUT	dont IUFM
<b>Académie de Paris</b>	312 300	14,5%	66,4%	2,1%
<b>Ile-de-France</b>	558 656	25,9%	66,1%	3,3%
<b>France entière</b>	2 156 245	100%	67,0%	4,0%

Source : MENRT (DPD)  
année 1997-1998.

	1ère année									2ème année			Total
	1er degré	2nd degré							1er+2nd°	1er degré	2nd degré	1er+2nd°	
	CAPE	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	Total	Total			Total	
<b>IUFM Paris</b>	321	5 338	173	98	53	126	-	5 788	<b>6 109</b>	292	504	<b>796</b>	<b>6 905</b>
% Paris / France	2,1%	17,4%	5,0%	3,2%	1,9%	9,1%	-	13,4%	10,5%	2,4%	3,5%	3,0%	8,2%
<b>IUFM Créteil</b>	1 078	632	140	286	90	57	3	1 208	<b>2 286</b>	1 230	836	<b>2 066</b>	<b>4 352</b>
% Créteil / France	7,1%	2,1%	4,1%	9,3%	3,2%	4,1%	0,2%	2,8%	3,9%	10,1%	5,9%	7,8%	5,1%
<b>IUFM Versailles</b>	2 459	1 238	324	132	174	64	-	1 932	<b>4 391</b>	1 329	978	<b>2 307</b>	<b>6 698</b>
% Versailles / France	16,1%	4,0%	9,5%	4,3%	6,1%	4,6%	-	4,5%	7,5%	10,9%	6,9%	8,7%	7,9%
<b>Paris-Créteil-Versailles</b>	3 858	7 208	637	516	317	247	3	8 928	<b>12 786</b>	2 851	2 318	<b>5 169</b>	<b>17 955</b>
% P.-C.-V. / France	25,2%	23,5%	18,6%	16,8%	11,1%	17,9%	0,2%	20,7%	21,9%	23,5%	16,3%	19,6%	21,2%
<b>IUFM France</b>	15 281	30 642	3 427	3 076	2 846	1 381	1 669	43 041	<b>58 322</b>	12 150	14 218	<b>26 368</b>	<b>84 690</b>

Sources : IUFM de Paris, sauf indication contraire

Année de référence : 1996-1997, sauf indication contraire



# Les formations proposées à l'IUFM de l'académie de Paris

Les formations proposées au sein de l'IUFM apparaissent en grisé sur la maquette regroupant l'ensemble des préparations aux métiers de l'enseignement

Certificat d'aptitude au professorat des écoles  
**Psychologues scolaires**  
**AIS**

**Premier degré**

**Second degré**

## AGRÉGATION (2ème année)

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Grammaire
Histoire
Géographie
Sciences sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Russe
Japonais
Polonais
Education physique et sportive
Génie civil
Génie mécanique
Génie électrique
Mathématiques
Mécanique
Sciences physiques
Sciences de la vie et de la terre
Biochimie, Génie biologique
Technique éco. de gestion
Education musicale
Arts plastiques

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.  
 L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

## CAPES

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Histoire-Géographie
Sciences économiques et sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Néerlandais
Russe
Breton
Langue corse
Catalan
Occitan
Mathématiques
Physique et Chimie
Physique et Electricité appliquée
Biologie-Géologie
Education musicale et Chant choral
Arts plastiques
Documentation

**CAPEPS**  
 (Education physique et sportive)

**CPE**  
 (Conseillers Principaux d'Education)

## CAPET

Génie mécanique construction
productique
maintenance des véhicules, ...
Génie civil
équipements techniques : énergie structures et ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
verre et céramique
Génie électrique
électronique et automatique
électrotechnique et énergie
informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie
construction mécanique
construction électrique
gestion
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
<b>Economie, Gestion</b>
économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme
technique de production
techniques de service et d'accueil
tourisme

## CAPLP2

Mathématiques-Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres
Espagnol / Lettres
Génie mécanique construction
production
productique
maintenance des véhicules, ...
maintenance des systèmes mécaniques automatisés
Génie civil
équipement et énergie
construction et économie
construction et réalisation des ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
construction et réparation en carrosserie
Génie électrique
électronique
électrotechnique et énergie
Génie chimique
Arts appliqués
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité-Bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme
organisation et production culinaire
service et commercialisation

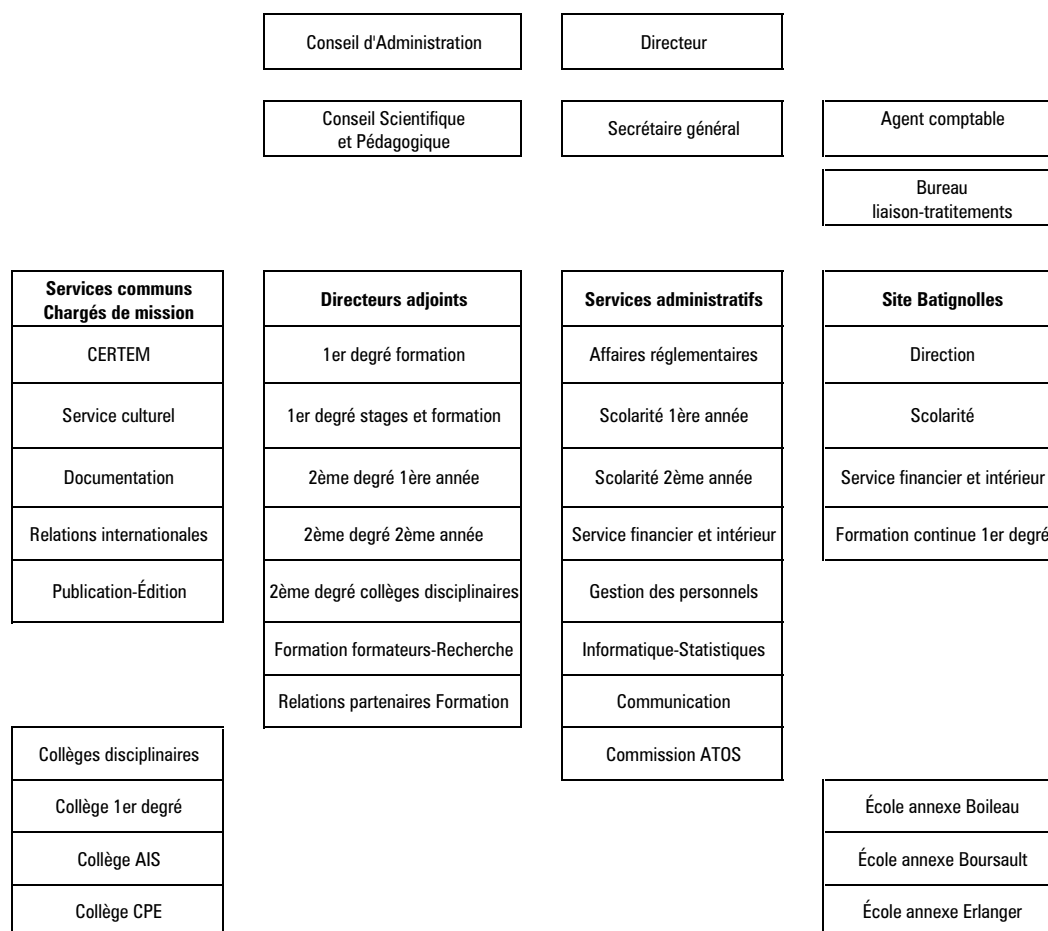
**Carte des formations  
(années 1995-1999)**

Intitulé des concours	Organisation des formations
<b>CAPES</b>	
Philosophie	IUFM/UP1-UP4
Lettres classiques	IUFM/UP4
Lettres modernes	IUFM/UP3-UP4-UP7
Histoire-Géographie	IUFM/UP1-UP4-UP7
Allemand	IUFM/UP3-UP4
Anglais	IUFM/UP3-UP4-UP7
Arabe	IUFM/UP4
Espagnol	IUFM/UP3-UP4
Italien	IUFM/UP3-UP4
Portugais	IUFM/UP3-UP4
Russe	IUFM/UP4
Mathématiques	IUFM/UP6-UP7
Sc. physiques et Chimie	IUFM/UP6
Sc. physiques appliquées	IUFM/IUP6
Sc. de la vie et de la terre	IUFM/UP6
Éducation musicale	IUFM/UP4
Arts plastiques	IUFM/UP1
Sc. économiques et sociales	IUFM/UP1
Documentation	IUFM/UP7
<b>CAPEPS</b>	IUFM/UP5
<b>CAPET Économie-Gestion</b>	
option A	IUFM
option B	IUFM
option C	IUFM
<b>CAPLP2</b>	IUFM/UP5
<b>CPE</b>	IUFM
<b>CRPE</b>	IUFM

Source : IUFM de Paris

#### 4 - L'ORGANISATION DE L'IUFM

**Les sites.** A l'origine, l'IUFM de Paris a réuni les deux écoles normales, situées rue Molitor et boulevard des Batignolles (dans le 16<sup>e</sup> arrondissement), avec leurs locaux et les emplois correspondants d'enseignants et d'ATOS. L'institut a choisi de conserver les deux sites et leurs services de restauration et de rassembler sur Molitor la direction et l'essentiel des services administratifs, mais aussi les services communs. Les usagers sont répartis sur les deux sites dans des proportions voisines de 3 pour 1, encore que de nombreux étudiants des CAPES fréquentent les deux sites, selon les modules optionnels choisis.

**Organisation générale (au 01/01/98).**

Jusqu'à la rentrée 1998, l'équipe de direction comprenait, outre le directeur, 7 directeurs adjoints, le secrétaire général, l'agent comptable et le responsable de l'AIS. Elle comptait donc 2 administratifs, 4 professeurs d'université, 1 maître de conférences et 4 IPR-IA, dont les 2 anciens sous-directeurs des Écoles normales, qui sont partis à la retraite en septembre 1998. L'équipe était complétée par 7 chargés de mission, responsables, entre autres, des services communs. Un nouvel organigramme a été élaboré en septembre 1998 (cf. "Gouvernement et gestion").

**Les services communs.** Au nombre de 5, ils constituent l'une des caractéristiques de l'IUFM de Paris. Dotés d'une vocation transversale, ils occupent une place essentielle dans le fonctionnement de l'institut et reflètent les priorités du Projet d'établissement :

- le Centre d'enseignement et de ressources éducatives multimédias (CERTEM) forme les stagiaires dans le domaine audiovisuel et informatique. Présent sur les deux sites, il met à disposition des formateurs et des usagers des moyens considérables : médiathèque, banc de montage, prêt de matériel, salles équipées d'ordinateurs, salles multimédias, hyperlab... De plus, il a vocation à développer des recherches sur l'utilisation pédagogique de ces matériels ;

- le service des relations internationales, qui tient également une place très importante ;
- le service de documentation ;
- le service culturel, chargé de promouvoir les activités artistiques et culturelles auprès des usagers ;
- le service de publication-édition, qui publie et diffuse les actes des séminaires de recherche de l'IUFM et aide les stagiaires dans la présentation du mémoire professionnel.

**L'organisation pédagogique.** La mise en œuvre de la formation relève très largement des collèges disciplinaires, instances de concertation entre le directeur et les représentants des disciplines. Ils réunissent tous les formateurs de la discipline, quel que soit leur statut, et sont animés par un coordonnateur désigné par le directeur après consultation du collège. Les collèges sont le lieu légitime d'élaboration des contenus et de l'organisation de la formation. Ils assurent des tâches de gestion, d'organisation pédagogique et de validation de la formation de seconde année.

Récemment ont été créées des commissions CAPES, restreintes aux formateurs des préparations aux concours. Destinées à améliorer la participation à la formation des enseignants-chercheurs de l'université, elles associent les responsables du CAPES des UFR correspondantes, les enseignants de l'université intervenant dans la préparation de l'épreuve orale sur dossier et les formateurs concernés de l'IUFM.

Il existe également un collège pour le premier degré, dont les tâches sont comparables à celles des autres collèges, excepté pour la gestion qui est assurée par les directeurs adjoints chargés du premier degré. Enfin, le nombre important de stagiaires et de formateurs spécialisés a conduit l'institut à créer un collège spécifique pour l' AIS, qui se réunit annuellement en formation plénière, mais plus souvent en formation restreinte pour régler les questions de gestion. Ce collège restreint constitue l'équipe opérationnelle pour la mise en œuvre de la formation AIS.

**5 - LES ÉTUDIANTS ET PROFESSEURS STAGIAIRES.** Il est nécessaire de souligner le déséquilibre du public "usager" de l'IUFM de Paris. Alors que les besoins de l'académie sont modestes (environ 200 PE par an et guère plus de PLC), les effectifs de candidats à l'entrée sont considérables : 3 500 demandes d'admission en première année pour les PE et 6 500 pour les PLC.

Si les procédures d'admission en vigueur à l'IUFM permettent de retenir seulement 320 PE1 pour environ 200 postes au concours académique, le problème est plus complexe pour le second degré. Les concours sont nationaux et la plupart des universités parisiennes refusent l'idée d'une sélection des candidats à l'entrée en première année d'IUFM. A la rentrée 1997, 5 500 étudiants ont ainsi été inscrits. Ce chiffre, qui a doublé entre 1992 et 1994, a toutefois tendance à se stabiliser.

En seconde année, l'institut compte environ 300 PE2, une centaine de stagiaires AIS, une cinquantaine de psychologues scolaires et plus de 300 PLC2.

## 6 - LES PERSONNELS ENSEIGNANTS

**Enseignants permanents.** Dès sa création, l'IUFM a obtenu 6 postes de professeur des universités et 6 de maître de conférences. Il disposait alors de 83 enseignants du second degré (PRAG ou PRCE), de 17 instituteurs et de 5 inspecteurs. Le bilan actuel est de 10 professeurs des universités, 20 maîtres de conférences et 14 directeurs d'études.

La politique de recrutement est donc clairement universitaire, le nombre des autres enseignants étant resté quasi identique, en dépit des fluctuations. Toutes les créations nettes d'emplois ont été des emplois d'enseignant-chercheur et l'IUFM espère arriver à 30% d'universitaires parmi son corps enseignant.

**Enseignants associés.** En dehors des 14 directeurs d'études recrutés par les commissions de spécialistes des universités, sur un profil défini par les instances de l'IUFM, l'institut bénéficie de près de 200 formateurs associés qui consacrent entre 30 et 50% de leur temps à l'IUFM. Parmi eux, 30 enseignants du second degré, environ 150 instituteurs maîtres formateurs (IMF) et 5 inspecteurs professeurs.

**Intervenants extérieurs.** L'institut fait également appel à des enseignants en poste dans les établissements scolaires (maîtres d'accueil temporaire dans le premier degré, et conseillers pédagogiques dans le second degré) pour l'encadrement des stages. Si l'on ajoute l'ensemble des intervenants participant à la formation, ce sont au total plus de 400 enseignants qui sont concernés.

**7 - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION.** L'évaluation a été lancée en juillet 1997. Lors d'une réunion au Comité national d'évaluation, un guide d'évaluation interne a été remis au directeur de l'IUFM. Une visite technique a ensuite été organisée au mois d'octobre pour préciser les objectifs de l'évaluation et les modalités de travail. L'IUFM a envoyé son dossier d'évaluation interne au CNE en janvier 1998. Les missions d'expertise se sont déroulées au mois d'avril et le projet de rapport, rédigé à partir des rapports des experts, a été soumis au Comité en séance plénière le 24 septembre, puis envoyé au directeur de l'établissement pour être discuté avec les principaux responsables de l'IUFM. La version définitive du rapport, augmentée d'un chapitre de conclusions et de recommandations, a été présentée au Comité le 14 janvier 1999.

Afin de pouvoir confronter les orientations du plan de formation et leur mise en œuvre, il a paru pertinent de choisir, avec l'IUFM, quelques filières qui ont fait l'objet d'une étude plus approfondie au cours de la phase interne d'évaluation et des missions d'expertise. Ces filières, retenues en fonction de la diversité de situations qu'elles présentent (effectifs, relations avec les universités, résultats aux concours, organisation de la formation...), sont les suivantes :

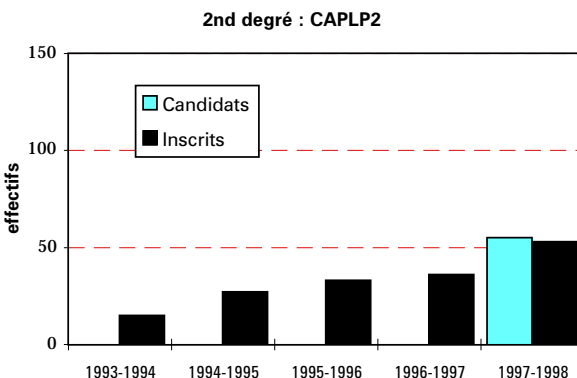
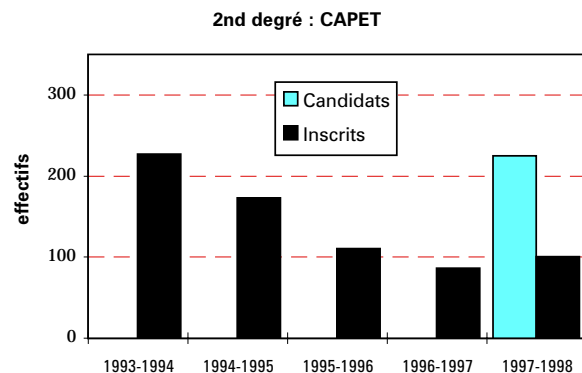
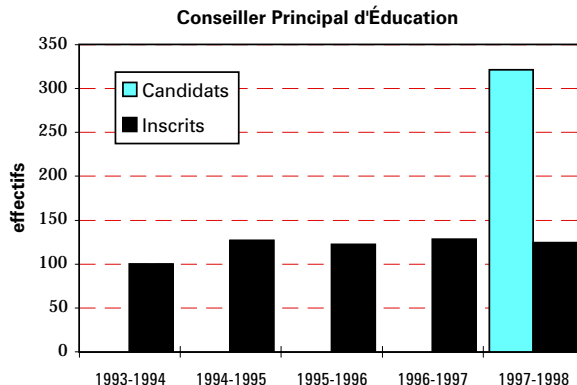
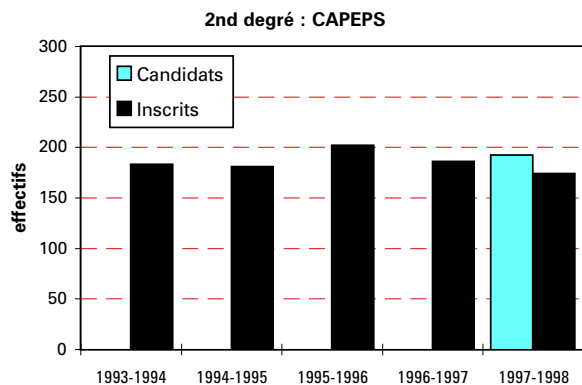
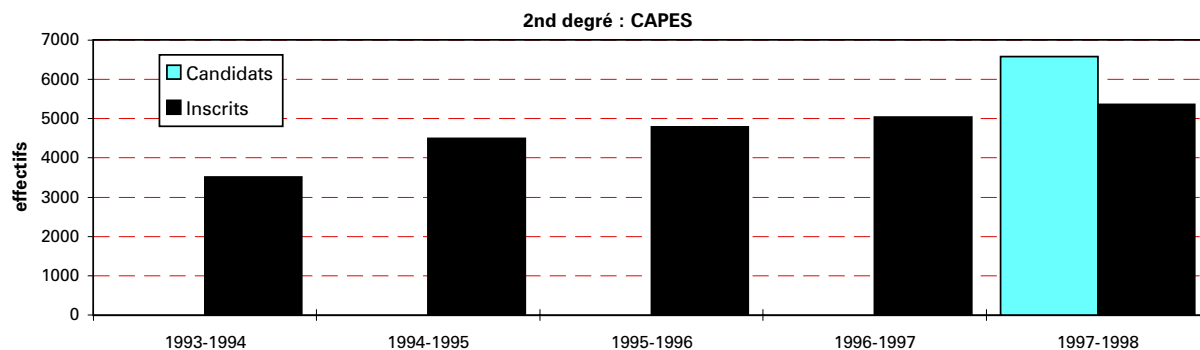
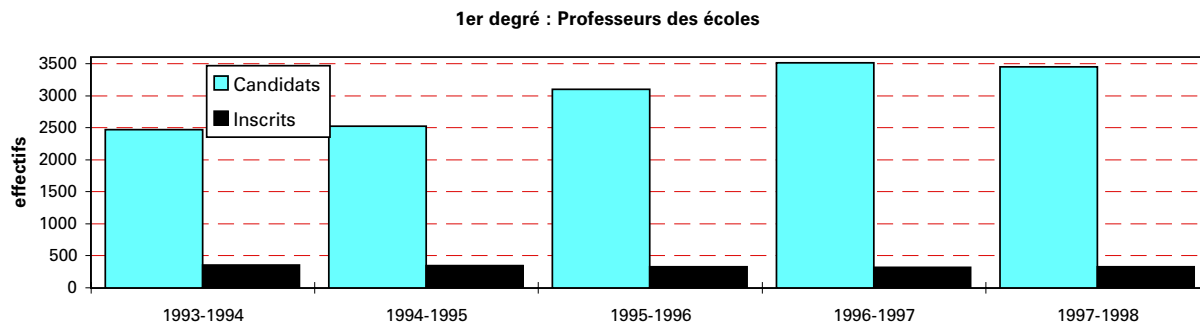
- filière Professeur des écoles ;
- Espagnol ;
- Histoire-géographie ;
- Education musicale ;
- Mathématiques ;
- Economie-Gestion ;
- filière Conseiller principal d'éducation (CPE) ;
- Adaptation et intégration scolaires (AIS). La formation au CAPSAIS a fait l'objet d'une expertise particulière selon une méthodologie où le recueil des données n'a pas impliqué les partenaires de terrain, comme ce fut le cas pour les autres secteurs d'activité de l'IUFM.

Toutefois, ce choix ne doit pas introduire d'équivoque quant aux objectifs du CNE : le Comité n'a pas pour tâche d'évaluer les contenus de formation ou la pertinence de la préparation aux concours. Il s'agit d'apprécier l'organisation de la formation, de comprendre les dispositifs mis en œuvre et de mesurer l'articulation entre les différents volets de la formation.

Le dossier d'évaluation interne se distinguait par la clarté et la qualité de ses analyses, notamment en ce qui concerne les problématiques auxquelles se trouve confronté l'IUFM. Dans cette perspective, les orientations et les stratégies sont apparues remarquablement cohérentes avec l'état des lieux effectué par l'institut. Sur certains points, en revanche, en particulier l'analyse du gouvernement et des partenariats, le dossier s'est révélé décevant, voire insuffisant. La qualité et la franchise des entretiens qui ont eu lieu lors des missions d'expertise ont néanmoins permis de combler ces lacunes.

## Les étudiants et les professeurs stagiaires

### Evolution des candidatures\* à l'IUFM et des inscriptions en première année



\* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

## Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1996-1997

	1ère année	2ème année	TOTAL
<b>CAPE</b>			
Professeurs des écoles	311	274	585
Formation AIS	120	125	245
<b>TOTAL 1er DEGRÉ</b>	<b>431</b>	<b>399</b>	<b>830</b>
<b>CAPES</b>			
Philosophie	349	13	362
Lettres classiques	75	8	83
Lettres modernes	913	36	949
Histoire-Géographie	1 188	23	1 211
Sciences économiques et sociales	85	9	94
Allemand	215	9	224
Anglais	665	21	686
Arabe	30	1	31
Chinois	0	3	3
Espagnol	297	23	320
Hébreu	0	1	1
Italien	136	9	145
Portugais	20	3	23
Russe	27	6	33
Mathématiques	273	38	311
Physique et Chimie	94	8	102
Physique et Electricité appliquée (1)	34	3	37
Biologie-Géologie	90	5	95
Education musicale et Chant choral	69	10	79
Arts plastiques	360	20	380
Documentation	112	4	116
<b>Sous-total CAPES</b>	<b>5 032</b>	<b>253</b>	<b>5 285</b>
<b>CAPEPS</b>	<b>186</b>	<b>15</b>	<b>201</b>
<b>Conseiller Principal d'Education</b>	<b>128</b>	<b>24</b>	<b>152</b>

(1) : stage en responsabilité à Paris, formation à Créteil

## Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1996-1997 (suite)

	1ère année	2ème année	TOTAL
<b>CAPET</b>			
Technologie			
<i>option construction mécanique</i>	0	2	2
<i>option construction électrique</i>	0	3	3
<i>option gestion</i>	0	3	3
Économie-Gestion			
<i>option économie et gestion administrative</i>	16	8	24
<i>option économie et gestion comptable-financière</i>	39	2	41
<i>option économie et gestion commerciale</i>	31	8	39
Informatique et gestion (1)	0	1	1
Arts appliqués (2)	0	12	12
<b>Sous-total CAPET</b>	<b>86</b>	<b>39</b>	<b>125</b>
<b>CAPLP2</b>			
Anglais / Lettres	36	9	45
<b>Sous-total CAPLP2</b>	<b>36</b>	<b>9</b>	<b>45</b>
<b>AGRÉGATION</b>			
Philosophie		9	9
Lettres classiques		10	10
Lettres modernes		8	8
Histoire-Géographie		11	11
Sciences sociales		2	2
Allemand		7	7
Anglais		5	5
Espagnol		4	4
Italien		3	3
Portugais		1	1
Russe		1	1
Japonais		1	1
Polonais		2	2
Mathématiques		4	4
Sciences physiques		7	7
Sciences naturelles		6	6
Techniques économiques de gestion		6	6
Education musicale		2	2
Arts plastiques		2	2
<b>Sous-total AGRÉGATION</b>		<b>91</b>	<b>91</b>
<b>TOTAL 2nd DEGRÉ</b>	<b>5 468</b>	<b>431</b>	<b>5 899</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5 899</b>	<b>830</b>	<b>6 729</b>

(1) : stage en responsabilité à Paris, formation et validation à Dijon

(2) : stage en responsabilité à Paris, formation et validation à Versailles



## Les personnels

### Le corps enseignant

#### Les emplois d'enseignants de l'IUFM

		1993- 1994	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997-1998	
						emplois	dont vacants
Enseignants-chercheurs	Professeurs	9	9	9	9	10	0
	Maîtres de conférences	18	18	18	18	20	1
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	78	79	80	81	83	5
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	17	17	18	18	18	5
Corps d'inspection	IPR	5	5	5	5	5	1
<b>Total des emplois</b>		<b>127</b>	<b>128</b>	<b>130</b>	<b>131</b>	<b>136</b>	<b>12</b>

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; IMF : instituteur maître formateur ;

INST : instituteur ; IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional.

#### Les formateurs associés de l'IUFM

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/4 du service).

		1993- 1994	1994- 1995	1995- 1996	1996-1997		1997- 1998
					Emplois	Heures ETD	
Directeurs d'études	Professeurs	1	0	0	0	0	0
	Maîtres de conférences	9	14	14	14	1 344	10
Enseignants du second degré	PRAG-PRCE PLP	28	28	28	30	3 840	32
Enseignants du premier degré	IMF Instituteurs et PE	145	144	147	146	26 280	140
Corps d'inspection		5	5	5	5	1 280	5
<b>Total des emplois (hors IMF)</b>		<b>43</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>6 464</b>	<b>47</b>

#### Les intervenants extérieurs en 1996-1997

	1993- 1994	1994- 1995	1995- 1996	1996-1997		1997- 1998
				Emplois	Heures ETD	
Enseignants-chercheurs	13	18	21	29	643	18
Enseignants du second degré	113	109	124	167	3 122	171
Enseignants du premier degré	17	25	31	25	1 113	35
Corps d'inspection	29	24	25	25	862	27
Chef d'établissement + CPE	26	24	40	42	911	44
Divers (formateurs privés administratifs, retraités EN)	31	33	32	51	897	65
Autres	119	105	85	93	3 843	67
<b>Total</b>	<b>348</b>	<b>338</b>	<b>358</b>	<b>432</b>	<b>11 391</b>	<b>427</b>

## Les emplois administratifs et de service

Situation au 01/10/96

### Répartition par support budgétaire

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total	Total
		A	B	C		
Etat	Statutaires	6	14	57	77	77
	Gagés	5	3	3,5	11,5	-
Etablissement	Permanents	1	-	-	1	-
	Vacataires, saisonniers	-	-	-	-	2
	CES	-	-	6,5	6,5	-
	Apprentis, contrats de qualif.	-	-	-	-	-
Autres	(sur emplois enseignants)	-	3	-	3	6
<b>Total</b>		<b>12</b>	<b>17</b>	<b>67</b>	<b>99</b>	<b>85</b>

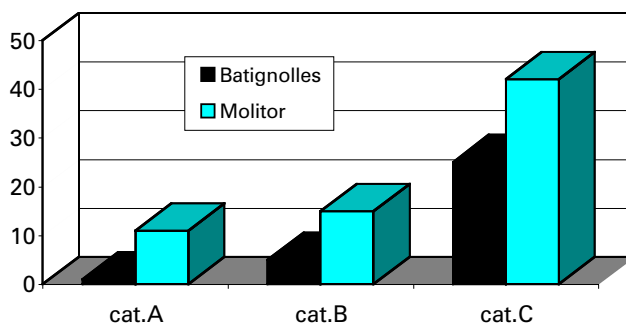
  

% cat.A	% cat.B	% cat.C	Total
12,1%	17,2%	67,7%	100%

### Répartition par fonction

	Catégorie d'emploi			Total	Total
	A	B	C		
Scolarité, orientation	2	10	5	17	15
Assistance à l'enseignement	2	1	7	10	7
Documentation	-	1	2	3	2
Vie institutionnelle et Administration générale	3,05	1,5	3,25	7,8	6,25
Service intérieur	0,35	-	4	4,35	4,2
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc.)	-	0,5	-	0,5	1
Restauration et Hébergement	0,35	0,1	20,3	20,75	21,75
Gestion financière et comptable	1,95	3,9	2,5	8,35	6,3
Gestion du personnel	-	1	0,75	1,75	1,75
Logistique immobilière, nettoyage des locaux, surveillance	0,3	-	21,2	21,5	18,75
Informatique	2	1	-	3	-
Reprographie	-	-	1	1	1
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>67</b>	<b>99</b>	<b>85</b>

### Répartition par catégorie et par site



## I - ORGANISATION DE L'INSTITUT

### 1 - L'ÉQUIPE DE DIRECTION

**Composition.** L'évolution dans la composition de l'équipe s'est faite progressivement, dans le sens d'une dimension universitaire plus marquée. Le directeur a eu le souci d'intégrer les anciens responsables des structures antérieures : c'est ainsi que les deux directeurs d'École normale, puis leurs sous-directeurs, ont occupé les fonctions de directeur adjoint pour le premier degré. De même, l'ancien IPR-IA, directeur du Centre pédagogique régional, a été directeur adjoint responsable des PLC2. L'équipe a été complétée par des universitaires. Actuellement, l'équilibre est réalisé au sein de l'équipe élargie entre les universitaires et les inspecteurs (cf. "Présentation"). A la rentrée 1998, à l'occasion de départs à la retraite, des modifications sont intervenues dans l'organigramme. L'équipe comprend désormais 5 professeurs d'université, 2 maîtres de conférences, 2 IPR-IA et 1 IEN. Dans cette académie où dominent les effectifs étudiants de première année, où les universités sont nombreuses et puissantes, l'équipe de direction de l'IUFM comprend majoritairement des enseignants-chercheurs.

**Répartition des responsabilités.** Un organigramme affiche clairement les responsabilités des membres de l'équipe. La formation initiale des PE relève des deux directeurs adjoints issus du premier degré : l'un assure la responsabilité pédagogique du premier degré et dirige le site des Batignolles, l'autre est en charge des stages de première et de seconde années. Dès la rentrée 1998, ces responsabilités seront probablement confiées à des enseignants-chercheurs, par suite du départ à la retraite des deux actuels directeurs adjoints.

Pour le second degré, trois directeurs adjoints se partagent la tâche, dont deux enseignants-chercheurs. Ils sont respectivement chargés, d'une part, des modules de formation générale et commune et des stages, d'autre part, des relations avec les collèges disciplinaires et les universités. Pour la seconde année, la responsabilité de la formation est confiée à un IPR-IA.

Un professeur des universités, par ailleurs président du Conseil scientifique et pédagogique, a en charge la recherche et la formation des formateurs. Les responsabilités du dernier directeur adjoint (IPR-IA) sont moins permanentes et plus évolutives, en fonction des urgences. Il traite actuellement le dossier délicat des terrains de stage des PLC2. Sans être directeur adjoint, un professeur des universités est responsable de la formation AIS et du collège spécialisé correspondant. Il fait officiellement partie de l'équipe de direction et ses responsabilités sont importantes, compte tenu des ambitions affichées par l'IUFM de Paris en ce domaine.

L'équipe élargie comprend également sept chargés de mission, dont l'un s'occupe de la formation continue du premier degré, en relation avec le rectorat. Le second coordonne la formation des CPE, entièrement assurée par l'IUFM. Quant aux cinq autres, ils sont responsables des services communs.

L'étude de l'organigramme amène deux remarques. Tout d'abord, on constate que les fonctions transversales sont peu développées, d'où une séparation nette entre le premier et le second degrés, voire entre les différentes parties de la formation des PLC. D'autre part, en dépit de l'importance numérique de l'équipe de direction, aucun

GOVERNEMENT  
ET  
GESTION

membre n'exerce les fonctions de correspondant pour la formation continue du second degré. Il est vrai que les relations avec la MAFPEN ne sont guère développées, ce que regrettent les autorités académiques (cf. infra).

**Conclusion.** La réduction du nombre des membres de l'équipe de direction permettrait d'accroître son unité et la cohérence de sa politique de formation. La réorganisation de l'équipe à la rentrée 1998, induite par des départs à la retraite, devrait être l'occasion de répartir autrement les responsabilités et de privilégier le développement des fonctions transversales, déjà présentes dans le cadre de la formation des formateurs et de la formation générale commune. Le souci de partenariats constructifs avec les universités doit être présent pour l'ensemble de l'équipe et la présence en son sein de 2 IPR-IA est de nature à faciliter les relations avec l'académie. Enfin, il serait urgent de nommer un responsable du dossier de la formation continue du second degré.

## 2 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

**Les services.** La lecture de l'organigramme fait apparaître deux structures administratives, l'une au siège, assez fortement développée ; l'autre au site des Batignolles, plus restreinte et principalement centrée sur la gestion des étudiants et stagiaires et sur les fonctions financières et matérielles spécifiques. Les deux sites disposent de systèmes complets de restauration, mais non d'hébergement.

La répartition des attributions des services est classique : gestion non intégrée des personnels, affaires réglementaires, service financier et intérieur, cellule informatique et petite équipe de communication (cf. "Présentation"). Toutefois, le service de scolarité, implanté au siège, est aujourd'hui dédoublé (première et seconde années) et dispose d'une antenne aux Batignolles.

L'IUFM a choisi de dissocier les fonctions d'agent comptable et de chef des services financiers - cette dernière responsabilité revenant à l'attaché responsable du service financier et intérieur. L'agent comptable principal, installé au siège, assure, outre ses fonctions traditionnelles (recouvrement des recettes, paiement des dépenses), la gestion des traitements des personnels de l'IUFM. Il existe aussi un agent comptable secondaire au centre des Batignolles, en charge de la gestion du site.

Les services administratifs sont confiés à des attachés ou attachés principaux, à l'exception du service du personnel et du service de scolarité des Batignolles, dont les responsables sont deux enseignants, déjà en fonction avant la création de l'institut. D'une manière générale, le nombre de fonctionnaires de catégorie A (7 à ce jour, dont le secrétaire général et l'agent comptable) paraît convenable, compte tenu de l'importance de l'IUFM et de la faible dispersion des sites, et par comparaison avec la situation d'autres établissements d'importance analogue, mais très éclatés géographiquement.

Trois points méritent quelques observations. On relèvera tout d'abord l'initiative intéressante que constitue la mise en place du service des affaires réglementaires. Trop souvent, le contentieux (mémoires en défense, élections des conseils, gestion de ces conseils...) constitue le domaine réservé du secrétariat général, domaine complexe car non délimité, traité de façon aléatoire, voire dans la précipitation. L'existence d'un véritable spécialiste des affaires juridiques est de nature à stabiliser les relations de l'établissement avec son environnement, avec les usagers et les universités conventionnées. La dévolution à ce service du Comité d'hygiène et de sécurité révèle le souci de l'IUFM de se prémunir contre les aléas de gestion.

Le service de scolarité fait appel à des gestionnaires pleinement initiés aux critères de classement des candidats, quel que soit le concours présenté. La participation du chef du service aux commissions internes qui ajustent chaque année les critères de sélection est le gage d'une vision globale, pédagogique et administrative, propre à répondre de façon circonstanciée à la demande des candidats.

Enfin, la restauration des usagers et des personnels, confiée au service financier et intérieur, constitue une fonction notable de l'IUFM. La mise en service récente d'une cafétéria au siège, s'ajoutant à la restauration tradi-

tionnelle des deux sites, traduit un choix délibéré de conserver une activité qui ne relève pas, à l'évidence, de la vocation des IUFM. Cette option s'inscrit dans une démarche de meilleur accueil de l'ensemble des usagers, en l'absence de restauration de proximité. Les efforts d'amélioration du lieu de vie sont un atout majeur de la direction. Ce choix implique toutefois un risque non négligeable mais calculé, de réduire les possibilités de reconversion d'emplois de service en emplois administratifs, de geler des locaux dans un établissement de taille réduite, dépourvu de grandes salles d'enseignement, et de peser enfin, même modérément, sur les finances de l'institution. Il est vrai néanmoins qu'à l'heure actuelle, le taux de fréquentation au site de Molitor (550 à 600 repas par jour, outre l'école annexe), abondé des volumes du centre des Batignolles, rendent l'exercice positif.

**Recommandations.** La direction entend apporter à l'organigramme actuel des modifications qui se concrétiseront à la rentrée 1998. Dans cette perspective, on formulera quelques recommandations, dont certaines recourent les préoccupations du nouveau secrétaire général de l'institut.

La première recommandation concerne l'absolue nécessité pour le secrétaire général de recentrer ses activités sur le pilotage des services et de déléguer le plus largement possible les charges particulières aux responsables des unités de gestion, opération facilitée par le niveau élevé de ces fonctionnaires.

Par voie de conséquence, il est impératif de constituer un véritable service des personnels, dirigé par un attaché, qui reprenne le service des traitements à l'agence comptable, avec en projet à court terme, si possible, d'intégrer la gestion par catégorie des personnels. Le nouveau chef du service devra, comme son collègue de la scolarité, travailler en étroite liaison avec l'équipe de direction pour la préparation des opérations de recrutement de personnels (enseignants ou IATOS), la définition des profils de poste, la convocation et l'exploitation des travaux de la commission de spécialistes, de la commission *ad hoc* des personnels du second degré et de la commission ATOS. Le service devra bénéficier de moyens adéquats, les charges à venir avec le transfert à l'IUFM des activités des MAFPEN rendant inéluctables des améliorations.

Il conviendra d'adapter sans délai les locaux administratifs à la réorganisation du service des personnels, comme cela a déjà été fait avec succès pour le service de la scolarité. Compte tenu de l'enthousiasme et de l'intérêt de l'équipe administrative pour le bon fonctionnement de l'IUFM, il suffira au nouveau secrétaire général de concentrer la gestion des personnels et des moyens pour disposer d'un ensemble adapté aux missions de l'établissement.

Le service de la scolarité, aujourd'hui dédoublé, devrait être recomposé autour d'unités plus cohérentes, mieux en phase avec les activités du site des Batignolles, tout en gardant ses liens fonctionnels avec l'équipe de direction. Ceux-ci, en effet, garantissent aux candidats la qualité de l'information sur les admissions et donnent à l'extérieur une meilleure lisibilité de ce qui se fait dans les sites.

Enfin, l'informatisation des procédures d'admission et d'inscription pourrait être améliorée. L'appui de l'informatique sera également essentiel à la prise en charge de la formation continue des enseignants.

### 3 - ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

**Les collèges disciplinaires.** Bien que les collèges disciplinaires aient pour vocation de rassembler tous les enseignants d'une discipline, qu'ils interviennent dans le premier ou le second degré, leurs missions concernent essentiellement le second degré (à l'exception notable, toutefois, du collège d'Espagnol). La composition des collèges traduit la volonté politique de dépasser les séparations antérieures et de travailler ensemble, mais le réalisme a conduit à créer des commissions CAPES au sein des collèges disciplinaires ainsi qu'un collège du premier degré et un collège AIS distincts. Le terme de "collège" du premier degré n'est d'ailleurs peut-être pas tout à fait approprié car collège disciplinaire et collège du premier degré recouvrent des réalités de nature différente.

C'est le secteur du second degré qui reçoit la plus grande attention de l'équipe de direction puisque 4 directeurs adjoints s'occupent de la formation des PLC. Les partenaires sont nombreux, les relations complexes et la tâche difficile (cf. "Partenariats"). Il n'est pas simple d'apprécier la réalité du fonctionnement de cette formation

(cf. "Les formations et la recherche"). Il est évident, en revanche, que le rôle des collèges disciplinaires et des commissions CAPES est ardu et plus ou moins efficace selon les disciplines.

Pour le premier degré, l'institut est parvenu à effacer les différences antérieures des Écoles normales, tout en conservant l'essentiel de l'organisation, en raison de son efficacité. Ce secteur bénéficie d'ailleurs d'une certaine autonomie et de moyens importants, y compris dans les écoles annexes ou d'application (145 IMF pour 292 PE2). Le fonctionnement du collège du premier degré, néanmoins, n'est pas sans poser quelques problèmes. Le collège rassemble, en effet, tous les formateurs qui interviennent au moins 50 heures dans l'année. Or le nombre de personnes concernées est si important que, dans les faits, la majorité des questions doivent être traitées en formation restreinte.

Par ailleurs, l'existence de ce mode d'organisation n'a manifestement pas résolu les problèmes que posent la formation à la polyvalence d'une part, la relation entre théorie et pratique d'autre part. La décision prise récemment d'associer au collège du premier degré des représentants des disciplines semble judicieuse. Elle suppose néanmoins que les spécialistes des disciplines qui feront partie du collège soient imprégnés de la culture particulière de l'école primaire ou fassent un effort en ce sens, faute de quoi cette mesure pourrait être source de tensions.

**Recommandation.** Peut-être pourrait-on créer un collège transversal du second degré qui favoriserait un travail d'ensemble sur la formation initiale, et plus encore sur la formation continue. Ce collège serait, en quelque sorte, l'équivalent pour le second degré du collège du premier degré, les collèges disciplinaires rassemblant tous les formateurs. Ce nouveau collège devrait accueillir davantage d'IPR-IA, de façon à renforcer le dialogue entre eux et l'IUFM.

## II - FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

### 1 - LES CONSEILS

**Le Conseil d'administration.** Le Conseil d'administration se réunit régulièrement, environ quatre fois par an. On ne constate pas de problème de quorum, grâce au système de procuration. Le fonctionnement du CA est efficace, les débats de qualité, les réunions sont préparées par le recteur en étroite collaboration avec le directeur de l'institut.

Il reste que les acteurs mêmes de l'IUFM (personnels et usagers) représentent moins d'un tiers des membres du CA, en raison notamment du nombre élevé de représentants des universités (16 membres pour les 8 universités partenaires). Il est donc difficile qu'ils se sentent pleinement associés aux décisions prises sans un effort considérable de communication interne. Le risque serait que le CA apparaisse davantage comme un conseil d'orientation et de surveillance extérieur à l'IUFM que comme un lieu de travail collectif de l'établissement.

Le Conseil d'administration a créé l'ensemble des commissions statutaires, sections disciplinaires, commissions de spécialistes, commissions d'admission, ainsi que d'autres non obligatoires comme la commission ATOS et les collèges disciplinaires. L'ensemble des missions et statuts de ces commissions, ainsi que ceux des services communs de l'IUFM, figurent dans un règlement intérieur remarquable de précision. Tous ces lieux de travail et de débat ont pour objectif d'associer au mieux les personnels de l'IUFM.

**Le Conseil scientifique et pédagogique.** Le CSP a connu en 1997 un changement majeur dans sa composition, à l'initiative du CA qui s'estimait mal assisté par cette instance. La réunion de 40 membres représentatifs des différents groupes de formateurs ou de partenaires n'avait pas permis au CSP d'orienter et d'évaluer la recherche et la formation. Il n'était, au mieux, qu'une chambre d'enregistrement des travaux de l'équipe de direction, sans être capable de formuler des options ou des propositions alternatives.

La nouvelle composition du CSP montre un recentrage sur les personnels en poste à l'IUFM. Quelle que soit la volonté de l'IUFM de les associer, les inspecteurs de terrain, les chefs d'établissement, les formateurs associés et les conseillers pédagogiques participent peu aux dossiers de l'établissement. Le parti a été pris de faire appel à des personnalités choisies pour leurs compétences, au risque d'avoir un CSP moins représentatif en termes de membres élus.

Tous ceux qui souhaitent participer à la réflexion sur la formation et la recherche peuvent cependant le faire dans le cadre des sept sous-commissions thématiques mises en place sur les sujets suivants : formation générale et commune, concours, stages et suivi de stage, mémoire professionnel, formation des formateurs, individualisation, politique de recrutement. On notera à ce propos qu'il n'y a pas de commission recherche. Les membres de ces sous-commissions thématiques peuvent également participer au CSP en qualité d'experts. Au total, une soixantaine de personnes peuvent y débattre.

**Conclusion.** L'IUFM de Paris a pris le risque d'expérimenter un fonctionnement nouveau des conseils. Il l'a fait après un débat au Conseil d'administration et la solution adoptée rencontre une quasi-unanimité. Le CA s'est confirmé comme seule instance décisionnelle où sont menés les débats de fond, les orientations étant définies sur la base des travaux du CSP, conseil consultatif et lieu d'élaboration de propositions. En cela, le fonctionnement de l'IUFM se rapproche du fonctionnement universitaire où le CSP joue un rôle comparable à celui du CEVU et du CS vis-à-vis du CA.

La composition de ce dernier est donc volontairement telle qu'y figurent des experts acteurs de la formation et de la recherche, et non des représentants élus. A cela s'ajoute le choix d'un CSP "interne" à l'IUFM, tandis que le CA est dominé par les représentants des partenaires de l'institut. Il conviendra d'observer si un tel choix permet effectivement aux partenaires, en particulier les inspecteurs de terrain, de participer à l'évaluation et à l'amélioration des formations. Il faudra veiller cependant à ce que le CSP ainsi constitué ne joue pas un rôle prépondérant par rapport au CA, bornant celui-ci à faire office de chambre d'enregistrement.

Il convient, en tout cas, de saluer la réflexion et l'audace de l'IUFM qui expérimente un fonctionnement original et *a priori* mieux adapté à la taille et aux missions d'un établissement de formation professionnelle des enseignants.

**2 - INFORMATION ET COMMUNICATION.** Il existe un service de communication qui dépend du secrétariat général. On relèvera la qualité de l'information et de sa diffusion à l'IUFM de Paris. Les plaquettes de présentation *Devenir professeur*, les livrets à destination des PE et des PLC, les publications régulières (*Brèves*, *Transversal*, *Présence de la recherche*) sont souvent remarquables de précision et de clarté. Pour la diffusion, les supports utilisés sont variés : imprimés, affichage télématique, moniteurs télévision. Les sources d'information sont diverses (direction, services de la scolarité, service de communication) et les publics visés très nombreux.

Les difficultés actuelles résident non pas dans un déficit, mais au contraire dans le caractère massif de l'information, ce qui affaiblit nécessairement l'impact de la diffusion. L'équipe de direction souhaite, à juste titre, reprendre la réflexion sur ce point, en reconsidérant les objectifs. Il s'agit en particulier de distinguer la communication interne à l'institut et celle destinée à l'extérieur, et de mieux adapter l'information en fonction des publics. Le fait de s'adjoindre les compétences de professionnels aiderait sans doute à élaborer une politique d'information plus cohérente ainsi qu'une meilleure organisation.

### III - GESTION DES PERSONNELS

**1 - PERSONNELS ENSEIGNANTS.** L'analyse des documents fournis par l'IUFM révèle une évolution des créations d'emplois de plus de 16% en cinq ans, de 117 emplois permanents en 1992 à 136 en 1997. L'évolution n'est pas homogène : il y a eu 10 créations en 1993, 5 en 1997, mais peu dans l'intervalle.

La volonté affichée dans le Projet d'établissement de rééquilibrer significativement les catégories d'enseignants en faveur des universitaires, se concrétise dans le détail des créations de poste : de 7 professeurs d'université, on est passé à 10, soit 45% de plus ; les maîtres de conférences étaient 13, ils sont 20, soit 50% de progression. Quant aux postes d'enseignants du second degré, ils ont progressé de 12% (de 75 à 83). A quoi il faut ajouter une évolution de 6% pour les postes du premier degré, avec une création (de 17 à 18).

Mieux, l'occupation des emplois universitaires est presque totale (1 seule vacance d'emploi de maître de conférences, alors qu'on en relève 11 dans les autres emplois : second degré, premier degré ou inspection). L'objectif visé par la direction de l'IUFM de parvenir à 30% d'enseignants-chercheurs est en bonne voie d'être atteint. De 17% en 1992, on est passé à 22% en 1997. L'évolution pour l'année 1998, où 7 créations d'emplois universitaires sont prévues contre 5 pour le second degré, renforce cette tendance avec 22,4% à la rentrée prochaine.

L'éventail des disciplines traditionnelles - lettres, sciences humaines, sciences, éducation physique - est couvert par les emplois universitaires, à l'exception de la philosophie et de la psychologie, largement assurées par les professeurs des ex-Écoles normales. En revanche, la représentation universitaire est inexistante en économie - gestion, en sciences économiques et sociales, en technologie et en documentation.

De manière générale, l'IUFM souhaite que les enseignants recrutés aient des compétences transversales et interviennent aussi bien dans le premier que dans le second degré. Les compétences particulières dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont également bienvenues. Quant aux activités de recherche, elles sont jugées indispensables, si possible dans les secteurs privilégiés par l'institut.

Compte tenu du nombre considérable d'étudiants de première année inscrits à la préparation des CAPES d'anglais, de lettres et d'histoire-géographie, le taux brut d'encadrement par les enseignants de l'IUFM est très faible, de l'ordre de 1 enseignant pour 49 étudiants et stagiaires en 1996. Le taux des autres IUFM est beaucoup plus favorable, allant de 1 pour 14 à 1 pour 22 dans les IUFM peu dotés en emplois permanents.

Toutefois, l'utilisation de ce ratio se révélerait délicate pour justifier une demande importante de créations d'emplois à l'IUFM de Paris. Celui-ci, en effet, bénéficie plus que d'autres de l'aide - onéreuse pour ses finances - des universités dans la préparation aux CAPES. Afin de déterminer plus finement le taux d'encadrement réel de l'institut, il conviendrait également - mais c'est chose fort difficile à mettre en place - de mesurer l'écart, dans les trois disciplines à admission non contingentée, entre les étudiants inscrits et ceux qui suivent effectivement les préparations de l'établissement.

Le décompte des services d'enseignement a été très heureusement réalisé grâce à une codification par nature d'activité : formation académique, préparation de l'épreuve sur dossier, formation générale et commune, suivi des étudiants en stage, tutorat. Cet outil, discuté et adopté par le Conseil d'administration, est clair et peu contestable. Il permet un contrôle à deux niveaux, par les directeurs adjoints et par le directeur, avant transmission pour exécution au service des personnels et des traitements.

Signalons enfin que, malgré une dotation modeste en emplois permanents, l'établissement évite tout dérapage en matière d'heures complémentaires. Celles-ci représentent 15 à 17% du budget de fonctionnement, proportion voisine de celle d'IUFM mieux pourvus. Toutefois, l'IUFM de Paris se distingue, comme on le verra plus loin, par l'importance de ses versements aux universités de rattachement (26% de son budget en 1996), en raison notamment du nombre d'étudiants inscrits dans certains CAPES.

**2 - PERSONNELS IATOS.** Le nombre des emplois inscrits au chapitre 31-05 est resté constant de 1992 à 1996, soit 77. Seule une transformation d'emploi de catégorie C en emploi de catégorie A a été effectuée durant cette période. C'est à partir de 1997 qu'intervient une augmentation significative, avec 4 créations. Quatre nouvelles créations étaient également prévues pour 1998.

La stagnation du nombre d'emplois à l'époque de la mise en place de l'institut, alors que les effectifs d'étudiants et de stagiaires croissaient fortement, a conduit l'IUFM à rechercher des formules substitutives pour disposer des moyens correspondants et assumer les charges, administratives notamment, qui s'y rapportaient. C'est ainsi que, de 1992 à 1996, l'institut a fait appel à 6 contrats emploi-solidarité, et surtout à 10 personnes recrutées sur des supports budgétaires d'enseignants.



Au 1er octobre 1996, avant la vague de créations des années 1997 et 1998, l'IUFM disposait de 93,5 emplois répartis de la manière suivante : 57% des personnels étaient affectés à des tâches administratives au sens large et 43% remplissaient des fonctions techniques ou de service. Par comparaison, au 1er octobre 1992, sur un effectif de 77 personnes, 50% étaient affectées à l'administration, 50% aux fonctions de service. La progression du secteur administratif, tant en nombre qu'en qualité, a permis de constituer puis d'étoffer les principaux services (scolarité prioritairement, gestion financière et comptable) et l'aide aux usagers (assistance à l'enseignement, informatique). En revanche, la gestion des personnels est restée réduite à sa plus simple expression (1,5 poste).

Le maintien, dans les deux sites, d'effectifs importants affectés à la restauration, 20 personnes environ, pèse et pèse encore sur les moyens de l'IUFM en personnels IATOS. On vient de voir qu'il s'agit d'un choix délibéré, pour des raisons géographiques et tactiques, ce qui explique l'utilisation peu orthodoxe de moyens d'enseignement pour disposer d'une administration conforme à l'importance des effectifs accueillis.

L'IUFM a mis en place une commission des IATOS, instrument de concertation entre les représentants des personnels des deux sites et la direction : cette commission est appelée à se prononcer sur la vie courante de l'établissement, le mouvement interne des personnels, l'amélioration de leurs conditions de travail, l'entretien et l'aménagement des locaux. Elle a vu son rôle s'élargir progressivement à l'étude des besoins en personnel, au classement des priorités de création d'emplois, à l'attribution des NBI et, plus récemment encore, aux adaptations envisagées de l'organigramme administratif. Cette initiative reflète un climat social favorable. La réussite immédiate de la cafétéria et la prise en compte des exigences nées de ce nouveau type de restauration et d'accueil ont été rendues possibles grâce à cette ambiance de travail. De plus, la formation continue des personnels, inscrite au Projet d'établissement, constitue l'une des priorités de l'IUFM.

**3 - RECOMMANDATIONS.** Il convient de souligner la volonté de l'équipe de direction de rééquilibrer le nombre des enseignants-chercheurs par rapport à l'ensemble des formateurs. L'évolution est déjà significative et il conviendra de poursuivre les efforts pour atteindre l'objectif des 30%.

En matière de décompte des services d'enseignement des intervenants à l'IUFM, on note une codification apparemment différente des enseignements relatifs aux CAPES, comptés en cours magistraux (1,5 HTD) et de ceux consacrés aux PE1, considérés comme des TD. Il s'agit là en réalité d'un choix interne, approuvé par les instances de décision de l'établissement, qui se fonde sur la taille des groupes d'étudiants (100 à 120 pour le second degré, une trentaine pour le premier degré) et la nature des enseignements, sans autre discrimination. Ce barème ne tient pas compte cependant de la difficulté propre à la formation des PE1, qui suppose un travail préparatoire d'adaptation à des publics généralement hétérogènes.

L'utilisation de supports budgétaires détournés de leur vocation initiale devra être progressivement réduite. La recherche, répétée, de nouveaux emplois IATOS auprès de l'administration centrale, doit être considérée comme une démarche tout à fait prioritaire. Si celle-ci se révélait insuffisante, se poserait à terme la question du recalibrage des emplois affectés à la restauration, même s'il s'agit là d'un choix positif de l'établissement. Ce recalibrage pourrait s'effectuer, soit par contraction sur un seul site de la confection des repas traditionnels, soit en substituant totalement les prestations de cafétéria, plus diversifiées et mieux adaptées aux goûts d'un public jeune, au système classique de distribution actuel.

Dans ce domaine, une réflexion approfondie devrait précéder les éventuelles décisions. En tout état de cause, la consultation des usagers et des personnels, ainsi que de la commission IATOS, s'imposerait à la direction. Il serait regrettable de déstabiliser des équipes qui se dévouent, mais il est indispensable de faire évoluer le dispositif à moyen terme, les besoins croissants de l'administration constituant aussi une réalité incontournable.

## IV - PARTENARIATS

**1 - RELATIONS AVEC LES UNIVERSITÉS.** L'IUFM de Paris est rattaché aux 8 universités parisiennes *intra muros* (Paris I, II, III, IV, V, VI, VII et IX), mais, compte tenu des disciplines concernées, seules 6 d'entre elles ont effectivement signé des conventions et participent à des formations de l'IUFM. Il s'agit de Paris I, III, IV, V, VI et VII. Des conventions-cadres ont été signées entre juin 1992 et avril 1993. Des avenants annuels précisent les versements financiers de l'IUFM à chacune d'elles. Ce dispositif permet aux universités et à l'IUFM de fonctionner ensemble, sans pour autant résoudre certaines difficultés d'ordre politique (divergences sur les critères d'admission des PE ou sur le recrutement d'enseignants avec l'université de Paris V, préparations organisées en dehors de l'IUFM par l'université de Paris IV) et le problème, non spécifique à l'IUFM de Paris, de l'investissement des universitaires dans les préparations aux concours et de l'adéquation des enseignements qu'ils y dispensent aux exigences de ces mêmes concours. Les relations avec les universités revêtent une extrême importance pour l'IUFM puisqu'elles concernent plus de 80% de son public, la majorité préparant le CAPES ou le CAPEPS.

Le problème majeur est sans doute la gestion des flux d'étudiants. Le nombre d'inscrits aux CAPES a triplé depuis 1991, passant de 1 835 à 5 342, et ce malgré la régulation mise en place dans quelques filières, surtout scientifiques, en concertation avec les universités concernées. La progression est donc surtout due aux disciplines littéraires (langues, lettres, histoire-géographie). La situation peut paraître choquante pour un observateur extérieur : dans certaines préparations au concours (CAPES d'histoire-géographie ou d'italien, par exemple), le nombre d'inscrits pour le seul IUFM de Paris est plus élevé que le nombre de places aux concours pour la France entière.

Les universités concernées refusent toute régulation des flux d'étudiants et l'IUFM a d'emblée décidé d'éviter les conflits sur ce point crucial. Il n'est pas question actuellement de limitation des capacités d'accueil sans l'aval des universités. Les conventions de rattachement leur assurent de fait d'obtenir de l'IUFM des moyens croissants pour faire face à l'augmentation des coûts. Le poids des universités en inscrits est très variable. Il est évidemment plus important pour celles qui ne limitent pas le nombre de places aux préparations : 1 900 environ pour Paris IV, 1 500 pour Paris I, un peu moins de 900 pour Paris III, 520 pour Paris VII, 370 pour Paris VI et seulement 220 pour Paris V, uniquement intéressé au CAPEPS et au CAPLP2.

Les contributions de l'IUFM relatives à ces préparations varient d'un concours à l'autre en matière de formation disciplinaire, allant jusqu'à l'absence de l'IUFM dans certains cas, la participation des universités restant prépondérante dans les CAPES. En revanche, l'épreuve sur dossier, la prise en charge de la formation générale commune et des stages, ainsi qu'une aide méthodologique à la préparation aux concours restent sous la responsabilité exclusive de l'IUFM.

L'université de Paris V regrette que l'IUFM ne fasse pas plus significativement appel à ses enseignants de psychologie et de sciences de l'éducation pour la formation des professeurs des écoles. Cette situation semble trouver sa justification dans l'inadaptation des enseignements proposés à la demande spécifique de l'IUFM, sur le fond et sur la forme.

La situation est plus conviviale avec l'université de Paris I, qui s'accommode du *statu quo* et y trouve son avantage en termes de moyens.

Ces universités n'ont par ailleurs développé aucune autre collaboration avec l'IUFM, se limitant à la définition et au respect de leurs champs respectifs d'intervention dans la préparation aux concours, ainsi qu'au règlement des questions financières. Il n'existe pas de réflexion commune sur la formation des enseignants.

En revanche, avec Paris VI et Paris VII s'est établie une véritable concertation.

Ainsi, l'université de Paris VI a mis en place avec l'IUFM une régulation des flux et entretient des relations en matière de recherche. Elle a tenté, sans succès malheureusement, de faire reconnaître des équipes de recherche communes avec l'IUFM dans le domaine de la didactique des sciences. En ce qui concerne la formation continue,

elle souhaite réaffirmer sa place dans le cadre des évolutions en cours, comme les autres universités d'ailleurs. De manière générale, l'université et l'IUFM partagent les mêmes analyses et poursuivent des objectifs similaires. Ils espèrent en outre faire évoluer les relations entre les universités et les IUFM d'Ile-de-France pour mieux former les enseignants à leurs actuelles ou futures conditions d'exercice.

Avec l'université de Paris VII, les relations sont aussi cordiales et constructives. Un service commun de formation de formateurs vient d'être mis en place pour définir une politique de formation des maîtres. Par ailleurs, la réflexion est depuis longtemps engagée sur les parcours de formation en amont et il existe des modules de pré-professionnalisation en DEUG, en licence, voire en maîtrise dans certaines disciplines. Si l'on ne peut véritablement parler de projet de formation des maîtres commun à l'université et à l'IUFM, il est clair cependant que les deux établissements œuvrent dans la même direction.

**Recommandations.** Un travail patient a rendu possible la cohabitation entre les universités et l'IUFM. Les clivages et oppositions d'origine demeurent parfois, mais une évolution majeure a eu lieu : l'existence et l'importance de l'IUFM sont désormais reconnues, et la tendance est à la coopération. Il n'en demeure pas moins que les efforts doivent se poursuivre des deux côtés pour améliorer, voire faire naître la collaboration, notamment dans les domaines de la recherche et de la formation continue.

Les enseignants des universités participent de façon variable aux réunions des collèges disciplinaires et, plus généralement, à la vie de l'institut. La création des commissions CAPES au sein des collèges avait déjà pour objectif de favoriser leur participation. On reprendra aussi l'idée, exprimée plus haut, de la création d'un collège transversal, qui rassemblerait les acteurs de l'IUFM, des universités et les IPR, permettant une réflexion collective sur la formation initiale et continue.

Enfin, une commission recherche, largement ouverte aux universitaires, serait très utile. Il faut cependant noter que l'évolution des consignes ministérielles en matière de recherche dans les IUFM n'a pas rendu facile l'élaboration d'une politique cohérente, malgré des tentatives de création de jeunes équipes et la reconnaissance d'un projet de recherche transversale (PPF) dont les orientations intéressent peu les universités.

Au-delà de ces propositions, c'est la volonté constante des divers partenaires d'être à l'écoute les uns des autres qui peut seule contribuer à développer des relations plus étroites et plus constructives en regard des missions de l'IUFM. Il reste, en effet, beaucoup à faire pour que soit élaborée une politique commune.

**2 - RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE ET LE "TERRAIN".** Les relations semblent plus faciles sur le terrain qu'entre responsables de l'IUFM et du rectorat. Malgré des désaccords et des tensions dans certaines disciplines, un travail concret existe cependant, qui associe les IPR-IA et l'IUFM (lieux de stage, conseillers pédagogiques...). On soulignera d'ailleurs la satisfaction de ceux qui se sont engagés dans cette collaboration.

L'un des problèmes majeurs concerne le nombre de lieux de stage, insuffisant sur Paris, en raison de la croissance des effectifs de PLC2. On rappellera également que les deux tiers des PLC2 sortants seront ensuite affectés dans une autre académie, souvent dans celles de Créteil et de Versailles. Dans ce contexte, l'IUFM de Paris cherche à étendre son réseau en Ile-de-France et contacte parfois directement collèges et lycées. Bien que la liste des conseillers pédagogiques ainsi proposés aux PLC1 et aux PLC2 soit soumise aux IPR concernés, cette situation n'est pas sans soulever des difficultés. Le problème des relations avec les autorités et les IUFM des deux académies voisines est posé depuis des années, sans que l'on ait pu y apporter de réponse significative.

En ce qui concerne le premier degré, la convention entre l'IUFM et la Direction du premier degré a été signée et est appliquée. Cependant, l'IUFM regrette d'être un simple prestataire de service pour la formation continue et souhaiterait être mieux associé à l'élaboration du plan académique de formation des instituteurs. Le réseau des classes d'application est important, ainsi que le nombre d'instituteurs maîtres formateurs (IMF). L'IUFM de Paris ne doit donc faire appel qu'à un nombre restreint de maîtres d'accueil temporaire (MAT).

Le point le plus inquiétant est l'absence de relations avec la MAPEN alors que l'IUFM a, depuis la rentrée 1998, la lourde responsabilité de l'organisation de la formation continue. Les retards sont graves et le recteur a pris des mesures pour y remédier.

**Recommandations.** L'IUFM doit veiller à préserver le rôle des inspecteurs pédagogiques régionaux au sein de ses structures. Il convient de renforcer leur place et de s'assurer leur collaboration dans les différents collèges ou commissions qui gèrent les stages et où s'élabore la politique de formation.

L'intervention du recteur sera indispensable pour éviter de graves difficultés dans le domaine de la formation continue et de l'implantation des lieux de stages. Elle permettra seule d'élaborer une politique interacadémique en Ile-de-France, nécessaire pour que l'IUFM de Paris forme ses stagiaires de manière plus conforme à leurs futures conditions d'exercice.

### 3 - LES AUTRES PARTENAIRES

**La Ville de Paris.** Cf. "Gestion du patrimoine".

**La Région Ile-de-France.** Selon le rectorat, l'IUFM de Paris a défini un projet d'extension de locaux qui mériterait d'être intégré dans le volet parisien du plan U3M. Cela permettrait de régler le conflit immobilier avec la Ville de Paris (cf. infra).

**Les autres IUFM.** Une convention de partenariat a été signée entre les trois IUFM d'Ile-de-France, afin de favoriser les échanges d'informations et d'améliorer la formation des étudiants et des stagiaires. La nécessité s'en fait d'autant plus sentir que, comme nous l'avons déjà indiqué, la majorité des lauréats des concours du CAPES ayant effectué leur première année à l'IUFM de Paris seront stagiaires dans les IUFM de Créteil et de Versailles, sans parler des affectations après titularisation. Néanmoins, cette convention n'est pas suffisante pour atteindre les objectifs fixés et les tensions sont vives entre les trois établissements sur la question des stages.

Une convention existe aussi entre l'IUFM de Paris et l'Institut territorial de formation des maîtres de Nouméa. Une collaboration active s'est instaurée, notamment dans le domaine de l'AIS.

**Partenariats divers.** Malgré la participation de l'IUFM à certaines actions intéressant l'antenne parisienne du CNDP (revues, groupes de réflexion...) et une convention avec la DRAC, on peut légitimement regretter que les collaborations avec ces deux instances ne soient pas plus développées. Les services communs créés par l'IUFM pourraient être les outils d'une politique plus largement débattue avec ces partenaires.

## V - GESTION FINANCIÈRE

**1 - ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES.** Entre 1994 et 1996, les recettes ont progressé régulièrement de 27,5 MF à 31,7 MF, soit de 15,3%. Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 23%, passant de 21,2 MF à 27,1 MF. Cette évolution s'explique sans doute par le changement de procédure de l'administration centrale. A partir de 1996, celle-ci a versé directement aux IUFM la totalité de la subvention de fonctionnement, à charge pour ces établissements de régler la totalité des versements aux universités de rattachement, qu'il s'agisse des droits d'inscription ou de leur participation au plan de formation. La subvention de l'IUFM de Paris, versée sur le chapitre 36.11 est ainsi passée de 17,3 MF à 21,4 MF et, la même année, les versements aux universités se sont élevés de 2,5 MF à 7 MF. La situation est stable depuis lors.

La répartition par origine de recettes est la suivante : l'IUFM bénéficie d'une subvention de l'État à hauteur de 70%, les droits d'inscription représentent 12,3 à 12,6% du total, le reste étant réparti entre les ressources affectées (de restauration notamment), les produits financiers et activités diverses. L'institut ne perçoit aucune recette des collectivités territoriales, la Ville de Paris, constituée en formation de département de la Seine, ayant abandonné la propriété des bâtiments dès 1992 (cf. infra).

En dépenses de fonctionnement, l'administration générale représentait 66% en 1994 et chute fortement à 54,5% en 1996. Les dépenses de personnel restent stables à 20%. Quant aux versements aux universités, ils progressent de la différence relevée au poste d'administration générale. Cette progression, voulue par souci de transparence dans les relations avec les universités, a donc pesé sur l'évolution des dépenses. On relèvera cependant que, sans prélever sur ses réserves, l'IUFM de Paris a su habilement réduire les dépenses courantes. Cette maîtrise budgétaire se retrouve encore dans l'absence de progression des heures complémentaires payées par l'IUFM : le pourcentage de ce poste de dépenses, traditionnellement élevé dans les établissements, passe de 17,8% du budget en 1994 à 14,7% en 1996.

Au total, le rapport entre les recettes et les dépenses de fonctionnement évolue favorablement sur les trois années d'observation, et même en 1997. Les dépenses représentent de 74 à 80% des recettes, ce qui permet des opérations de versement en capital, essentielles pour la conservation et l'amélioration du patrimoine (cf. infra).

Toutefois, il est essentiel de rappeler que l'IUFM de Paris bénéficie d'une situation exceptionnelle. Il ne verse, en effet, pratiquement pas d'indemnité de stage aux PLC2, ni d'indemnité de déplacement à ses formateurs, du fait de son aire d'intervention limitée à la ville de Paris. Sachant que ce volet de dépenses représente 10 à 20% du budget de fonctionnement des IUFM (contre 0,3% à l'IUFM de Paris), on mesure l'économie naturelle réalisée dans le bouclage de l'exercice budgétaire.

Les réserves de l'établissement, très moyennes à sa création (3 MF environ), ont été abondées, de 1991 à 1994, par les excédents de recettes signalées plus haut. Elles ont permis d'entreprendre des travaux d'investissement à partir de 1995. On peut estimer à 4 MF le fonds de roulement disponible en permanence et les réserves ne paraissent jamais inférieures à ce montant.

**2 - ÉLABORATION DU BUDGET.** La gestion maîtrisée des dépenses, la réalisation significative et régulière d'équipements à finalité pédagogique ou les investissements s'inscrivent dans un contexte participatif favorable. Les budgets de 1992 à 1996 ont toujours été adoptés en première lecture, au premier trimestre de l'année civile, et les comptes financiers dans les délais habituels. La pratique éprouvée d'une limitation des décisions budgétaires modificatives constitue aussi un signe révélateur d'une grande stabilité de la procédure budgétaire.

Néanmoins, un signal a été adressé à la direction en 1997, avec un vote en deuxième lecture et la demande de création d'une commission financière émanant du Conseil d'administration. Ce signal a été compris et une proposition de commission de 20 personnes représentant les universités, les personnels, les usagers, les corps d'inspection et les collectivités, a été soumise au Conseil d'administration du 25 novembre 1997.

Chronologiquement, l'élaboration du budget résulte d'une consultation à plusieurs niveaux : les services communs, les coordonnateurs de collège disciplinaire, les directeurs adjoints (notamment le responsable du site des Batignolles) et les directeurs d'école annexe sont invités à présenter au secrétariat général leurs prévisions chiffrées et argumentées. A partir du 15 novembre, le service financier, qui de son côté a travaillé sur les prévisions de recettes, élabore un projet brut, comprenant prioritairement les dépenses incompressibles de fonctionnement, les versements aux universités, le détail de gros travaux d'investissement. Ce projet est soumis à une formation restreinte de l'équipe de direction (directeur, secrétaire général, chef des services financiers), qui arrête les grandes masses à répartir en fonction de la politique d'établissement.

L'individualisation affinée des versements par l'université fait alors l'objet d'une réunion particulière en janvier, associant le recteur (président du Conseil d'administration), les présidents d'université et le directeur de l'IUFM. Un protocole d'accord est établi avec chaque université sous forme d'annexe financière. Cette démarche participative, préalable à la présentation du budget à la commission financière et au Conseil d'administration est tout à fait opportune. Elle évite les blocages constatés dans d'autres IUFM lors de la discussion du budget avec les universités de rattachement. La commission financière est ensuite consultée, un mois avant le Conseil : elle peut ainsi largement

s'exprimer, obtenir des ajouts, des explications sur les équipements en particulier. Le projet est ensuite définitivement dressé, puis transmis aux membres du Conseil dans des délais importants, ce qui réduit encore les risques de contestation en séance plénière.

**3 - RECOMMANDATIONS.** La maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'absence de contentieux avec les universités de rattachement, les efforts déployés pour aménager les locaux d'enseignement, d'administration ou de restauration, rendent peu nécessaires de multiples recommandations. De plus, la technique comptable est affirmée, avec le maintien d'une agence comptable secondaire, sans difficulté de contrôle pour l'agent comptable principal. Tout au plus peut-on suggérer d'associer le responsable du site des Batignolles et l'agent comptable secondaire chargé de la gestion à la concertation avec la commission financière.

Pour l'avenir, compte tenu de l'importance prévisible des travaux d'investissement au siège et au site des Batignolles, il conviendra de :

- maintenir strictement la pratique de versement en capital des recettes inemployées en dépenses de fonctionnement ;
- surveiller l'évolution des dépenses d'équipement en nouvelles technologies.

## VI - GESTION DU PATRIMOINE

**1 - SITUATION ET ÉVOLUTION.** Implanté sur deux sites, dans des zones résidentielles à forte densité de population, l'IUFM de Paris dispose d'un patrimoine modeste, voire exigü par rapport à ses effectifs et ses besoins : 51 639 m<sup>2</sup> de surfaces totales, dont 34 017 bâties. Au sein de l'IUFM, la Ville de Paris occupe 300 m<sup>2</sup> des surfaces disponibles (dont l'entretien est à la charge de l'IUFM) pour l'accueil du Centre d'adaptation psychopédagogique, et le rectorat bénéficie de locaux occupés par le CEFISEM. Pour la formation proprement dite, les surfaces utiles sont de 20 413 m<sup>2</sup>, soit moins de 3 m<sup>2</sup> par étudiant, très en-deçà des normes de l'Enseignement supérieur et de la quasi-totalité des IUFM.

Les surfaces non bâties, 14 660 m<sup>2</sup> sur le site de Molitor, n'offrent pratiquement aucune possibilité d'extension des locaux de formation, en raison des contraintes sévères de constructibilité dans l'arrondissement. Quant au site des Batignolles, avec 2 962 m<sup>2</sup>, il n'offre aucune possibilité technique.

Les services documentaires (700 m<sup>2</sup> sous les toits sur le site de Molitor, 280 m<sup>2</sup> aux Batignolles) répondent de façon insuffisante aux besoins en surfaces et en équipements, malgré les efforts d'aménagement déjà consentis. Le dynamisme de l'équipe d'encadrement ne peut se substituer à la nécessaire évolution du dispositif, notamment en matière d'informatisation.

La situation patrimoniale de l'IUFM est fort préoccupante. Comme on l'a dit, la Ville de Paris, siégeant en formation de Conseil général, a choisi d'abandonner les locaux des ex-Écoles normales et de leurs écoles annexes à l'Etat. Un procès-verbal de dévolution, prévu par la loi, devait être établi, identifiant les lieux transférés. Les biens étaient recensés dans une annexe d'un décret du 29 janvier 1980 : parmi ceux-ci figure expressément un terrain sis 63, rue Boileau. Or la Ville de Paris veut conserver l'usage de ce terrain, ou tout au moins le geler, privant ainsi l'IUFM de sa juste propriété. Il s'agit d'un terrain de 2 186 m<sup>2</sup>, dont l'établissement entend utiliser une partie à l'édification d'un amphithéâtre de 300 à 400 places, absolument indispensable à son fonctionnement pédagogique.

Un échange de correspondance entre l'IUFM, la Ville de Paris, la Préfecture de région et le Ministère a tenté de dénouer cette situation bloquée, sans succès toutefois. L'IUFM se trouve ainsi propriétaire d'un terrain d'une valeur de 15 MF, sans possibilité de l'aménager et sans autre capacité d'extension sur ses deux sites.

L'Etat, qui s'est substitué au Département depuis 1992, a faiblement abondé la dotation de l'établissement, lequel est contraint à de forts prélèvements sur ses réserves pour aménager les espaces nécessaires à son admi-

nistration, pour mettre la restauration en conformité, pour améliorer les locaux d'enseignement, pour restructurer la bibliothèque du site des Batignolles, et enfin rénover les écoles annexes. Toutefois, l'IUFM a pu bénéficier, par contractualisation avec l'Etat, d'une dotation de 8,5 MF pour la sécurité.

Aucune opération d'envergure n'a été inscrite au contrat de plan Etat/Région, ni dans Université 2000. L'établissement est ainsi contraint de procéder par ses propres moyens aux aménagements nécessaires.

**2 - RECOMMANDATIONS.** L'état du patrimoine, bien que fort séduisant en apparence, notamment sur le site de Molitor, constitue à l'évidence la plus grande préoccupation de la direction de l'IUFM. On ne peut laisser perdurer une situation où le fonctionnement dépend en partie de l'existence de préfabriqués aux conditions de sécurité hors normes. Outre l'imbroglio juridique sur la dévolution des biens à l'Etat, l'absence de participation de l'IUFM à la programmation de l'Etat en région laisse l'établissement bien isolé face à de considérables besoins.

On prescrira donc sans ambiguïté de sortir de l'attentisme actuel concernant le règlement du sort du terrain de la rue Boileau : soit la Ville de Paris cède le terrain et l'IUFM, fortement aidé par l'Etat, réalise son amphithéâtre ; soit la Ville compense en attribuant d'autres locaux aménagés, conformes aux exigences d'enseignement.

On ne peut envisager, par ailleurs, de laisser l'établissement en dehors de la future opération "Université du troisième millénaire", ni du prochain contrat de plan. Il y va de la crédibilité de l'institution, de l'Etat, et du respect par la collectivité territoriale des conséquences de son abandon de propriété en 1992.

## VII - CONCLUSION

La gestion de l'IUFM de l'académie de Paris ne révèle pas d'anomalie particulière. Seule, la question de l'extension des locaux est préoccupante et l'Etat doit aider à la résoudre dans les meilleurs délais. La souplesse et le pragmatisme dont fait preuve l'équipe de direction, face à une situation unique (le nombre et l'importance des universités de rattachement), se retrouvent dans une administration de qualité. Celle-ci ne manquera pas d'améliorer encore ses prestations dans le domaine délicat de la gestion des ressources humaines par une adaptation concertée de ses structures, et l'on peut penser que la conviction et la compétence de ses cadres entraîneront la réussite de l'opération.





## I - FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

**1 - ADMISSION.** Le tableau ci-dessous montre que le nombre de candidatures a augmenté de près de 40% depuis 1993, tandis que le nombre de postes au concours baissait de 8%. Les effectifs d'inscrits en première année d'IUFM ont connu une baisse comparable.

	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
<b>Candidatures</b>	903	2 469	2 516	3 094	3 511	3 451
<b>Inscrits en première année</b>	350	350	340	323	311	321

Depuis trois ans, l'IUFM enregistre plus de 3 000 candidatures pour les quelque 300 places qu'il peut offrir en première année de formation. La direction, approuvée par les conseils, a décidé de ne pas mettre en place de tests d'entrée (dont elle conteste la pertinence), comme cela se pratique dans d'autres instituts. Les candidats sont classés en fonction de critères pondérés, qui permettent notamment de privilégier les titulaires d'une licence scientifique et de renforcer ainsi la proportion d'étudiants d'origine scientifique en première année. A l'heure actuelle, en effet, plus de 75% des PE1 sont titulaires d'une licence d'Histoire-Géographie, de Langue vivante, de Lettres ou de Sciences du langage. Les modalités d'admission sont portées à la connaissance des candidats lorsqu'ils présentent leur dossier.

### 2 - FORMATION

**Orientations.** La formation a pour objectif de "répondre aux besoins de la professionnalisation", en mettant l'accent sur :

- le développement d'une culture commune à l'ensemble des enseignants ;
- la relation entre théorie et pratique ;
- la polyvalence des professeurs des écoles ;
- le développement des compétences transversales.

Afin de répondre à cet objectif, le programme de formation s'efforce de faire une place équilibrée aux compétences disciplinaires, dans une logique de polyvalence, à la formation générale commune et à la formation générale spécifique aux professeurs des écoles.

Le souci de l'équipe de direction d'assurer une formation de qualité transparaît à tous les stades de la conception. Si l'on se fonde, par ailleurs, sur les appréciations portées par le recteur de l'académie de Paris concernant la qualité des enseignants issus de la nouvelle formation, on peut considérer que, de manière globale, l'objectif est atteint.

Par ailleurs, l'institut a fourni un effort manifeste pour clarifier l'organisation de la formation à l'intention des usagers, comme en témoigne l'élaboration d'un livret de formation extrêmement précis. L'excellent travail d'analyse et d'identification des formations, de mise en perspective, de formulation des contenus et de présentation des modalités d'évaluation n'a pu qu'améliorer la cohérence du dispositif et renforcer l'homogénéité du corps enseignant. Quant aux étudiants et aux stagiaires, ils disposent de documents de référence dont, à l'évidence, ils apprécient l'utilité.

FORMATIONS  
ET  
RECHERCHE

**Culture commune.** L'institut organise des formations générales communes, obligatoires pour les PE1 comme pour les PE2. Conçues pour favoriser le dialogue entre enseignants de spécialités différentes, elles comportent une partie disciplinaire, une partie non disciplinaire et des conférences générales.

On relèvera la place importante accordée aux technologies de l'information et de la communication en première comme en seconde année, sous forme de modules obligatoires. De multiples activités sont proposées par ailleurs aux étudiants et aux stagiaires (maîtrise du traitement de texte, "didactisation" de documents audiovisuels, production d'outils multimédias). Ces orientations, qui relèvent d'une politique judicieuse, méritent d'être soutenues.

Appréciées des stagiaires, bien acceptées par les formateurs de l'IUFM, ces formations doivent leur succès à deux initiatives heureuses :

- l'orientation des formations générales communes vers la préparation de l'épreuve sur dossier du concours en première année, et vers la préparation du mémoire professionnel en seconde année ;
- la possibilité donnée aux formateurs de l'IUFM de proposer des sujets de modules en fonction de leurs compétences ou de leurs goûts, ce qui a eu pour effet de lever leurs éventuelles réticences.

Toutefois, alors que ces formations devraient contribuer à développer précisément une culture commune à tous les stagiaires en formation, on est frappé par la très grande diversité des choix offerts à travers les modules optionnels (43 modules non disciplinaires en première année et 65 en seconde année, même si tous ne sont pas systématiquement ouverts chaque année). Cette prolifération peut prendre des formes diverses : tantôt un même thème est l'objet de modules différents aux titres proches (ex. L'histoire du système éducatif), tantôt l'offre est atomisée en de multiples modules qui ne permettent pas à l'étudiant ou au stagiaire d'avoir une vision synthétique des problèmes qui se posent à l'école.

Cette diversité de l'offre (193 modules au total) risque de rendre la formation peu lisible pour les responsables eux-mêmes et explique, dans une certaine mesure, la difficulté de nombreux étudiants ou stagiaires à trouver leur voie, malgré un accueil pédagogique individualisé et en dépit de la qualité du livret de formation. Les responsables de l'IUFM insistent sur le choix délibéré de renforcer les enseignements de sciences humaines. L'importance des effectifs et l'hétérogénéité des publics justifient la multiplicité de ces enseignements. Ils font valoir le fait qu'un enseignant peut tirer ses compétences de différentes sources et les compléter par la suite dans le cadre de la formation continue. Il semble néanmoins qu'un effort pourrait être fait pour préciser le niveau des modules et faire état d'un minimum de pré-requis.

**Rapprochement théorie / pratique.** Les modules proposés, comme l'organisation générale de la formation prévue pour les professeurs des écoles, ne semblent pas à la hauteur d'une ambition fréquemment évoquée dans les documents d'orientation de l'IUFM. Les stagiaires ne font pas toujours le lien entre modules didactiques, compléments disciplinaires, mémoire professionnel et stage en responsabilité. Malgré l'éclairage que peut leur apporter le dialogue sur ces questions avec les enseignants, ils considèrent trop souvent ces activités comme ayant une finalité spécifique et distincte. Ce constat permet surtout au CNE de mesurer, une fois de plus, la complexité de l'exercice.

**Individualisation et responsabilisation.** Le souci d'associer étudiants et stagiaires à l'élaboration de leur parcours de formation est manifeste. Le système d'options répond incontestablement à cette préoccupation. Il semble cependant que le dispositif mis en place distingue mal ce qui relève d'une volonté de responsabilisation ou d'un souci d'individualisation des parcours. L'organisation de la formation des professeurs des écoles en groupes homogènes - groupes de 25 pour les PE1 et de 20 pour les PE2 - répond à un souci évident de qualité. Il n'est cependant pas certain qu'en termes de responsabilisation, cette formule présente les mêmes avantages qu'un tutorat bien conduit.

Bien qu'un document se rapportant à l'évaluation des PE2 soit systématiquement distribué aux stagiaires et formateurs, l'absence presque totale de référence au "*Référentiel de compétences des professeurs des écoles*", par-

ticulièrement nette dans le livret de formation, prive les étudiants et les stagiaires d'une vision précise de l'engagement implicite qu'ils ont contracté avec leur futur employeur. Une perception claire des exigences du métier qu'ils ont choisi serait sans doute le meilleur moyen de leur faire donner du sens à leur formation.

L'équipe de l'IUFM semble avoir partiellement pris conscience du problème et de l'intérêt de se rapprocher des responsables locaux du système éducatif pour mieux identifier les besoins. Le formulaire "*Compte rendu de visite de stage en responsabilité*", récemment élaboré et utilisé à partir de la rentrée 1998, est, semble-t-il, le seul document qui se réfère aux compétences attendues des professeurs des écoles, sans pour autant en faire expressément état.

**Connaissance de l'élève.** Le document de contractualisation 1997-2000 précise que la connaissance de l'élève est, à côté des connaissances disciplinaires et de la connaissance des procédures éducatives, l'une des trois composantes de la formation des PE1. Elle est notamment traitée dans certains modules de la formation générale commune. On ne peut qu'approuver une telle approche. Il est toutefois regrettable qu'elle ne soit pas étendue à la formation des PE2, dont une proportion significative n'a pas suivi de première année à l'IUFM.

La lecture des sujets de modules conduit toutefois à se demander si la segmentation en modules très courts permet de donner aux futurs enseignants du primaire une connaissance de l'élève adaptée à leurs besoins. Il n'est pas certain, en outre, que l'IUFM ait pris une sage décision en renonçant aux enseignements suivis de psychologie pour s'en remettre aux apports du terrain et des maîtres formateurs. La connaissance des étapes du développement de l'élève est, en effet, essentielle pour permettre aux enseignants du primaire d'ajuster leur enseignement aux possibilités de leur public. Cette connaissance de base représente l'une des conditions de la liaison théorie / pratique évoquée plus haut.

**Ecole maternelle, AIS et ZEP.** Même si un module obligatoire est consacré aux ZEP et aux élèves en difficulté, la brièveté et la segmentation de la formation, ainsi que le caractère général des interventions, ne permettent pas d'escompter que les futurs enseignants auront tous un minimum de compétences dans ces trois domaines importants que sont l'enseignement en maternelle, l'enseignement en classe d'adaptation et le traitement des enfants socialement défavorisés. Ce constat tient également à la difficulté de recruter des IMF et d'organiser les stages spécifiques à ces contextes particuliers, notamment en ZEP et en école maternelle.

### 3 - RÉSULTATS

#### Le concours.

1er degré : Professeurs des écoles	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Postes au concours	195	166	240	200	200	200
Présents	286	297	260	263	249	279
Admis	103	98	137	123	123	122
% admis sur présents	36%	33%	28%	47%	49%	43,70%

#### La validation.

	Total	Validés	Titularisés	Ajournés	Prolongés	Licenciés
1992-93	125	117	120	-	5	2
1993-94	299	285	288	6	12	4
1994-95	255	236	238	1	1	7
1995-96	313	302	308	-	10	1
1996-97	268	266	253	2 démissions	7+3 semaines	3
1997-98	293	288	266	4 démissions	13+7 semaines	3

**4 - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.** L'IUFM a réussi à construire progressivement une culture spécifique à l'établissement. Tout en se fondant sur les pratiques antérieures à la création de l'institut, il a mis en oeuvre des changements considérables, qu'il s'agisse de la formation générale commune, de la conception des modules, de l'intégration des technologies de l'information et de la communication ou du développement de l'enseignement des langues étrangères. On soulignera la pertinence des choix et la satisfaction générale, tant des étudiants et stagiaires, que du rectorat.

Des difficultés demeurent cependant, ou se sont révélés dans certains domaines :

- la prise en compte insuffisamment explicitée des orientations données par le Ministère ;
- les relations insuffisamment développées avec l'Inspection académique ;
- la conception même de la formation, qui ne se soucie pas assez du développement de l'autonomie ;
- la connaissance de l'élève, de la psychologie et de la sociologie, dont l'importance doit être en rapport avec les objectifs d'une formation conçue pour de futurs enseignants.

On formulera donc les recommandations suivantes. Les relations avec l'Inspection académique devraient être renforcées afin de mieux associer le futur employeur à la définition de la formation, en tenant davantage compte des besoins du système éducatif. Une collaboration plus étroite permettrait de définir un contrat clair pour l'organisation des stages sur le terrain.

Il serait également utile de clarifier les objectifs de la formation de manière à :

- développer l'autonomie ;
- donner une place plus marquée à l'éthique professionnelle ;
- mettre davantage en évidence la vision globale du métier d'enseignant ;
- améliorer l'approche interdisciplinaire.

## II - ADAPTATION ET INTÉGRATION SCOLAIRES

La formation au CAAPSAIS (Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires) est une formation spécialisée et qualifiante. Elle assure la préparation au diplôme permettant d'enseigner dans les classes spécialisées, dans l'option correspondant à celle choisie pour la formation.

Les options préparées à l'IUFM de Paris sont les suivantes :

- option D (enfants et adolescents présentant des troubles importants à dominante psychologique) ;
- option E (enseignement et aide pédagogique auprès d'enfants en difficulté dans l'enseignement du premier degré) ;
- option F (enseignement et aide pédagogique auprès d'adolescents et de jeunes en difficulté) ;
- option G (aide à dominante rééducative dans l'enseignement du premier degré).

L'IUFM a créé un collège AIS spécifique (cf. supra) qui dispose de moyens importants. La vocation du collège dépasse désormais la préparation au CAAPSAIS. Comme l'indique le dossier d'évaluation interne, en raison des compétences acquises, le département et ses formateurs se sont imposés comme "ressource" de l'institut, notamment lorsqu'il s'agit de participer à l'adaptation des personnels à des emplois particuliers.

Dans le premier degré, il s'agit de compléter la formation des professeurs des écoles, de les préparer à coopérer avec les spécialistes, mais aussi d'anticiper leur recrutement éventuel dans l'AIS et ce, compte tenu de la dramatique pénurie actuelle des vocations. Dans le second degré, le département a tout d'abord été sollicité pour contribuer aux actions de sensibilisation à la lutte contre la violence scolaire, et plus largement à la préparation des PLC2 aux emplois en établissement sensible. Cette initiative préfigure le développement d'actions AIS dans le second degré, en direction des élèves en difficulté.

## 1 - FORMATION INITIALE

**Difficultés.** Le recrutement des stagiaires des options E et F traverse actuellement une crise due pour partie, semble-t-il, à l'évolution des conditions d'exercice des futurs enseignants spécialisés et à la perte de la bonification indiciaire dont avaient longtemps bénéficié les maîtres spécialisés. De nombreux postes relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires ne sont pas occupés par des titulaires et l'offre de départ en stage est inférieure à la demande. Dans ce contexte, le département AIS a mis en place des modalités de formation qu'il espérait plus attractives : pour l'option E, formation à distance depuis 1993-1994 et formation en alternance depuis 1994-1995.

Le département AIS se dit confronté à un autre type de difficulté, à savoir le manque d'homogénéité dans les politiques de terrain en ce qui concerne la différenciation entre actions d'adaptation et d'intégration. Pour satisfaire ces deux orientations, le département AIS avait mis en place, en 1991, avec l'appui de l'Inspection générale de l'enfance inadaptée, des préparations à dominante : Ea pour la dominante "aide et soutien spécialisé", et Ei pour la dominante "intégrative". Ce dispositif supposait que l'affectation du stagiaire soit connue lors du choix de dominante. L'expérience a montré que tel n'était pas le cas. La formation à dominante a donc été abandonnée.

**Articulation entre théorie et pratique.** Elle est présentée par le Projet d'établissement comme l'un des acquis les plus solides, ainsi qu'en témoigne la collaboration entre le département AIS, les formateurs et les responsables du terrain (maîtres formateurs, IEN, IEN de l'AIS). Toutefois, plusieurs points méritent d'être soulignés.

La pratique accompagnée et l'expérimentation pédagogique sur le terrain au cours de la formation "en continu" des stagiaires de l'option F est en partie rendue difficile par l'impossibilité d'organiser des regroupements avec les maîtres d'accueil sur emploi du second degré. L'absence de formateurs du second degré correspondant aux IMF ne favorise pas les ajustements réciproques entre département AIS et terrains de stage, notamment dans la conception des projets de formation pratique (préparation, bilan, évaluation). Or ceux-ci doivent être partiellement co-élaborés par des formateurs du département et des formateurs de terrain. Reste donc à trouver pour ces formateurs un statut proche de celui des IMF.

L'articulation entre la formation théorique de l'option E dispensée au département AIS et la formation pratique dans les classes, établissements ou réseaux des différentes circonscriptions, est assurée par des IEN de l'AIS. Les logiques diverses des circonscriptions en matière de recrutement des élèves et de différenciation des structures spécialisées rendent encore délicates, selon les responsables, l'harmonisation entre les enseignements théoriques et leur mise en pratique.

La constitution du réseau des maîtres d'accueil participant à la pratique accompagnée des stagiaires de l'option E dépend trop, semble-t-il, de la qualité et de la stabilité des relations entretenues par les formateurs du département et les enseignants du terrain. Il convient donc d'améliorer la logistique intra-académique des lieux d'accueil sur le terrain.

**Individualisation.** Face à l'hétérogénéité croissante des stagiaires, en termes de profil, le département essaie de mettre à profit la possibilité de valider les acquis universitaires et professionnels pour amorcer une politique résolument tournée vers la différenciation des parcours de formation. La formation, contractualisée sur la base d'un bilan des compétences des stagiaires, est dispensée sous forme de modules et d'ateliers personnalisés d'expérimentation et de recherche.

Les attributions éventuelles d'équivalences aux stagiaires ne donnent pas lieu à de simples dispenses partielles de formation. L'expérience et les savoirs antérieurement acquis servent de matériau pour des séminaires de réflexion. Il s'agit là d'une amorce dynamique de concrétisation des plans d'individualisation, que le Projet d'établissement rangeait parmi les points faibles.

**Documentation et TIC.** Le département AIS de l'IUFM de Paris est particulièrement actif dans le développement de l'utilisation des TIC pour la formation à distance des candidats au CAAPSAIS (actuellement au bénéfice

des académies de Rennes et de Créteil). Il est prévu de développer des modules d'enseignement à distance pour compléter le dispositif. La convention signée en 1994 avec l'Institut territorial de formation des maîtres de Nouvelle Calédonie règle la formation en alternance et à grande distance des stagiaires AIS, avec répartition des enseignements entre Nouméa et Paris.

## 2 - FORMATION CONTINUE

**Les stages.** Le département AIS participe à des stages nationaux ou d'initiative nationale (PNF), des stages académiques (PAF) préparés et exécutés en liaison avec la MAFPEN et des stages départementaux (PDF). On citera également le dispositif d'aide et d'accompagnement proposé pour tous les "PE3" non spécialisés affectés en classe spécialisée. Sous certaines conditions (durée de formation), ces enseignements capitalisables permettent une inscription dans le dispositif de formation spécialisée en "niveaux discontinus".

**Le Centre d'études sur l'intégration.** Un projet de création d'un centre d'études sur l'intégration et d'aide aux élèves en grande difficulté, principalement des adolescents de collège, est annoncé dans le Projet d'établissement 1995-1999. Il devrait s'appuyer sur cinq structures : la MAFPEN, le Centre national pour la formation des PLP (Cronstadt), la consultation d'adolescents du CAPP annexé à l'IUFM de Paris, le Centre national pour l'AIS de Suresnes, l'Inspection académique.

Parmi les missions que s'assignerait ce Centre, outre celle de former les stagiaires en poste dans des classes difficiles, figurent *"l'examen, le traitement et l'aide"* aux adolescents en difficulté au collège. Les élèves de ces stagiaires pourraient, le cas échéant, bénéficier de *"suivis individuels"*.

Cette orientation thérapeutique a été confirmée plus récemment au bénéfice des stagiaires eux-mêmes, comme l'indique un document de janvier 1997. On y lit : *"Pour répondre à des difficultés plus spécifiques liées aux failles de la personnalité que le contact avec le métier fait parfois apparaître et qui peuvent aller jusqu'aux symptômes, une consultation est ouverte, au confluent de la pédagogie et de la psychologie. Dans certains cas qui le nécessitent, cette consultation peut déboucher sur une véritable prise en charge."*

On peut se demander si cette dernière mission, à visée *"soignante"*, relève bien du département qui définit ce Centre d'études comme *"émanant du département AIS"*. N'est-on pas ici dans un cas de confusion des structures et des missions, le département AIS se confondant pour partie avec le CAPP ? La plus grande des prudences s'impose en ce domaine.

**3 - PLACE DE L'AIS À L'IUFM DE PARIS.** Le département AIS apparaît comme un département important au sein de l'IUFM, même si sa participation reste actuellement limitée à des interventions ponctuelles sous forme de conférences et de modules optionnels en formation générale et commune (module "Enseigner en zone sensible" ouvert en 1997 aux 500 PLC2). Cette relative discrétion dans la formation des futurs PE et PLC s'explique par le nombre important de PE2 (300) et de PLC2 (500), en dehors de ceux qui relèvent du dispositif AIS.

L'évolution des besoins de formation, notamment pour les stagiaires affectés dans des établissements en zone sensible ou en ZEP, a conduit l'IUFM à impliquer le département AIS dans des actions de sensibilisation-formation. Les formateurs du département y seront associés à partir de la rentrée 1998. C'est ainsi que les 500 PLC2 suivront un stage de 6 semaines dans des collèges de l'académie de Paris situés en ZEP, ainsi que dans des établissements du même type des académies de Créteil et de Versailles. On s'orienterait dès lors, moins vers une "secondarisation" de l'AIS que vers son extension au second degré.

Compte tenu de l'importance des effectifs à gérer se pose une question de répartition dans la prise en charge de ces formations d'un nouveau type. L'une des hypothèses évoquées serait de confier à la MAFPEN, désormais intégrée à l'IUFM, une tâche de sensibilisation. Le département AIS travaillerait à l'approfondissement, en recourant éventuellement à des activités de recherche.

Associé à cinq partenaires européens, le département AIS est engagé dans la création d'un module européen dont le point de départ est la comparaison des différents systèmes européens. Ce module devrait permettre de confronter les politiques éducatives en matière d'intégration scolaire des handicapés, en vue de développer un Master européen sur la formation des "médiateurs de l'intégration".

**4 - RELATIONS AVEC LES UNIVERSITÉS.** Comme on l'a déjà signalé plus haut (cf. "Gouvernement et gestion"), l'université de Paris V déplore sa participation réduite à la formation des PE alors qu'elle dispose d'un potentiel important d'enseignants-chercheurs en psychologie et sociologie de l'éducation, en linguistique et en didactique des disciplines. Elle suggère de renforcer, voire d'institutionnaliser la collaboration dans le cadre de l'AIS. L'IUFM déplore, lui aussi, cet état de fait, en regrettant que les enseignants-chercheurs ne soient pas toujours en mesure d'adapter leur enseignement aux exigences d'une formation professionnalisante.

Il est par ailleurs regrettable que la collaboration en matière de formation des psychologues scolaires, assurée par le laboratoire de Psychologie de Paris V, se soit bornée à la signature par le directeur de l'IUFM d'un document de validation de la formation. On suggérera au laboratoire de Psychologie de l'université et au département AIS de l'IUFM de développer une collaboration articulante, au moins ponctuellement, la formation des maîtres des options E et G avec la formation des psychologues scolaires.

**5 - CONCLUSION.** Le dispositif de formation reposant sur des plans de formation en continu, en alternance ou à distance répond bien au principe d'individualisation des parcours, à partir d'un bilan de compétences établi par le département.

De discrète, la participation du département AIS à la formation des PE et des PLC s'est progressivement accrue. Le souci d'adapter les interventions à l'objectif de professionnalisation doit être gardé à l'esprit. La direction et les usagers y sont très sensibles.

Compte tenu de la faiblesse traditionnelle de l'AIS, souvent limitée aux SEGPA, le département AIS, dont le rectorat souhaite qu'il devienne un pôle de compétence en Ile-de-France, se propose de tirer profit de son expérience de formation dans l'option F pour développer des actions spécialisées dans le second degré et préparer les PLC2 aux postes dans des établissements difficiles. Les actions déjà engagées par le département témoignent de sa volonté de participer à la formation initiale des personnels du second degré et à la formation continue au bénéfice des PLC3. Dans ce contexte, une harmonisation entre l'IUFM (collèges disciplinaires, département AIS et MAFPEN intégrée), les responsables académiques du second degré, les IEN et les formateurs de terrain, est nécessaire pour assurer la complémentarité entre les formateurs potentiels.

Quant au Centre d'études sur l'intégration, il est destiné, en partie du moins, à aider à prendre en compte la situation des élèves en difficulté au collège. Mais, quelle que soit la formation des intervenants du département AIS, leur mission, dans le cadre d'un institut universitaire de formation des maîtres, ne saurait s'écarter de celles assignées à l'établissement et dériver vers une orientation thérapeutique.

### III - FORMATION DES PROFESSEURS DES LYCÉES ET COLLÈGES

#### 1 - ADMISSION

**La question de la régulation des flux.** Le nombre très élevé de PLC1 - 5 500 en 1997-1998 - constitue l'un des problèmes majeurs auxquels l'IUFM doit faire face. Les inscriptions ont plus que doublé depuis 1992, alors que le nombre de reçus reste constant, aux environs de 1 000.

La situation est contrastée selon les filières. Certaines, en effet, ne peuvent admettre tous les candidats et ont pris le parti de les sélectionner, soit parce que les préparations sont assurées entièrement à l'IUFM (concours de CPE) ou que les équipements nécessitent des effectifs limités (Physique-Chimie), soit enfin par décision de ne



retenir que les candidats ayant le profil scientifique approprié. Outre les filières mentionnées, les possibilités d'accueil sont donc limitées en Physique appliquée, en Mathématiques, en Sciences de la vie et de la terre, en Sciences économiques et sociales, en Documentation et en Economie-Gestion. L'admission se fait sur dossier, après étude du cursus des candidats. Pour la filière CPE, la sélection s'effectue sur entretien, suivi d'une courte épreuve écrite.

Le problème le plus délicat reste l'absence de régulation des flux dans trois disciplines, Lettres modernes, Histoire-Géographie et Anglais, les universités concernées refusant toute limitation. Le directeur de l'IUFM a entériné cet état de fait, en dépit des difficultés qu'il suscite. Même si l'essentiel de la formation se déroule dans les universités, l'importance des effectifs a de lourdes conséquences sur l'organisation de la formation, l'encadrement, l'utilisation des locaux et la recherche de lieux de stages.

Alors que chaque année, l'institut pense avoir atteint les limites de ses capacités d'accueil, les effectifs continuent d'augmenter... Si le système fonctionne malgré tout, avec le souci d'apporter aux étudiants la meilleure préparation possible, le crédit revient aux qualités de gestion des responsables de l'IUFM. Il faut préciser également que les redoublants sont invités à ne pas se réinscrire dans les stages ni dans certains modules, de sorte que la formation n'est suivie dans sa totalité que par la moitié environ des effectifs de première année. Comme on le voit, l'équilibre est audacieux et fragile.

**Conclusions et recommandations.** Recommander aux universités concernées et à l'IUFM de Paris de s'engager sur la voie d'une régulation des flux dans les filières à lourds effectifs semble irréaliste, d'autant plus qu'en ce domaine, l'initiative d'une régulation des flux à l'entrée en IUFM devrait revenir au ministère de l'Education nationale, et non aux partenaires de la formation des maîtres. Pour autant, la situation ne peut rester en l'état. L'IUFM gère ses effectifs au prix d'acrobaties renouvelées chaque année, et chaque année plus difficiles. La marge de manœuvre de l'institut ne peut que se réduire à court terme et la qualité des formations dispensées s'en ressentira nécessairement.

En l'absence de régulation, des efforts peuvent porter :

- sur l'orientation en amont, de façon à réduire le nombre d'étudiants qui s'engageront dans la préparation aux concours sans grandes chances de réussite ;
- sur le contrôle des inscriptions : on note, en effet, une perte non négligeable de 10% entre le nombre d'inscrits aux concours et le nombre de présents aux épreuves dans les filières non sélectives. Le différentiel est trop important pour qu'on puisse l'imputer uniquement à "l'évaporation" coutumière. Il y a donc lieu d'exercer un strict contrôle des inscriptions afin d'éviter tout gonflement inconsidéré des effectifs et de vérifier que les étudiants préparent effectivement le concours pour lequel ils sont inscrits.

A l'heure actuelle, 16% des effectifs nationaux d'étudiants préparant le CAPES en IUFM sont inscrits à l'IUFM de Paris. Or, la population parisienne ne représente que 4% de la population française. Si par ailleurs, on examine la situation en Ile-de-France, les chiffres sont les suivants : 5 468 PLC1 à l'IUFM de Paris, 1 877 à l'IUFM de Versailles et 1 288 à Créteil, soit un total de 8 633 pour l'Ile-de-France, ce qui correspond à son poids démographique. Le problème des effectifs de PLC1 à l'IUFM de Paris est donc d'abord celui de leur répartition dans la région.

## 2 - FORMATION DE PREMIÈRE ANNÉE

Les trois orientations qui fondent le plan de formation des PLC, cohérence, professionnalisation et individualisation, éclairent certains choix - et renoncements - assumés au moment de l'élaboration du plan puis à l'occasion de sa mise en œuvre.

**Cohérence.** Elle est assurée par la mise en synergie de toutes les composantes de la formation de première année au service d'un même objectif : la réussite des étudiants aux concours. La priorité accordée à cet objectif détermine les contenus et les modalités de chaque élément de la formation, notamment de la préparation à l'épreuve sur dossier, des cours d'aide méthodologique et de la formation générale et commune.



L'organisation de la préparation à l'épreuve sur dossier (50 h) est variable selon les filières. Cette diversité résulte des spécificités disciplinaires de l'épreuve, mais aussi de la différence d'implication des UFR correspondantes dans les universités de rattachement. Au total, pragmatisme et souci d'efficacité en contexte semblent l'emporter sur le respect d'une règle, définie par le plan de formation. Il apparaît, toutefois, que la part des enseignants de l'IUFM dans la préparation de l'épreuve sur dossier est globalement plutôt limitée, avec des différences importantes selon les filières : alors qu'en Histoire-Géographie, les ressources en personnel de l'IUFM sont insuffisantes pour assurer l'encadrement des étudiants en ce domaine, en Espagnol la participation des formateurs de l'IUFM est très sensiblement supérieure à ce qu'elle peut être dans la plupart des filières.

Les cours d'aide méthodologique concernent, de façon variable selon les filières, les diverses épreuves du concours, tant écrites qu'orales. Volumes horaires, contenus et modalités sont arrêtés en concertation avec les UFR au sein des commissions CAPES. Ces enseignements, complémentaires de ceux dispensés par les universités, visent à faire acquérir aux étudiants les savoirs et les méthodes nécessaires à la réussite de telle ou telle épreuve. Il s'agit manifestement d'un lieu d'intervention privilégié pour les formateurs de l'IUFM.

Quant aux contenus de la formation générale et commune de première année (FGC1), ils sont explicitement liés à la première épreuve orale sur dossier. Afin de clarifier les objectifs de la FGC1 auprès des étudiants, la sous-commission "Formation générale commune" du Conseil scientifique et pédagogique a proposé d'améliorer la présentation de cet élément de la formation dans le livret de l'étudiant, en mettant en évidence la relation entre les contenus de la FGC1 et les exigences de l'épreuve sur dossier.

**Professionnalisation.** Cette orientation se trouve fortement minorée en première année : les enjeux de la réussite aux concours, tels qu'ils sont conçus, pèsent de manière déterminante sur les choix de formation. Certes, la préoccupation reste sous-jacente dans la préparation de l'épreuve sur dossier, mais la nécessité de maîtriser les contenus et la rhétorique de l'épreuve elle-même conduit à en affaiblir la portée professionnelle.

Un stage de sensibilisation en collège ou en lycée est proposé aux étudiants, conformément à la circulaire relative à l'élaboration des plans de formation. 50% environ des étudiants inscrits à l'IUFM demandent à bénéficier de ce stage, qui leur permet de se préparer "à passer de façon moins abstraite ou désincarnée l'épreuve orale sur dossier du concours" (rapport interne d'évaluation).

**Individualisation.** Cette orientation, d'une autre nature que les deux premières, se concrétise au travers des modalités de formation retenues, au sein d'un dispositif global qui cherche à répondre aux besoins et aux demandes des étudiants. L'individualisation se traduit dans les faits, bien au-delà du slogan que pourrait constituer ce mot. L'établissement a fait l'investissement nécessaire - parfois très important - pour prendre en compte les attentes d'un public nombreux et hétérogène.

En témoignent les contenus et modalités adoptés dans certaines filières pour la préparation de l'épreuve sur dossier ou les cours d'aide méthodologique, où l'importance accordée à la préparation et à la correction de productions écrites et orales permet d'apporter une aide personnalisée aux étudiants dans la perspective du concours. Le nombre d'étudiants suivant ces enseignements, et leur assiduité, constituent un indicateur de réussite.

La question de l'individualisation dans la formation générale et commune a déjà été évoquée à propos de la formation des professeurs des écoles. On soulignera le fait que le grand nombre d'étudiants n'est jamais utilisé comme prétexte pour renoncer au principe d'individualisation, quitte à multiplier l'offre de façon peut-être excessive. Le mode d'inscription aux modules de la FGC1 va dans le même sens : un accueil pédagogique individuel est organisé en début d'année pour permettre aux étudiants de faire leur choix. La mise en place d'un dispositif de cette envergure témoigne d'une volonté politique forte : elle exige, en effet, un véritable engagement institutionnel et un encadrement très solide.

On soulignera ici la qualité de la mise en œuvre de l'individualisation dans la filière CPE, qui a un fonctionnement très spécifique (cf. "Annexes"). La formation s'appuie sur les acquis antérieurs des étudiants et l'encadrement fait l'objet de soins particuliers. Dès le recrutement des étudiants en première année, il est assuré par une équipe de formateurs de l'IUFM et de conseillers pédagogiques. Les CPE2 sont même associés à l'encadrement des CPE1 dans les établissements de stage.

**Résultats aux concours.** L'afflux sans cesse croissant d'étudiants dans certaines filières entraîne automatiquement une baisse du taux de réussite dans ces filières, baisse qui est également à mettre en corrélation avec la réduction du nombre de postes aux concours. Toutefois, la politique conduite par l'IUFM de Paris semble porter ses fruits puisque, à la session de 1997, le taux de réussite de l'IUFM était supérieur au taux national moyen de réussite dans 10 filières sur 17 (en tenant compte de l'absence d'informations sur certains CAPES, dont les CAPES d'Arabe, de Néerlandais, de Portugais, de Russe...).

**Structures.** Les commissions CAPES mises en place au sein des collèges disciplinaires jouent un rôle déterminant dans la conception et l'organisation de la formation de première année. Leur composition leur donne toute légitimité pour élaborer, de manière concertée, contenus et modalités de formation. Elles rassemblent, en effet, les responsables du CAPES des UFR correspondantes dans les universités de rattachement, les enseignants de l'université intervenant dans la préparation de l'épreuve orale sur dossier et les formateurs de l'IUFM participant à des titres divers à la préparation du concours (cf. "Présentation").

La commission CAPES veille, en particulier, à atténuer les différences méthodologiques d'un lieu de formation à un autre, dans la préparation de telle épreuve du concours. C'est elle également qui a qualité pour définir, dans une logique de complémentarité avec les UFR, les contenus et les modalités des cours d'aide méthodologique, ou les contenus les plus appropriés des modules de FGC1. Les compétences de la commission CAPES lui permettent donc de concourir fortement à la cohérence de la formation de première année.

Par ailleurs, la répartition des responsabilités au sein de la direction fait qu'une directrice adjointe se trouve spécifiquement en charge de la formation générale commune. Il s'agit d'un choix politique et pédagogique : un pilotage fort et le soutien d'un service administratif ont garanti le succès d'une entreprise qui relevait - et relève toujours - du défi.

**Relations avec les universités.** Comme on l'a déjà signalé dans le chapitre sur les partenariats, les relations avec les universités sont très variables d'une filière à l'autre. Quelques exemples permettront de mieux approcher cette diversité de situations. Dans certains cas, les cloisons restent étanches entre l'IUFM et les universités : en Education musicale par exemple, le fonctionnement du collège disciplinaire est encore peu concluant et les universitaires ne sont guère actifs ; en Histoire-Géographie, dans un contexte de relations difficiles (cf. "Annexes"), l'IUFM cherche la complémentarité plutôt que l'affrontement ; les relations sont plus individuelles qu'institutionnelles dans la filière d'Espagnol.

Là où la collaboration est plus aisée, d'autres problèmes peuvent se poser. Ainsi dans la filière de Mathématiques, où le concours est préparé dans les universités de Paris VI et de Paris VII, avec des résultats pour les étudiants de Paris VII inférieurs à ceux des étudiants de Paris VI (13,8% contre 19,7% à la session de 1997). Si l'université a déjà exprimé sa volonté de prendre des mesures pour améliorer ses résultats, on peut penser qu'une coordination entre les deux préparations, assurée par l'IUFM, permettrait une homogénéisation, voire une unification.

Les résultats aux concours des étudiants de 1<sup>ère</sup> année

## 1 - 1996-1997 (session 1997)

Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
France nat. *	France IUFM **	Paris **	France nat. *	France IUFM **	Paris **	France nat. *	France IUFM **	Paris **

## 1er degré

<b>Professeurs des écoles</b>	46 058	249	8 497	123	18,4%	49,4%
-------------------------------	--------	-----	-------	-----	-------	-------

## 2nd degré

## CAPES

Philosophie	2 437	831	297	180	74	32	7,4%	8,9%	10,8%
Lettres classiques	644	377	67	399	252	52	62,0%	66,8%	77,6%
Lettres modernes	6 851	3 721	754	1 382	905	220	20,2%	24,3%	29,2%
Histoire-Géographie	9 274	4 939	983	971	600	159	10,5%	12,1%	16,2%
Sciences économiques et sociales	2 125	866	70	104	67	8	4,9%	7,7%	11,4%
Allemand	1 581	805	184	189	108	32	12,0%	13,4%	17,4%
Anglais	6 929	3 797	539	1 101	740	99	15,9%	19,5%	18,4%
Arabe	147	113	18	4	2	2	2,7%	1,8%	11,1%
Espagnol	3 237	1 718	252	400	237	39	12,4%	13,8%	15,5%
Italien	866	306	99	45	16	8	5,2%	5,2%	8,1%
Portugais	129	27	15	6	3	2	4,7%	11,1%	13,3%
Russe	96	23	23	4	3	3	4,2%	13,0%	13,0%
Mathématiques	8 192	3 656	242	1 154	703	40	14,1%	19,2%	16,5%
Physique et Chimie - Phys. et électricité	5 477	2 224	111	612	416	27	11,2%	18,7%	24,3%
Sciences de la vie et de la terre	3 193	948	88	370	228	28	11,6%	24,1%	31,8%
Education musicale et Chant choral	599	373	64	266	193	36	44,4%	51,7%	56,3%
Arts plastiques	1 767	784	268	130	69	23	7,4%	8,8%	8,6%
Documentation	1 889	838	77	100	67	9	5,3%	8,0%	11,7%

<b>CAPEPS</b>	3 961	2 316	150	1 060	805	30	26,8%	34,8%	20,0%
---------------	-------	-------	-----	-------	-----	----	-------	-------	-------

<b>Conseiller Principal d'Éducation</b>	8 654	1 354	119	400	177	26	4,6%	13,1%	21,8%
---	-------	-------	-----	-----	-----	----	------	-------	-------

## CAPET

<b>Économie-Gestion</b>									
<i>option éco. et gestion administrative</i>	769	375	10	55	41	1	7,2%	10,9%	10,0%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	1 823	656	24	95	61	3	5,2%	9,3%	12,5%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	144	491	22	64	43	4	44,4%	8,8%	18,2%

## CAPLP2

<b>Anglais / Lettres</b>	3 119	913	23	375	162	2	12,0%	17,7%	8,7%
--------------------------	-------	-----	----	-----	-----	---	-------	-------	------

\* : tous candidats (IUFM + libres)

\*\* : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPD) - IUFM de Paris

## Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

### 2 - 1995-1996 (session 1996)

Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
France nat. *	France IUFM **	Paris **	France nat. *	France IUFM **	Paris **	France nat. *	France IUFM **	Paris **

#### 1er degré

<b>Professeurs des écoles</b>	43 225		263	8 990		123	20,8%		46,8%
-------------------------------	--------	--	-----	-------	--	-----	-------	--	-------

#### 2nd degré

##### CAPES

Philosophie	2 131	824	226	240	83	37	11,3%	10,1%	16,4%
Lettres classiques	592	366	49	327	206	36	55,2%	56,3%	73,5%
Lettres modernes	6 107	3 914	700	1 369	569	215	22,4%	14,5%	30,7%
Histoire-Géographie	8 882	5 440	927	926	627	159	10,4%	11,5%	17,2%
Sciences économiques et sociales	2 312	953	73	170	119	18	7,4%	12,5%	24,7%
Allemand	1 514	914	179	231	157	46	15,3%	17,2%	25,7%
Anglais	6 919	4 113	578	1 082	691	105	15,6%	16,8%	18,2%
Arabe	95		24	4		2	4,2%		8,3%
Chinois			6			1			16,7%
Espagnol	2 939	1 824	198	383	259	33	13,0%	14,2%	16,7%
Italien	577		79	40		9	6,9%		11,4%
Portugais	97		19	6		3	6,2%		15,8%
Russe	58		13	4		2	6,9%		15,4%
Mathématiques	7 328	3 563	221	1 497	759	39	20,4%	21,3%	17,6%
Physique et Chimie - Phys. et électricité	6 023	2 230	116	932	480	37	15,5%	21,5%	31,9%
Sciences de la vie et de la terre	2 691	908	76	330	205	20	12,3%	22,6%	26,3%
Education musicale et Chant choral	582	352	51	223	168	29	38,3%	47,7%	56,9%
Arts plastiques	1 723		278	140		22	8,1%		7,9%
Documentation	2 104	991	80	130	103	14	6,2%	10,4%	17,5%

<b>CAPEPS</b>	3 364	2 154	177	830	646	17	24,7%	30,0%	9,6%
---------------	-------	-------	-----	-----	-----	----	-------	-------	------

<b>Conseiller Principal d'Éducation</b>	7 714	1 242	114	400	184	19	5,2%	14,8%	16,7%
---	-------	-------	-----	-----	-----	----	------	-------	-------

##### CAPET

Économie-Gestion									
<i>option éco. et gestion administrative</i>	806	1563	19	85	238	2	10,5%	10,8%	10,5%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	2 194		33	178		9	8,1%		27,3%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	1 305		28	114		5	8,7%		17,9%

##### CAPLP2

Anglais / Lettres	2 424	299	27	375	64	3	15,5%	21,4%	11,1%
-------------------	-------	-----	----	-----	----	---	-------	-------	-------

\* : tous candidats (IUFM + libres)

\*\* : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPD) - IUFM de Paris

Les résultats aux concours des étudiants de 1<sup>ère</sup> année

## 3 - 1994-1995 (session 1995)

Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
France nat. *	France IUFM **	Paris **	France nat. *	France IUFM **	Paris **	France nat. *	France IUFM **	Paris **

## 1er degré

Professeurs des écoles	49 954	260	9 622	137	19,3%	52,7%
------------------------	--------	-----	-------	-----	-------	-------

## 2nd degré

## CAPES

Philosophie	1 724	650	185	280	105	40	16,2%	16,2%	21,6%
Lettres classiques	517	312	37	291	194	29	56,3%	62,2%	78,4%
Lettres modernes	5 316	3 326	517	1 473	1 018	205	27,7%	30,6%	39,7%
Sciences économiques et sociales	2 208	1 001	59	240	183	16	10,9%	18,3%	27,1%
Histoire-Géographie	8 049	5 481	857	1 078	809	158	13,4%	14,8%	18,4%
Allemand	1 365	885	129	224	138	31	16,4%	15,6%	24,0%
Anglais	5 938	3 908	485	1 049	793	81	17,7%	20,3%	16,7%
Arabe	78		17	7		4	9,0%		23,5%
Espagnol	2 633	1 739	166	424	314	49	16,1%	18,1%	29,5%
Italien	449		62	40		8	8,9%		12,9%
Portugais	80		20	8		4	10,0%		20,0%
Russe	53		14	3		3	5,7%		21,4%
Mathématiques	6 581	3 336	252	1 618	1 068	61	24,6%	32,0%	24,2%
Physique et Chimie - Phys. et électricité	5 016	2 266	119	1 058	628	34	21,1%	27,7%	28,6%
Sciences de la vie et de la terre	2 080	802	64	330	239	18	15,9%	29,8%	28,1%
Education musicale et Chant choral	517	390	50	169	135	22	32,7%	34,6%	44,0%
Arts plastiques	1 517		270	170		43	11,2%		15,9%
Documentation	2 370	1 264	162	200	159	16	8,4%	12,6%	9,9%

CAPEPS	2 761	2 258	144	830	777	29	30,1%	34,4%	20,1%
--------	-------	-------	-----	-----	-----	----	-------	-------	-------

Conseiller Principal d'Éducation	7 691	1 210	101	400	199	28	5,2%	16,4%	27,7%
----------------------------------	-------	-------	-----	-----	-----	----	------	-------	-------

## CAPET

Économie-Gestion <i>option éco. et gestion administrative</i>	770		27	145		4	18,8%		14,8%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	2 378	1770	66	300	389	8	12,6%	22,0%	12,1%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	1 239		41	192		11	15,5%		26,8%

## CAPLP2

Anglais / Lettres	1 774	226	18	311	67	6	17,5%	29,6%	33,3%
-------------------	-------	-----	----	-----	----	---	-------	-------	-------

\* : tous candidats (IUFM + libres)

\*\* : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPD) - IUFM de Paris

**Conclusions et recommandations.** L'institut a choisi de mener une politique pragmatique dans ses relations avec ses partenaires universitaires, ce qui le conduit à centrer les activités de première année sur la préparation aux concours, sous leur forme actuelle. Cette option présente un double intérêt : elle limite les risques de désaccord, voire de conflit, avec les universités, et rencontre par ailleurs l'adhésion des étudiants pris en charge de manière efficace.

Toutefois, ce choix ne présente-t-il pas le risque de faire oublier que le CAPES, le CAPEPS, le CAPET et le CAPLP2 sont des concours de recrutement pour des métiers qui exigent des compétences autres que celles requises pour réussir les épreuves ? Une première année ainsi organisée permet-elle aux étudiants de se construire une représentation du métier et, en cas de réussite, d'assumer dès la rentrée suivante une classe en responsabilité ?

La création des commissions CAPES, dont on perçoit par ailleurs l'intérêt, ne risque-t-elle pas de contribuer à "naturaliser" cette focalisation quasi exclusive sur la préparation des épreuves du concours, en négligeant la perspective du métier d'enseignant ? La nature des relations fonctionnelles entre commission CAPES et collège disciplinaire mérite donc d'être posée pour les filières dans lesquelles commission et collège sont distincts en raison du nombre et de la qualité des formateurs.

### 3 - FORMATION DE SECONDE ANNÉE

Les orientations du plan de formation - cohérence, professionnalisation et individualisation - trouvent une traduction particulière en seconde année. Par cohérence, en effet, on entend celle que construit le professeur stagiaire dans une perspective de professionnalisation. Cohérence et professionnalisation sont donc indissociables au point de se fondre, alors que l'individualisation reste un principe fondateur, aussi bien dans les contenus que dans les modalités de formation.

**Professionnalisation.** La formation de seconde année articule début de pratique et étayages de nature diverse susceptibles de consolider la pratique, de l'enrichir ou de la mettre en question. Toutes les composantes du plan de formation (stages, formation générale spécifique, compléments disciplinaires, mémoire professionnel, formation générale commune) s'inscrivent dans cette recherche d'articulation et de complémentarité entre formation "théorique" et formation "pratique".

**Stages.** Le problème majeur pour le stage en responsabilité est l'insuffisance du nombre d'établissements d'accueil, alors que les effectifs de professeurs stagiaires augmentent depuis 1993, avec un pic brutal en 1997-1998 (+ 27%). Le nombre limité d'établissements, l'implication plus ou moins forte des conseillers pédagogiques, issus d'un corps professoral vieillissant (cf. infra), la difficulté à prévoir le nombre de stagiaires (responsabilité qui n'incombe pas à l'IUFM), autant de facteurs qui rendent complexe l'organisation des stages et des emplois du temps. Les deux premiers sont plus spécifiques au contexte parisien et posent de réels problèmes si, dans une perspective professionnelle, on s'attache à renforcer la dimension formative du stage.

Dans la filière d'Espagnol, par exemple, le nombre de professeurs stagiaires a plus que doublé depuis la création de l'IUFM et l'effectif des PLC2 s'est accru de 25% à la rentrée dernière. Le nombre de lieux de stage étant très limité dans l'académie de Paris, certains professeurs stagiaires se retrouvent dans des situations problématiques, à divers titres : soit le conseiller pédagogique enseigne dans un autre établissement, soit les classes confiées sont à la fois particulières et difficiles (4e et 3e technologiques), soit enfin le début de pratique ne s'effectue pas dans les conditions d'exercice "normales" (classes dédoublées...).

L'organisation du suivi des stages en deux modules distincts, surprenante *a priori*, correspond à deux approches : l'un, "Accompagnement continué du stage" (20 h), prolonge les journées de septembre placées sous la responsabilité des IPR, et est confié à des formateurs associés ou des IPR ; l'autre, "Didactique et pédagogie" (30 h), se distingue par la nature des intervenants et, plus théorique, présente le corps des disciplines universitaires en relation avec les stages. Tous deux visent, avec des approches différentes, à fournir des outils théoriques appliqués à la pédagogie.

Il semble que la distinction soit faite selon le statut des formateurs concernés. N'y aurait-il pas lieu de penser une organisation de la formation en ensembles plus larges, où les complémentarités de compétences des formateurs associés et des professeurs de l'IUFM seraient assumées de manière plus explicite ? La question serait dès lors d'accompagner les collègues disciplinaires pour que ce travail d'élaboration collective permette d'atténuer, dans les filières où cela est nécessaire, les démarcations de "territoires".

Le rôle des conseillers pédagogiques est ressenti comme déterminant et leur intégration dans les collègues disciplinaires contribue à les afficher comme formateurs à part entière. Dans les faits, leur implication dans le dispositif global piloté par l'IUFM semble faible, de même que leur participation aux réunions des collègues disciplinaires. Le rôle désormais assigné aux tuteurs devrait contribuer à développer chez les conseillers pédagogiques le sentiment d'appartenir à une entreprise collective de formation. On regrettera, toutefois, que la spécificité de leur rôle dans le dispositif et la nature des compétences que l'on attend d'eux ne fassent pas l'objet d'une réflexion particulière au sein de l'IUFM, pas plus que la question de leur formation.

De manière générale, l'établissement scolaire semble considéré davantage comme un lieu d'accueil que comme un lieu de formation où s'acquièrent, en dehors de la classe elle-même, des pratiques et des savoirs professionnels. Cela supposerait une véritable collaboration avec le rectorat et les chefs d'établissement afin d'identifier des lieux de stages formatifs, au lieu de se soumettre aux contraintes exclusives de la logique de gestion.

**Compléments disciplinaires.** Ils fournissent l'occasion de compléter, sur le plan théorique, les savoirs disciplinaires. Les contenus sont déterminés par la commission CAPES des collègues disciplinaires, composés de membres qualifiés pour identifier les lacunes éventuelles des cursus. Les cours sont assurés par des enseignants-chercheurs de l'université ou de l'IUFM. De ce fait, la formation de seconde année conserve une réelle dimension universitaire.

**Mémoire professionnel.** L'accompagnement du mémoire, souvent assuré par les formateurs associés, n'est pas sans soulever des difficultés, comme en témoigne le rapport d'évaluation interne. La mise en place d'une sous-commission du CSP sur ce sujet, l'organisation d'une formation destinée aux directeurs de mémoire, montrent que l'IUFM ne s'en tient pas au constat d'un dysfonctionnement dans les modalités de suivi.

**Formation générale et commune (FGC2).** Le souci d'organiser une formation commune à tous les futurs enseignants et aux CPE relève d'une volonté politique qui doit être saluée. Cette formation recouvre une autre réalité qu'en première année. Elle comporte une part obligatoire (52 h) et une part optionnelle (48 h). Parmi les enseignements obligatoires, 28 heures sont réservées au module "Enseigner en zone sensible". Ce module répond à un double impératif : la commande ministérielle d'une part, mais aussi la nécessité de former des stagiaires qui seront, pour la plupart, nommés dans les académies voisines où les conditions d'exercice sont difficiles. La part optionnelle de la formation s'est un peu réduite par rapport au projet initial, mais représente encore à peu près la moitié du volume global, équitablement réparti entre modules disciplinaires, modules non disciplinaires et modules-outils.

L'importance de cette composante de la formation, qui représente le plus fort volume horaire global après le stage en responsabilité, ainsi que sa diversité, ont exigé un effort d'organisation important et soutenu sur plusieurs années. L'IUFM de Paris semble aujourd'hui au seuil d'une nouvelle étape. Il engage, au sein de la sous-commission du CSP déjà mentionnée, une réflexion qualitative sur les contenus mêmes de la formation (modules optionnels non disciplinaires), sur la base de l'évaluation faite par les professeurs stagiaires et recueillie par les collègues disciplinaires.

**Individualisation.** Cette préoccupation, déjà sensible en première année, reste manifeste en seconde année. Elle se traduit, de manière diverse selon les filières, dans la plupart des composantes présentées ci-dessus : encadrement des stages, système d'options proposées pour les compléments disciplinaires et la formation générale commune, suivi du mémoire.

Dans ce contexte, le rôle du tuteur semble d'une importance cruciale. Il importe, en effet, qu'une "personne référent" puisse aider le stagiaire à construire la cohérence nécessaire à l'édification de son identité professionnelle.

La mission du tuteur, chargé de tisser des liens entre les formateurs de l'IUFM et l'établissement scolaire, exige, il est vrai, compétences et disponibilité, et doit être par ailleurs bien identifiée. Dans la filière d'Espagnol, par exemple, l'intérêt et l'enjeu du tutorat ne semblent pas évidents à tous : le problème consiste à bien distinguer les fonctions de tuteur et de conseiller pédagogique, ou encore de tuteur et de directeur de mémoire si les deux fonctions sont disjointes.

L'importance accordée au système d'options suscite quelques remarques. On peut craindre, en effet, que cette disposition n'alimente une conception par trop "libérale" du métier d'enseignant. Peut-être pourrait-on recourir de manière plus affirmée à la circulaire du 30 mai 1997, "*Mission des professeurs exerçant en lycées et collèges et compétences attendues en fin de formation initiale*". Les stagiaires fonderaient ainsi leur choix en fonction des compétences à développer.

**Modalités de bilan.** La procédure de validation de la formation et de titularisation par un jury académique n'appelle pas de remarque particulière. On notera cependant que depuis 1992, le jury académique décide régulièrement de titulariser plus de stagiaires que n'en a validés l'IUFM. C'est là un indicateur d'exigence de la part de l'IUFM.

1992-1993	Total	Validés	Titularisés	Ajournés	Prolongés	Licenciés
CAPEPS	197	189	191	3	-	3
CAPEPS	21	20	21	-	-	-
CPE	16	14	15	-	-	-
CAPET	33	31	31	1	-	-
CAPLP2	10	10	10	-	-	-
Agrégation	39	-	38	-	1	-

1993-1994	Total	Validés	Titularisés	Ajournés	Prolongés	Licenciés
CAPEPS	204	184	196	4	-	2
CAPEPS	19	19	19	-	-	-
CPE	18	18	18	-	-	-
CAPET	30	23	27	2	-	1
CAPLP2	14	12	12	2	-	-
Agrégation	33	-	32	-	-	1

1994-1995	Total	Validés	Titularisés	Ajournés	Prolongés	Licenciés
CAPEPS	243	215	222	13	6	2
CAPEPS	21	17	21	-	-	-
CPE	26	-	26	-	-	-
CAPET	56	53	53	1	1	1
CAPLP2	-	-	-	-	-	-
Agrégation	53	-	49	2	2	-

1995-1996	Total	Validés	Titularisés	Ajournés	Prolongés	Licenciés
CAPEPS	239	217	220	7	7	5
CAPEPS	21	19	21	-	-	-
CPE	30	29	29	-	-	1
CAPET	51	45	43	5	2	1
CAPLP2	-	-	-	-	-	-
Agrégation	86*	-	84	2	-	-

\* les agrégés ne sont pas validés par l'IUFM



1996-1997	Total	Validés	Titularisés	Ajournés	Prolongés	Licenciés
CAPE	227	216	205	7	11	4
CAPEPS	15	15	15	-	-	-
CPE	24	24	22	1	-	1
CAPET	25	22	22	-	3	-
CAPLP2	9	9	9	-	-	-
Agrégation**	91	91	90	1	-	-

1997-1998	Total	Validés	Titularisés	Ajournés	Prolongés	Licenciés
CAPE	274	267	256	4	11	3
CAPEPS	22	22	22	-	-	-
CPE	27	27	27	-	-	-
CAPET	12	12	12	-	-	-
CAPLP2	9	9	9	-	-	-
Agrégation**	125	125	124	1	-	-

\*\* les agrégés ne sont pas validés par le jury académique

Concernant l'évaluation des formations, une procédure est mise en œuvre par les collèges disciplinaires. Il semble toutefois que cette procédure ne distingue pas toujours clairement ce qui relève de la régulation de la formation et ce qui relève de son évaluation. La pratique d'un questionnaire en janvier, finalisé par des ajustements possibles de la formation, s'inscrit plutôt dans la première logique, ainsi que certaines réunions générales qui offrent aux professeurs stagiaires l'occasion d'exprimer leur point de vue. Il faut souligner que la crainte au sujet de la validation et de la titularisation est trop forte chez certains stagiaires pour qu'ils s'engagent réellement dans l'évaluation de leur formation, avant le terme de l'année. La décision de proposer désormais ces questionnaires en fin d'année paraît donc tout à fait pertinente.

Si l'IUFM de Paris a effectivement développé des pratiques d'évaluation de ses formations, ce qui mérite d'être souligné, on se posera néanmoins deux questions : existe-t-il un lieu où l'on exploite de façon globale les questionnaires ou les données sectorielles recueillies par d'autres voies ? Y a-t-il une instance chargée d'évaluer la formation dans la perspective du métier à exercer ? Il risque, en effet, d'y avoir au sein de certains collèges une forte tentation de se consacrer aux problèmes de la formation disciplinaire. Quant aux sous-commissions du CSP, elles exploitent, très légitimement, les données sectorielles liées à leur thématique de travail.

**Recommandations.** La professionnalisation exige que soient renforcées les relations avec le rectorat et les chefs d'établissement afin de faire valoir les besoins de la formation au moment des affectations sur les lieux de stage. Même si les contraintes gestionnaires sont incontournables, l'IUFM est certainement en mesure de développer une marge de négociation.

Il est essentiel, par ailleurs, que l'IUFM œuvre à une meilleure intégration des conseillers pédagogiques, notamment en s'interrogeant sur les modalités de la formation qui pourrait leur être dispensée.

#### IV - DOCUMENTATION

Un service commun de documentation a été créé en 1995, avec pour mission de définir la politique générale de l'IUFM en matière de documentation pédagogique et de la mettre en œuvre. L'objectif est de permettre le développement concerté des deux centres de ressources implantés sur les sites de Molitor et des Batignolles.

**Les ressources documentaires en 1997**

	Batignolles	Molitor	Total
Nombre total de volumes	10 803	73 477	<b>84 280</b>
<i>dont entrés dans l'année (1)</i>	880	898	
Nombre total de périodiques vivants (titres)	60	117	<b>177</b>
Proportion des ouvrages en libre accès	tout le fonds	20,4%	
Nombre de prêts		9919	
Nombre total de lecteurs inscrits	425	988	<b>1 413</b>
<i>. dont étudiants de première année</i>	151	159	<b>310</b>
<i>. dont prof. stagiaires de deuxième année</i>	206	513	<b>719</b>
<i>. dont enseignants de l'IUFM (2)</i>	68	99	<b>167</b>
Nombre de semaines d'ouverture par an	41	41	
Nombre d'heures d'ouverture par semaine	44,5	44,5	
Personnels professionnels (3) (en ETP)*	1	2,5	<b>4</b>
Personnels permanents non professionnels (en ETP)*	1,5	1	<b>3</b>
Personnels occasionnels (en ETP)*	1	2	<b>3</b>
Montant total des dépenses	130 000	228 000	<b>358 000</b>
<i>dont dépenses documentaires (4)</i>	100 000	198 000	
Total des surfaces occupées (en m <sup>2</sup> )	220	510	
Nombre de places assises	53	69	<b>122</b>

\* équivalent temps plein

(1) acquisitions, dons et échanges

(2) tous les enseignants intervenants à l'IUFM (y compris les intervenants extérieurs)

(3) ayant un diplôme de documentation

(4) acquisitions de documents et reliure

**Difficultés.** Elles sont d'importance et d'origine diverses. En ce qui concerne le fonds, les problèmes d'enrichissement et d'adaptation ne se sont pas posés dans les mêmes termes à Molitor qu'aux Batignolles où le fonds, à la fois plus restreint et plus ancien, a exigé dans des disciplines comme l'histoire et la géographie un effort important et immédiat. Un écart existe également dans le nombre de périodiques (101 à Molitor, une soixantaine aux Batignolles en 1997). Quant à la préparation de l'épreuve sur dossier dans certains concours, elle suppose un fort investissement, en raison de son importance. Toutefois, le service commun ne juge pas souhaitable de spécialiser l'un ou l'autre des centres dans telle ou telle discipline.

L'absence d'indexation, voire de cotation, pour une part non négligeable du fonds ne facilite pas l'harmonisation de la gestion. Ainsi à Molitor, sur un fonds de 73 500 ouvrages environ, 10 500 ne sont ni cotés, ni indexés (ces ouvrages ne sont pas en libre accès). Aux Batignolles, 10 800 ouvrages environ sont cotés, mais non indexés. On estime à 5 000 le nombre d'ouvrages non inventoriés.

L'informatisation du fonds a été engagée en 1996 et touche actuellement 6% du fonds sur le site de Molitor, soit les 4 550 ouvrages acquis depuis 1994. Aux Batignolles, seules 200 notices environ figurent au catalogue informatisé. On soulignera combien la saisie du fonds (ancien et récent, sans négliger les mémoires professionnels des professeurs stagiaires) est une nécessité pour que le service soit en mesure d'offrir aux usagers les conditions d'une recherche documentaire efficace.

L'accès aux documents n'est pas toujours facile. Sur le site de Molitor, le nombre de documents en accès direct est limité, bien qu'en augmentation. L'accès aux ouvrages en réserve implique de recourir au personnel du centre ; or, celui-ci est en nombre insuffisant. Quant à la recherche documentaire, elle n'est pas simple car un certain nombre d'ouvrages ne figurent pas au catalogue informatisé, en raison de la diversité des logiques d'indexation auxquelles recourent les fichiers papier. Aux Batignolles, tous les documents sont en libre accès mais, en dehors des 200 titres informatisés, la recherche documentaire est impossible, faute de fichier papier. L'aide des documentalistes est donc indispensable aux lecteurs.

Les locaux des deux centres sont chaleureux et aménagés au mieux des possibilités, mais le nombre de places de travail ne permet pas toujours de satisfaire la demande. L'articulation avec les salles de réserve ne paraît pas tout à fait satisfaisante à Molitor ; quant au centre des Batignolles, il n'en dispose pas. En ce qui concerne le personnel, leur nombre et leur statut ne permettent pas au service d'assurer les tâches qui lui incombent, à la hauteur de ses ambitions, à savoir : améliorer le service des usagers en élargissant les horaires d'ouverture, en facilitant le prêt des ouvrages en réserve, en rationalisant les commandes, en "désherbant" les fonds anciens.

**Avancées.** Elles concernent les points suivants :

- la mise en réseau des centres de ressources en 1998, complétée par la sortie d'un module Alexandrie sur "l'harmonisation des bases", qui devrait permettre de mettre au point un catalogue unique, consultable dans les deux centres ;
- le dépouillement de revues relatives à l'enseignement et à la formation, dont rend compte désormais un bulletin mensuel ;
- la programmation du "désherbage" du fonds ancien, préalable indispensable à l'informatisation ;
- l'accès à d'autres banques de données.

Par ailleurs, le service commun développe les relations avec les collègues disciplinaires. La démarche est importante pour faire bien percevoir les enjeux d'une politique de documentation adaptée aux missions de l'IUFM. On note aussi un début d'implication du service dans la formation, notamment auprès des directeurs de mémoire. Le service commun de documentation regrette néanmoins de n'avoir pas suffisamment de disponibilité pour assurer aux usagers un minimum de formation.

**Conclusion et recommandations.** Une dynamique s'est engagée avec la création du service commun de documentation. L'enjeu de la rétroconversion, qui seule permettra la mise au point d'un catalogue informatisé homogène dans lequel figurera l'intégralité du fonds, semble d'une importance majeure, voire d'une grande urgence si l'IUFM veut faire de ses bibliothèques des "*centres de niveau universitaire dans le domaine des sciences de l'éducation et de la pédagogie*" (dossier de contractualisation).

Dans cette perspective, l'accroissement du fonds de chacun des centres gagnerait sans doute à se faire dans le cadre d'une politique globale plus affirmée. La simple consolidation de demandes émanant des collègues disciplinaires ne peut véritablement tenir lieu de politique d'achat.

La collaboration avec les collègues disciplinaires, dont on a vu l'intérêt, gagnerait probablement en efficacité si chaque collège désignait en son sein un correspondant chargé des questions relatives à la documentation. Cette collaboration plus étroite aiderait peut-être à définir les éléments d'une politique d'établissement concernant les bibliothèques de collège souhaitées par certains.

Par ailleurs semble s'imposer la question d'une complémentarité entre le service commun de documentation et le CERTEM. De fait, la médiathèque sera désormais intégrée au service de documentation et ne sera donc plus gérée par le CERTEM.

## V - TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Le Centre d'enseignement et de ressources éducatives multimédia (CERTEM), créé en 1992, traduit la volonté des responsables de l'IUFM de Paris d'intégrer les technologies de l'information et de la communication dans la formation de tous les enseignants.

La politique menée par l'institut en ce domaine apparaît clairement dans les plans de formation de première et de seconde années. Les nouvelles technologies figurent dans la formation générale commune sous la forme d'un module-outil obligatoire de 16 heures. Elles font partie de la formation disciplinaire pour les PE2 (formation obligatoire de 42 heures), et font l'objet d'adaptations pour les PLC2 ou les spécialistes de l'AIS. Elles donnent lieu à des formations spécifiques en langues vivantes. Enfin, elles sont également envisagées comme ressource ou aide didactique pour tous.

Les moyens dont dispose le CERTEM sont à la hauteur de l'ambition des responsables de l'IUFM : un parc total de 160 machines, dont 120 en réseau pour le service pédagogique ; un libre service informatique donnant accès aux ressources documentaires ; la connexion au réseau Internet. Actuellement, on compte une machine pour cinq stagiaires. Globalement, la situation est donc très satisfaisante.

Toutefois, quelques points méritent de retenir l'attention.

Tout d'abord, la détermination des compétences à acquérir en fonction des niveaux d'enseignement ou de la nature des disciplines enseignées : la formation à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication est jugée indispensable dans le référentiel de compétences des professeurs des écoles ; or, les compétences qu'il convient d'acquérir ne sont pas définies. De manière plus générale, ce cadrage fait manifestement défaut.

En second lieu, l'individualisation des parcours de formation. La très grande diversité des itinéraires suivis par les étudiants et les stagiaires avant leur admission à l'IUFM, conduit inévitablement à une grande disparité de niveaux. Les responsables du CERTEM se sont efforcés d'en tenir compte en regroupant les stagiaires en fonction de leurs acquis. Cependant, cette façon d'opérer n'est qu'un palliatif qui ne saurait dissimuler la nécessité de construire un parcours d'acquisition de compétences aisément évaluables.

Troisièmement, la diversification des formations. Le souci d'offrir aux stagiaires la possibilité de maîtriser une large variété de compétences peut légitimer une diversification des modules. On s'interrogera néanmoins sur l'utilité d'avoir 71 modules-outils pour le module obligatoire de formation générale commune.

Enfin, les orientations de la recherche. On peut concevoir qu'une équipe de spécialistes des technologies de l'information et de la communication explore, dans le cadre d'un programme de recherche disciplinaire, les voies offertes par ces technologies dans le domaine de la didactique des disciplines. On se demandera si, à l'heure actuelle, il s'agit d'une priorité pour les formateurs de l'IUFM, et s'il ne serait pas préférable d'examiner d'abord deux questions fondamentales :

- quelles connaissances et quel savoir-faire pour les futurs enseignants en matière de technologies de l'information et de la communication ?
- comment évaluer en ce domaine les compétences des entrants en seconde année d'IUFM ?

Les échanges avec l'équipe du CERTEM, dont la compétence, le dynamisme et la volonté d'innover sont manifestes, ont permis de constater que ces problèmes, s'ils ne sont pas analysés exactement dans les mêmes termes, font partie des préoccupations actuelles.

## VI - VIE DE L'ÉTUDIANT

**Orientations.** Dès l'origine, le Projet d'établissement a pris en compte la dimension "vie étudiante", en analysant la situation particulière des étudiants et des stagiaires de l'IUFM de Paris sur les deux sites. Un certain nombre d'orientations ont été retenues et mises en œuvre :

- assurer une information claire sur les cursus et les modules de formation, ce qui nécessite un accueil organisé et systématique (cf. supra) ;
- faire connaître les multiples possibilités culturelles de Paris ;
- créer une association, l'APFI (association des personnels formés à l'IUFM) ;
- aménager les locaux pour créer des lieux d'échanges et de convivialité.

**Activités culturelles.** L'offre d'activités culturelles est particulièrement développée à l'IUFM de Paris : 3 622 places gratuites ont été distribuées au cours de l'année, des tarifs préférentiels ont été obtenus auprès de nombreux théâtres et cinémas, 80% des spectacles sont proposés à un prix inférieur à 100F.

Dans son fonctionnement actuel, le service de la billetterie joue un rôle beaucoup plus important que celui de simple pourvoyeur de places de spectacle. Son responsable guide les usagers de l'IUFM, facilite leur réflexion, en un mot exerce une fonction de formateur à part entière. Il n'est d'ailleurs pas certain que cette dimension soit perçue par l'ensemble des responsables de l'institut. Il faut espérer que, malgré les problèmes de personnel, tout sera mis en œuvre pour conserver à ce service la place qu'il tient actuellement.

**Remarques.** Les activités sportives ne connaissent pas un développement analogue, faute de disponibilité de la part des étudiants, mais aussi et surtout, faute de structure associative suffisamment vivante.

De manière générale, on note que les étudiants et les stagiaires se comportent en consommateurs plutôt qu'en acteurs, ce qui tient très certainement au contexte parisien et à la richesse d'activités que l'on y trouve. Malgré cela, les usagers, particulièrement en seconde année, manifestent un véritable sentiment d'appartenance à l'institution, dotée d'un label de qualité reconnu.

**Recommandations.** On peut souhaiter que les efforts entrepris pour fournir des lieux de rencontre et de travail dans les deux centres soient poursuivis. Par ailleurs, il serait utile d'inciter les usagers à prendre en charge des activités culturelles, éventuellement par le biais de l'APFI qui jouerait un rôle fédérateur. Les initiatives des usagers doivent être encouragées, dans la mesure où ces activités socio-éducatives ont une place dans leur futur métier.

## VII - RELATIONS INTERNATIONALES

La création, dès 1992, d'un service des relations internationales, doté d'un budget propre, témoigne d'un choix et d'une volonté politiques de l'établissement. L'importance des réalisations et des projets contribue à l'affirmation de l'identité de l'institut et à son rayonnement.

**Éléments d'une politique.** La politique de relations internationales est définie par le directeur de l'IUFM, sur proposition du responsable du dossier. Arrêtée par le Conseil d'administration, cette politique est mise en œuvre par le service qui, en liaison avec une commission pédagogique et technique, assure le suivi pédagogique et l'évaluation des actions engagées.

L'IUFM de Paris recourt aux structures et financements des projets communautaires existants (SOCRATES, ERASMUS, LINGUA) et développe des actions à son initiative, dont il assure lui-même le financement.

Depuis la création de l'IUFM, ces actions se sont progressivement inscrites dans le cursus même de la formation des futurs enseignants. Par ailleurs, elles ont contribué à créer des dynamiques sur le plan européen :

- mise en commun de compétences propres aux différentes institutions partenaires pour élaborer de nouveaux outils didactiques pour l'enseignement à l'initiation des langues, ou au service d'une didactique de l'histoire européenne ;
- contribution, avec l'engagement du collège AIS, à l'élaboration d'un projet européen, "Politique éducative pour l'intégration scolaire des handicapés", susceptible d'aboutir à la création d'un diplôme "Master pour la formation de médiateurs d'intégration" (cf. "L'adaptation et l'intégration scolaires").

**Mise en œuvre.** Cette diversité d'actions, remarquable, tire son origine de la diversité des objectifs poursuivis, des publics concernés, de la durée du stage à l'étranger ou de la nature des accords avec les institutions partenaires.

Peuvent, en effet, bénéficier de ces actions les PE1 (2 semaines dans la perspective de la préparation de l'épreuve de langue au concours), les PE2 engagés dans un parcours d'enseignement et d'initiation aux langues étrangères (EILE) de 2 semaines ou dans un séjour ERASMUS de 3 mois, dont profitent également les stagiaires de l'AIS. Enfin, les PLC2 peuvent suivre des modules de didactique comparée pendant 2 ou 3 semaines.

Cette diversité tient aussi à l'engagement de l'établissement, manifestement soucieux de ne manquer aucune des perspectives ouvertes par la création de l'espace européen : projet LINGUA A (TEL2L), intégration au système ECTS pour l'AIS, projet COMENIUS centré sur la confrontation, en formation continue, des pratiques enseignantes en sciences expérimentales.

L'IUFM ne recule pas devant l'investissement nécessaire pour que puisse se dérouler une action expérimentale, dans le cadre d'une coopération entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère allemand du *Land* Hesse. Ceci a permis à un professeur stagiaire d'histoire-géographie d'effectuer un stage d'études et d'enseignement de 3 mois en Allemagne.

Au fil des ans, l'IUFM de Paris a acquis, dans le domaine des relations internationales, une expertise liée à la diversité des actions et projets réalisés ou engagés. La conscience de ses acquis l'a incité, dans un souci d'échange et de partage, à développer des actions de coopération avec des institutions implantées dans des pays d'Europe de l'Est (Albanie, Russie, Pologne).

**Éléments de bilan.** La diversité des actions et des projets n'autorise pas l'exploitation de données quantitatives globalisées. Si les actions de formation de longue durée ne touchent qu'un nombre limité de professeurs stagiaires en raison des difficultés institutionnelles et réglementaires qu'elles présentent, les actions brèves suscitent des candidatures de plus en plus nombreuses : 53 pour les PLC2 en 1997-1998 pour les modules de didactique comparée.

En termes qualitatifs, les actions de longue durée semblent les plus satisfaisantes parce qu'elles permettent de développer réellement l'ensemble des compétences professionnelles, sur les plans théorique, pratique et linguistique. Toutefois, les actions brèves ont, elles aussi, un impact formatif en ce qu'elles favorisent une prise de distance par rapport à un système et à des pratiques.

Il importe de souligner la manière dont l'IUFM de Paris assume en ce domaine la pluralité des missions qui lui sont confiées. Au-delà des formations qu'il met en place, il s'investit en s'appuyant sur ses ressources en personnel et en moyens, dans la production d'outils et la réflexion sur de nouveaux objets didactiques.

Les difficultés rencontrées tiennent non à des dysfonctionnements du service lui-même, mais au cadre réglementaire (définition du service d'enseignement d'un PLC2, par exemple) et à l'impossibilité de faire valoir comme qualification professionnelle les formations longues effectuées par certains professeurs stagiaires.

Il serait utile de renforcer le service par un secrétariat anglophone et une compétence administrative supplémentaire, ce qui permettrait peut-être aux responsables de trouver suffisamment de temps pour exploiter la richesse constituée par les rapports des stagiaires.

Le développement remarquable des relations internationales à l'IUFM de Paris est indissociable d'une volonté politique forte de l'établissement et de l'investissement personnel du directeur. Il a permis à l'IUFM de fonder, sur un pôle d'excellence, la conquête de son identité, dans le contexte très particulier de l'enseignement supérieur à Paris.

## VIII - RECHERCHE ET FORMATION DE FORMATEURS

Les deux thèmes sont liés dans la mesure où, à l'IUFM de Paris, la formation de formateurs passe essentiellement par la recherche. L'équipe de direction exprime sa volonté d'influer sur le système éducatif, d'un côté par la formation initiale, de l'autre par la mise en place d'une importante formation de formateurs, sous-tendue par une recherche active.

**Formation de formateurs.** Les actions de formation se présentent sous des formes diverses :

- journées-séminaires de recherche (sur une discipline ou sur un thème ponctuel) ;
- groupes de formation disciplinaires ou transversaux (de 10 h à 40 h) ;
- groupes de réflexion-recherche ;
- groupes de recherche.

Un effort important d'information est fait pour toucher le plus grand nombre possible de formateurs parmi les formateurs permanents et associés, les intervenants extérieurs, les maîtres de stage du premier et du second degrés. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1996-1997, 857 formateurs, sur un réseau de plus de 2 000 personnes, ont participé au moins une fois à une action de formation.

Chaque groupe remet, en fin d'année, une fiche-bilan à partir de laquelle se fait l'évaluation des actions de formation. On soulignera que l'évaluation serait sans doute plus aisée si les fiches étaient rédigées selon un plan identique.

**Recherche.** L'IUFM dispose de 30 enseignants-chercheurs en poste, de PRAG et de PRCE recrutés, entre autres, sur critères de recherche, et d'anciens professeurs d'École normale qui ont pris part à des actions de recherche, souvent en s'inscrivant à l'université. Les enseignants-chercheurs de l'institut appartiennent à des équipes universitaires, ce qui a rendu difficile la constitution d'équipes internes à l'IUFM, sur des thèmes propres. Et ce d'autant plus que l'établissement juge indispensable de réaliser des productions reconnues par l'université.

Dans cette perspective, l'IUFM de Paris a obtenu un plan pluri-formations (PPF) qui lui permet d'engager une recherche spécifique, complémentaire des travaux qui peuvent se faire par ailleurs à l'université. La démarche présente l'intérêt d'une reconnaissance par l'université tout en ménageant l'autonomie de l'IUFM. Les thèmes retenus sont les suivants :

- didactique des sciences expérimentales ;
- didactique de l'environnement ;
- didactique de l'éducation civique ;
- maîtrise de la langue, outil commun à toutes les disciplines, outil premier dans les disciplines littéraires.

Outre les groupes liés à des recherches de label universitaire, l'IUFM a mis en place des groupes de réflexion dont les travaux puissent déboucher sur des résultats aisément utilisables et susceptibles ultérieurement de se transformer en groupes de recherche.

Ce travail pourra être réinvesti dans la formation continue des enseignants dont l'IUFM aura la maîtrise d'œuvre : ce sera son troisième levier d'action. Il sera, dès lors, sans doute amené à rechercher un nouvel équilibre entre les actions directement liées au terrain et celles relevant de la recherche fondamentale.

## IX - FORMATION CONTINUE

### 1 - LE PREMIER DEGRÉ

**Bilan et objectifs.** Le récapitulatif général des moyens consacrés par l'IUFM de Paris fait apparaître les données chiffrées suivantes (établies par l'académie de Paris) :

Moyens consacrés à la formation continue/année	Nombre d'heures
en 1992-1993	3 072 h PIUFM
en 1993-1994	3 289 h PIUFM
en 1994-1995	6 048 h au total, hors stages non remplacés
en 1995-1996	6 020 h, hors stages non remplacés
en 1996-1997	6 030 h, hors stages non remplacés

Une réflexion est engagée entre le directeur de l'IUFM et l'inspecteur d'académie sur les points suivants :

- les échanges institutionnalisés entre le collège des inspecteurs de l'Education nationale et les collèges disciplinaires de l'IUFM ;
- l'expertise de l'IUFM en matière d'analyse des expériences professionnelles, notamment pour les professeurs des écoles sortants, ainsi que sa compétence touchant l'élaboration de demandes de formation.

**Accompagnement des titulaires débutants.** Depuis deux ans, une semaine de stage à l'IUFM est offerte à deux ou trois groupes de nouveaux professeurs des écoles (entre 10 et 20 par groupe), en partenariat avec l'académie de Paris (IEN). Il s'agit de stages d'analyse de pratiques, permettant, à la satisfaction des participants, de travailler sur les difficultés qu'ils ont rencontrées et de mieux "capitaliser" leurs premières expériences. Le Projet d'établissement prévoyait d'ouvrir cette formation à l'ensemble des professeurs débutants, ce qui n'a pas été possible pour des raisons d'ordre administratif. Sauf à modifier le fonctionnement de la formation continue, aucun progrès sur ce dossier ne semble envisageable. Conçu dans le même esprit et complétant l'effort auprès des enseignants débutants, un stage est organisé pour les directeurs d'école, sur l'accueil des enseignants titulaires débutants.

### 2 - LE SECOND DEGRÉ

**Accompagnement des titulaires débutants.** De longues négociations entre l'IUFM et la MAFPEN ont permis de proposer aux titulaires débutants nommés sur l'académie de Paris une formation continue spécifiquement consacrée aux difficultés de la prise de fonction. Pour 1997-1998, trois stages étaient programmés, créés et animés par des formateurs de la MAFPEN et de l'institut. La collaboration pédagogique (mise au point d'un projet, discussion sur les objectifs et les méthodes, élaboration d'un calendrier) ont été, semble-t-il, très satisfaisantes. La mise en place de ces stages implique que les services de l'académie de Paris parviennent à identifier les titulaires débutants et à connaître leur affectation...



## LA FILIÈRE PROFESSEUR DES ÉCOLES

Les efforts faits pour assurer la qualité de la formation font cependant regretter qu'à sa conception, sous certains aspects technique et centrée sur la transmission des connaissances, ne s'ajoute pas de façon plus manifeste une réflexion sur la nature et la portée des choix qui sous-tendent le système éducatif.

Sans doute cette remarque ne concerne-t-elle pas spécifiquement l'IUFM de Paris. Mais après avoir donné une existence reconnue à l'institut, n'est-il pas temps de compléter la formation telle qu'elle est conçue actuellement en invitant plus significativement le futur enseignant à se comporter en acteur responsable qui n'attend pas tout de l'institution de formation ? Cette nouvelle approche devrait prendre en compte la nécessité de lui donner une conscience aiguë de sa place et de sa responsabilité dans la collectivité, ainsi que la nécessité de construire un projet personnel et de s'y tenir.

Ce serait un moyen de le préparer à exiger de ses élèves un comportement identique. Le projet professionnel devrait être le cadre où connaissances de base, éthique personnelle, comportements sociaux, finalités professionnelles et valeurs du système éducatif se projettent, se combinent et se développent.

Les incidences d'une telle approche sont multiples. Elles se répercutent sur le repérage des qualités des futurs enseignants, et donc sur leur recrutement. Elles impliquent, entre autres, une systématisation des pratiques d'auto-évaluation, une bonne connaissance des démarches de négociation, et donc une nouvelle organisation de la formation.

# ANNEXES

## LA FILIÈRE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Effectifs en 1996-1997 : 1 211 PLC (dont 1 188 PLC1 et 23 PLC2)  
Universités assurant la préparation : Paris I, Paris IV et Paris VII.

### 1 - FORMATION DE PREMIÈRE ANNÉE

**Exigences du concours.** Le CAPES d'Histoire-Géographie recrute des professeurs chargés d'enseigner deux disciplines, alors que leur cursus universitaire est monovalent jusqu'en licence. A cette difficulté s'ajoute, pour l'institution de formation, la disproportion entre le nombre de titulaires d'une licence d'histoire (70%) et celui des titulaires d'une licence de géographie. La contribution de l'IUFM à la préparation au concours devra donc permettre de prendre en compte des besoins très différents chez les étudiants.

**Effectifs.** Le problème majeur est celui du nombre d'étudiants. En effet, faute d'accord avec les universités de rattachement et les UFR correspondantes, aucune disposition de gestion ou de régulation des flux d'étudiants n'a pu être adoptée. Après une véritable explosion en 1994-1995, les effectifs ne cessent de progresser, toujours supérieurs au millier d'étudiants, et donc au nombre de postes offerts au concours depuis 1997.

Ces effectifs sont sans rapport avec les capacités d'accueil de l'IUFM, qu'il s'agisse des locaux, de l'encadrement ou des ressources d'accueil dans les établissements du second degré pour les stages d'observation.

**Relations avec les universités de rattachement.** La répartition des rôles entre l'IUFM et les trois universités de rattachement concernées par la préparation au CAPES d'Histoire-Géographie est fixée dans des conventions.

Celles-ci stipulent que les universités assurent la préparation aux épreuves dites académiques, alors que l'IUFM a en charge l'aide méthodologique et la préparation de l'épreuve sur dossier (et, partant, la formation générale et commune ainsi que le stage d'observation).

Les conséquences du refus de toute limitation des effectifs dans la filière conduisent, cependant, les UFR elles-mêmes à transgresser ce principe de répartition. Dans la mesure, en effet, où compte tenu du nombre d'étudiants, elles ne peuvent assurer dans des conditions acceptables l'entraînement aux épreuves orales relevant de leur responsabilité, cette préparation se fait conjointement avec l'IUFM.

Les relations avec les universités portent les traces des tensions qui ont accompagné la création des IUFM. Dans la pratique, cela se traduit par l'absence de collaboration au moment crucial de l'organisation des emplois du temps. Chaque UFR d'Histoire, forte de son autonomie, s'organise sans se soucier des contraintes de l'IUFM, pas plus, du reste, que de l'emploi du temps de géographie commun aux trois universités. Il en résulte des incompatibilités, préjudiciables à des étudiants préparant un concours très sélectif.

Une autre source de difficultés tient à la confusion entre certains cours de CAPES et des cours de préparation à l'agrégation. Même si le programme est commun aux deux concours, cette pratique pose des problèmes en raison des différences dans l'esprit et la nature des épreuves, notamment en géographie.

**Ressources de l'IUFM.** Les ressources en personnel de l'IUFM (un professeur des universités, 2 maîtres de conférences, 7 PRAG, auxquels s'ajoutent 2 directeurs d'études et 7 formateurs associés) ne représentent pas un potentiel suffisant pour assurer l'encadrement des 1 100 étudiants régulièrement inscrits à l'IUFM.

La difficulté et la spécificité de l'épreuve sur dossier exigent, en effet, des apports particuliers et un entraînement systématique à l'oral. L'aide méthodologique répond à une demande forte. En 1997-1998, 15 groupes accueillant une moyenne de 40 à 50 étudiants ont été ouverts. Plus de 500 étudiants bénéficient donc aujourd'hui de cette aide.

Dans ces conditions, l'IUFM doit faire appel à des vacataires pour étoffer son potentiel d'encadrement. Malgré cela, il ne parvient à assurer que 200 à 250 interrogations en géographie, alors que la préparation de cette épreuve est d'une importance cruciale pour des étudiants massivement formés en histoire.

Malgré les efforts accomplis, l'afflux des étudiants dans la filière ne va pas sans poser d'autres types de problèmes, qu'il s'agisse des locaux de l'institut ou des ressources de ses centres documentaires (ouvrages disponibles, espaces de travail).

**Réponses de l'IUFM.** Dans ce contexte difficile, la filière Histoire-Géographie à l'IUFM s'est attachée à témoigner positivement de son existence, en se situant délibérément sur le terrain de la complémentarité, plutôt que sur celui de l'affrontement avec les UFR, dans les différentes universités de rattachement.

La mise en place d'une commission CAPES, au sein du collège disciplinaire, permet de résoudre des problèmes d'organisation globale de l'emploi du temps. A de nombreux égards, elle aide aussi à prendre en charge les lacunes de certains cursus en amont, voire celles qui se manifestent dans les préparations au concours, telles qu'elles sont assurées dans les universités.

Dans la pratique, le souci d'efficacité que partagent les responsables universitaires et les personnels de l'IUFM permet à la commission de dépasser nombre de conflits. L'aide méthodologique assurée par l'institut, dont les contenus sont arrêtés par la commission, pourrait, en effet, apparaître comme un bon analyseur des faiblesses des cursus à l'université. En fait, le traitement du problème au sein de la commission dispense les universités de réagir sur le plan des principes. La modestie de l'intitulé "aide méthodologique", le caractère pragmatique de la démarche, expliquent sans doute le succès de l'entreprise.

**Bilan et suggestions.** En termes de réussite au CAPES, le taux de succès de la filière ces dernières années (entre 16% et 17%) est inférieur à celui d'un certain nombre d'autres filières, mais sensiblement supérieur à la moyenne nationale (à peine plus de 10%). La confusion déjà signalée entre cours d'agrégation et cours de CAPES

dans les universités appellerait des commentaires quant à ces résultats globaux, de même que les disparités entre les taux de réussite des étudiants en fonction de l'université dans laquelle ils effectuent leur préparation.

Le bilan de l'IUFM doit être fait avec prudence, dans la mesure où l'institut n'évite le blocage complet que parce que la moitié des étudiants régulièrement inscrits ne suivent pas les enseignements qu'il propose ! Situation paradoxale et problématique. Comment l'établissement gèrera-t-il, à l'avenir, les conséquences de l'efficacité de plus en plus reconnue de l'aide méthodologique ?

Pour limiter les risques d'implosion complète à l'IUFM, ne faudrait-il pas se donner les moyens d'évaluer l'efficacité de l'aide méthodologique et de généraliser les sondages conduits auprès des étudiants de Paris VII ? Peut-être cela permettrait-il de commencer à lever certains blocages concernant la régulation des flux.

**2 - FORMATION DE SECONDE ANNÉE.** Le contexte de formation est très différent en seconde année, où la filière prend en charge la formation de 35 à 40 professeurs stagiaires. Un certain nombre de remarques formulées à propos de l'organisation générale de la formation trouvent leur illustration dans la filière. Les points forts de la formation semblent être les compléments disciplinaires, l'accompagnement du stage, et le volet didactique et pédagogie.

Le collège disciplinaire juge nécessaire de renforcer les relations avec les conseillers pédagogiques, qui jouent un rôle majeur dans le dispositif de formation professionnelle, et regrette que la collaboration avec l'Inspection ne permette pas de définir les principes d'une politique de formation à leur usage.

Des initiatives ont été prises pour former les conseillers pédagogiques et les formateurs associés à l'utilisation de l'Internet en classe, mais, quel que soit son intérêt, il s'agit là d'une action ponctuelle, qui ne s'insère pas dans une politique globale.

Il semble - et cela n'a rien de surprenant dans une institution récente - que la collaboration au service d'un projet commun (la formation professionnelle de professeurs d'histoire-géographie capables d'assumer les missions attendues d'eux) entre les différentes catégories de personnel puisse être améliorée.

Dans cette perspective, le travail en direction des conseillers pédagogiques serait sans doute un axe fédérateur. Il conduirait, en effet, à réfléchir en commun sur les spécificités de leur rôle dans le dispositif de formation, à collaborer avec les corps d'inspection et à poursuivre la réflexion engagée sur la fonction de tuteur. Ce travail garantirait à terme une meilleure intégration, dans le dispositif global de formation, de toute une catégorie d'acteurs dont l'implication est essentielle.

## LA FILIÈRE D'ESPAGNOL

Effectifs en 1996-1997 : 320 PLC (dont 297 PLC1 et 23 PLC2)

Universités assurant la préparation : Paris III et Paris IV.

### 1 - CHARGES DU COLLÈGE DISCIPLINAIRE

Le collège prend en charge la formation à l'enseignement de l'espagnol dans le premier comme dans le second degré. Sa composition et l'organisation de la formation dans la filière n'ont pas rendu nécessaire la mise en place d'une commission CAPES.

**Formation des professeurs des écoles.** L'IUFM assure une préparation à l'épreuve du concours pour les étudiants qui le souhaitent et propose un parcours EILE, permettant aux professeurs stagiaires dotés des compétences linguistiques requises d'accéder à l'habilitation.

### Formation des PLC

**Première année.** Le nombre d'étudiants inscrits à l'IUFM a pratiquement triplé depuis 1992-1993, ce qui se traduit par des besoins accrus en termes d'accueil et d'encadrement, aussi bien dans les établissements scolaires à l'occasion des stages d'observation, que pour ce qui concerne les enseignements sous la responsabilité de l'IUFM.

La part prise par le collège disciplinaire dans la préparation à l'épreuve sur dossier (une cinquantaine d'heures) est très supérieure à ce qu'elle peut être dans la plupart des filières. Le nombre de modules d'aide méthodologique s'est accru mais le collège souligne l'impossibilité de multiplier les enseignements, en raison des limites du potentiel de formateurs. Une évaluation de l'impact des modules sur la réussite au CAPES aiderait sans doute à faire les choix qui devront nécessairement être effectués.

Le souci de proposer une formation aussi efficace que possible dans la perspective du concours a conduit le collège à utiliser tous les espaces de la maquette de façon complémentaire. Dans cette perspective, les modules disciplinaires de formation générale et commune ont fait l'objet d'une réorientation vers la préparation directe de l'épreuve sur dossier, ce qui va de pair avec une diversification susceptible de mieux répondre aux besoins des étudiants.

**Seconde année.** Le nombre de stagiaires en espagnol a plus que doublé depuis la création de l'IUFM et l'effectif des PLC2 s'est accru de 25% à la rentrée 1997. Le nombre de lieux de stages étant très limité dans l'académie de Paris, les implantations ne sont pas toujours adaptées aux besoins de la formation (cf. "Les formations et la recherche"). Le collège disciplinaire souhaite remédier à ces difficultés en développant le recours aux stages de pratique accompagnée dans des classes difficiles.

Le collège d'espagnol semble particulièrement attaché à concevoir et à organiser une formation qui permette au professeur stagiaire de construire l'ensemble des compétences diversifiées nécessaires à l'exercice du métier. Toutes les ressources de la maquette et de l'IUFM sont utilisées à cette fin : les stages à l'étranger, les compléments disciplinaires ("la langue de la classe" avec un travail sur l'intonation, la phonétique et la prosodie à "l'hyperlab" de l'IUFM), les modules-outils disciplinaires au service de l'intégration des nouvelles technologies dans les pratiques d'enseignement de la discipline, pour ne citer que quelques exemples.

## 2 - DIFFICULTÉS

**Relations avec les universités.** Les relations ne sont pas conflictuelles, mais s'instaurent davantage sur la base de sollicitations individuelles que d'accords institutionnels. Les UFR ne semblent pas véritablement engagées dans un projet commun avec l'IUFM, l'une d'elles ne répondant même pas aux demandes de candidature d'enseignants pour des compléments disciplinaires.

**Résultats au CAPES.** Le taux de réussite s'effrite depuis 1992. Les données sur l'évolution du rapport entre le nombre d'inscrits au concours et le nombre de postes ne semblent pas suffisantes pour que le collège disciplinaire puisse interpréter les résultats de manière fine.

**Titularisation.** La formation des PLC2 d'espagnol à l'IUFM de Paris est sanctionnée par un taux d'échec anormalement élevé par rapport à celui des autres filières. C'est ainsi qu'en 1996-1997, sur 24 professeurs stagiaires certifiés et 4 agrégés en stage, 4 ont été ajournés et 1 radié. Le collège disciplinaire émet l'hypothèse que le concours de recrutement sélectionne mal ou insuffisamment, eu égard aux exigences du métier.

**Cohérence et suivi de la formation.** La maquette de formation des PLC2 se caractérise par un certain éclatement. Dans cette configuration, le tuteur, chargé de tisser des liens et de favoriser la construction d'une cohérence d'ensemble, est investi d'une charge dont l'importance semble capitale. Toutefois, l'enjeu du tutorat ne semble pas évident à tous, de même que l'identification de la fonction.

**Les conseillers pédagogiques.** Choisis par l'IPR-IA, ils sont au nombre de 18 dans le collège disciplinaire. La collaboration entre l'IUFM et cette catégorie de formateurs est un enjeu crucial. Seul un travail en commun peut, en effet, permettre de dépasser la tension actuelle, préjudiciable à la formation, entre les pratiques d'un corps professionnel héritées d'une tradition souvent normative, et la formation donnée à l'IUFM, fondée sur les recherches actuelles en didactique.

**3 - REMARQUES ET PERSPECTIVES.** Des tensions existent au sein de la filière, peut-être liées à des divergences importantes dans la conception même du métier de professeur d'espagnol. Une analyse fine des résultats au concours et des résultats de la titularisation permettrait peut-être de fonder, sur des données objectives, un travail avec les universités sur les cursus.

Concernant les relations avec les conseillers pédagogiques, les tensions ne pourront se résoudre qu'à la faveur d'un travail commun. Leur implication dans le dispositif doit constituer une occasion de formation. Il est très important que le collègue disciplinaire définisse les principes d'une politique de formation des conseillers pédagogiques, ainsi que les modalités appropriées.

## LA FILIÈRE CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

Effectifs en 1996-1997 : 152 CPE (dont 128 CPE1 et 24 CPE2)

**1 - CARACTÉRISTIQUES DE LA FILIÈRE.** La filière CPE à l'IUFM de Paris présente un certain nombre de caractéristiques spécifiques :

- le nombre d'étudiants est limité, sur la base d'une sélection ;
- il n'existe pas de formation universitaire pour la préparation au concours de recrutement. De ce fait, c'est l'IUFM qui assure la préparation ;
- le responsable de la formation s'assure d'interventions de haut niveau. La proximité du ministère de l'Éducation nationale permet de traiter "les problématiques éducatives" avec des experts et des chercheurs, pour le plus grand bénéfice des formés ;
- un réseau de relations, depuis l'Inspection de la vie scolaire et des établissements jusqu'aux chefs d'établissement et aux conseillers pédagogiques, permet une prise en charge coordonnée et construite des stagiaires et des étudiants.

**2 - ADMISSION.** Elle s'effectue sur entretien. Ceux-ci sont menés par les formateurs de l'IUFM et les conseillers pédagogiques, et permettent de retenir des candidats ayant des parcours et des formations diversifiés. La sélection telle qu'elle se pratique à l'IUFM de Paris assure de bons résultats au concours de recrutement.

**3 - FORMATION.** Elle se déroule sur un même site. Très encadrée, elle sollicite largement les "pairs", dont l'implication dans la formation, tant théorique que pratique, est particulièrement forte. Un réseau de conseillers pédagogiques s'est constitué, avec l'appui de l'Inspection, et ce groupe participe à l'ensemble de la formation, de première comme de seconde année. Les stagiaires sont eux aussi appelés à participer à l'encadrement des étudiants pour l'accueil du premier stage. Il est un fait que le "maillage" de la formation est facilité par les effectifs peu élevés d'étudiants et de stagiaires ayant réussi le concours après une année de préparation à l'IUFM de Paris. En effet, les CPE2 sont presque tous issus d'un IUFM, et de celui de Paris dans une proportion exceptionnelle.

Etudiants et stagiaires se sentent appartenir à un groupe professionnel particulier. Ils se retrouvent souvent et la formation dispensée les incite à ces rencontres. La richesse du mode de recrutement mis en place et la faiblesse des effectifs contribuent largement à l'efficacité de la formation des CPE à l'IUFM de Paris. Les expériences antérieures des étudiants et des stagiaires sont utilisées pour construire la formation.

On pourrait souhaiter que le groupe des CPE établisse, dès la formation, des contacts plus fréquents avec les autres étudiants et stagiaires, avec qui ils seront appelés à travailler ultérieurement. Les heures de formation générale commune peuvent fournir l'occasion d'échanges privilégiés.

Des contacts informels existent avec les autres IUFM d'Ile-de-France dans le cadre des stages et des conférences. Il serait intéressant de les officialiser et d'envisager un élargissement des lieux de stage pour mieux préparer les CPE à leurs futures conditions de travail.

## Répartition des enseignants-chercheurs par discipline

Situation au 01/10/1996

Disciplines	Enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM		Directeurs d'études Formateurs associés de l'IUFM		Total emplois	dont vacants
	Professeurs	Maîtres de conférences	Professeurs	Maîtres de conférences		
Sciences du langage	1	1	-	2	4	-
Langue et littérature françaises	-	2	-	-	2	-
Langue et littérature anglo-saxonnes	1	3	-	2	6	2
Langue et littérature germaniques	-	-	-	1	1	-
Langue et littérature romanes	1	1	-	-	2	-
Psychologie	-	-	-	1	1	-
Philosophie	-	-	-	1	1	-
Arts : plastiques, musique, sc. de l'art...	1	1	-	1	3	2
Histoire	1	1	-	2	4	1
Géographie	-	1	-	1	2	-
Mathématiques	-	1	-	-	1	-
Mathématiques appliquées	1	1	-	-	2	-
Milieux denses et matériaux	-	1	-	-	1	-
Chimie organique, minérale, industrielle	1	-	-	1	2	-
Structure et évolution de la terre	-	2	-	-	2	-
Biologie cellulaire	-	-	-	1	1	-
Biologie	1	-	-	-	1	-
Sciences de l'éducation	1	1	-	-	2	-
STAPS	-	2	-	-	2	-
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>40</b>	<b>5</b>

## Répartition des enseignants du second degré par discipline

Situation au 01/10/1996

Disciplines	Enseignants en poste à l'IUFM		Formateurs associés de l'IUFM			Total emplois
	PRAG	PRCE	PRAG	PRCE	PLP	
Allemand	-	2	1	-	-	3
Anglais	2	-	2	-	-	4
Arts plastiques	2	1	1	-	-	4
Biologie	1	-	-	-	-	1
Documentation	1	2	-	-	-	3
Economie, gestion	-	1	1	2	-	4
Education musicale	4	2	-	-	-	6
Education physique et sportive	-	8	1	-	1	10
Espagnol	1	-	2	-	-	3
Génie mécanique	-	1	-	-	-	1
Histoire-Géographie	6	2	3	1	-	12
Italien	-	-	1	-	-	1
Lettres	7	2	2	2	-	13
Lettres-Anglais	-	-	-	-	1	1
Lettres-Histoire	-	-	-	-	1	1
Mathématiques	4	5	2	-	-	11
Philosophie	10	7	1	-	-	18
Portugais	-	-	1	-	-	1
Sciences économiques et sociales	-	-	1	-	-	1
Sciences physiques	2	2	-	1	-	5
Sciences de la vie et de la terre	2	-	2	-	-	4
Technologie	-	3	-	-	-	3
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>38</b>	<b>21</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>110</b>

## Éléments financiers

### Les ressources et recettes en KF

à partir du Compte financier		1994	1995	1996
<b>Ressources affectées</b>		<b>2 642</b>	<b>2 424</b>	<b>2 387</b>
	Restauration - Hébergement	1 937	1 983	2 001
	Programmes européens	607	441	386
	Autres	98		
<b>Droits d'inscription</b>		<b>3 387</b>	<b>3 713</b>	<b>3 991</b>
<b>Frais de dossier</b>		<b>872</b>	<b>968</b>	<b>992</b>
<b>Subventions de l'Etat</b>		<b>19 048</b>	<b>19 398</b>	<b>22 675</b>
	MESR	18 558	18 544	21 884
	36.11 Fonctionnement	17 381	17 554	21 453
	66.72 Maintenance	1 177	990	431
	Autres origines (CNASEA + autres ministères)	490	854	791
<b>Dotation des Conseils généraux</b>		<b>108</b>		
<b>Subventions d'autres organismes publics</b>		<b>14</b>	<b>13</b>	<b>11</b>
<b>Divers</b>		<b>1 384</b>	<b>3 433</b>	<b>1 670</b>
	Produits financiers	539	890	374
	Travaux études		554	283
	Ventes activités annexes	339	786	416
	Locations de salles + chambres	116	137	132
	Produits exceptionnels	390	1 066	465
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>27 455</b>	<b>29 949</b>	<b>31 726</b>

### Les dépenses en KF (fonctionnement uniquement)

		1994	1995	1996
<b>Hors rémunération de personnels</b>		<b>14 029</b>	<b>14 969</b>	<b>14 773</b>
	Infrastructures	6 462	6 796	6 553
	Entretien et réparation	4 626	5 018	4 063
	Locations diverses	127	135	186
	Honoraires	176	25	278
	Viabilité	1 408	1 491	1 897
	Impôts locaux	125	127	129
	Autres charges isolées	3 963	3 856	4 325
	Achat matériel et fournitures	1 632	1 777	1 923
	Documentation générale	39	33	42
	Fournitures d'enseignement	1 442	1 231	1 227
	Frais postaux et télécommunications	529	565	748
	Déplacements, missions, réceptions	211	104	223
	Colloque, transp. adm., réceptions	110	146	162
	Charges non isolées	1 138	1 142	1 160
	Restauration - Hébergement	1 660	1 709	1 757
	Charges exceptionnelles		926	474
	Ressources affectées	705	441	386
	Amortissements	101	99	118
<b>Rémunération de personnels</b>		<b>4 643</b>	<b>4 571</b>	<b>5 266</b>
	ATOS (dont CES et objecteurs)	822	937	1 236
	Heures complémentaires	3 796	3 609	3 984
	Divers	25	25	46
<b>Droits universitaires</b>		<b>2 546</b>	<b>2 863</b>	<b>7 018</b>
<b>Indemnités de stage et indemnités de déplacement</b>		<b>65</b>	<b>43</b>	<b>79</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>21 283</b>	<b>22 446</b>	<b>27 136</b>





Quelques singularités donnent à l'IUFM de l'académie de Paris une identité particulière par rapport à la majorité des autres IUFM. Cette situation tient à son environnement culturel et universitaire riche de huit universités puissantes et diversifiées, dont certaines sont traditionnellement très investies dans la préparation aux concours de l'enseignement secondaire, ainsi qu'à un contexte académique et des partenariats complexes avec les deux autres académies de la région Ile-de-France. Il s'y ajoute des relations difficiles avec les collectivités territoriales dont les conséquences nuisent aujourd'hui à l'accomplissement des missions et au développement de l'établissement.

Dans ce contexte, il était donc nécessaire d'élaborer une politique volontariste pour "exister" et être reconnu. La position occupée actuellement par l'IUFM de Paris dans la formation des maîtres de l'académie doit beaucoup à son directeur et à ses collaborateurs qui ont su mettre en place à force d'adaptation et de pragmatisme, une organisation intéressante et des structures originales sans que le projet initial ne soit dénaturé. Cette politique a permis, en particulier, de développer un sentiment d'appartenance, tant chez les usagers que chez les personnels.

**1 - CONSTATS.** Parmi les points positifs à porter au crédit d'une équipe de direction forte et motivée, on retiendra :

- la volonté d'affirmer la dimension universitaire de l'institut par une politique visant à accroître la proportion des enseignants-chercheurs, le souci de faire reconnaître une activité de recherche et de susciter des partenariats malgré certaines difficultés pour intéresser les universités à des domaines d'investigation plus spécifiques à l'IUFM ;

- l'initiative originale en matière institutionnelle concernant la composition du CSP, majoritairement centrée sur des personnels en poste à l'IUFM choisis pour leurs compétences. Ce choix, motivé par un souci d'efficacité, s'est fait cependant au détriment de la représentation de différents partenaires de l'IUFM ; ceux-ci peuvent néanmoins être associés à la prise de décision en qualité d'experts invités au Conseil ;

- la volonté de mobiliser les acteurs de la formation et les partenaires de l'IUFM, quels que soient leur statut et leur établissement d'origine, au sein de collèges disciplinaires ou spécialisés, lesquels ont été complétés (on est en voie de l'être) par des collèges transversaux (premier et second degrés) et par des commissions de travail aux missions plus circonstanciées ;

- la reconnaissance, acquise par l'IUFM, aux yeux des étudiants et de ses partenaires universitaires ou académiques dans les domaines qui relèvent spécifiquement de sa mission : aide méthodologique à la préparation aux concours, formation générale commune, professionnalisation ;

- la place accordée à l'AIS au-delà de la préparation au CAAPSAIS, aux réserves près concernant les orientations thérapeutiques qui pourraient y être proposées;

- le développement remarquable des échanges internationaux, en particulier des projets européens, qui doit beaucoup à l'investissement personnel du directeur ;

- le souci d'accompagner la formation *stricto sensu* de moyens de qualité en termes d'information aux usagers, de documentation et de matériel pédagogique dédié à l'utilisation des multimédias dans l'enseignement, dans le cadre du CERTEM.



L'ensemble de ces constats ne peut masquer les difficultés qui ont pu être observées, dont certaines sont d'ailleurs indépendantes de la volonté de l'IUFM.

**2 - RECOMMANDATIONS.** Pour mesurer ces difficultés, il faut revenir sur le profil particulier de l'établissement caractérisé par une disproportion importante entre les effectifs des PE et des PLC, d'une part, entre le nombre de PLC2 et PLC1, d'autre part, ces derniers représentant à eux seuls près de 80% des inscrits à l'IUFM.

Alors que la gestion des flux semble raisonnable pour les PE, l'importance des effectifs dans les différentes préparations aux concours du second degré rend problématique la mise en stage des PLC2. S'il faut se féliciter d'un pourcentage d'admis rapporté aux présents aux concours souvent supérieur à la moyenne nationale, le nombre limité d'établissements susceptibles de les accueillir en stage au sein de l'académie de Paris conduit une proportion importante d'entre eux à se voir attribuer des lieux de stages hors académie, notamment dans les académies voisines d'Ile-de-France.

Il n'a pas été possible jusque-là de résoudre la question des flux de PLC1, en particulier dans les disciplines littéraires, faute de l'accord des universités concernées. Ce point mérite d'être réexaminé en invitant les partenaires à identifier avec sérénité les causes et les conséquences de l'inflation de la population de PLC1 inscrite à l'IUFM, à examiner plus finement le profil des sortants de l'IUFM et à s'interroger sur le bien-fondé d'accepter sans réserve une situation sous certains aspects discutables.

Parallèlement, malgré l'existence d'une convention de partenariat, la nécessité d'améliorer les échanges avec les deux autres IUFM d'Ile-de-France doit être soulignée. Des relations systématiques et construites paraissent primordiales pour harmoniser la formation des étudiants dont les lieux d'affectation après leur titularisation se répartissent sur l'ensemble de la région.

Comme on l'a déjà souligné, la formation relevant spécifiquement de l'IUFM a trouvé sa reconnaissance tant auprès des usagers que des partenaires, même si certaines décisions sont contestées, par l'université de Paris V notamment. On note le souci d'individualisation des parcours, qu'il s'agisse d'accueil et de suivi personnalisés ou de la formation générale commune dont la diversité relève d'un choix délibéré visant à répondre à l'hétérogénéité des publics et à la pluralité des profils de formation conduisant au métier d'enseignant. Malgré ces arguments, il y a lieu de s'interroger sur la pertinence d'un dispositif qui ne semble pas imposer à tous un minimum d'enseignements communs jugés indispensables à la formation d'un futur professeur.

En matière d'organisation, on conseillera de favoriser toute initiative propice au décloisonnement des disciplines, au renforcement du dialogue avec les instances académiques et au resserrement des liens avec les différents corps d'inspection en s'employant à ce qu'une proportion plus importante d'entre eux se sente concernée par la formation délivrée dans le cadre de l'IUFM.

La formation continue des enseignants fait désormais partie intégrante des missions de l'IUFM en relation avec le rectorat. A quelques initiatives près, destinées surtout aux enseignants nouvellement nommés, on a pu constater que, jusque là, l'activité dans ce domaine était des plus réduite. Les relations avec la MAFPEN en particulier étaient quasi inexistantes. Les dispositions récentes engagent l'IUFM de Paris à des initiatives et à de nouveaux partenariats incontournables, dont il faut souhaiter qu'ils ne mettent pas en péril un équilibre fragile acquis au prix d'efforts importants.

Sur l'ensemble de ces constats, on voit bien que les progrès à réaliser concernent les différents partenariats locaux et régionaux de l'IUFM et qu'il faut bien distinguer ceux qui relèvent des choix politiques de l'établissement de ceux qui sont indépendants de sa volonté.

A l'initiative de l'IUFM, l'ouverture doit se produire vers différents acteurs du système éducatif pour une meilleure articulation de la formation avec le terrain, avec un environnement très riche en moyens d'accompagnement, qu'il s'agisse des services documentaires de la Ville de Paris et des universités, ou de la DRAC pour les aspects culturels.

En revanche, la mise en stage des PLC2 est placée sous la responsabilité des instances académiques et du recteur, qui doivent exercer leurs responsabilités en la matière et clarifier leurs relations avec l'IUFM.

Enfin, on ne peut clore ce chapitre de recommandations sans attirer avec force l'attention des collectivités territoriales et de l'État sur les difficultés de l'IUFM en matière de locaux. Il est indispensable que se règle la question des surfaces actuellement occupées par le Centre d'adaptation psychopédagogique relevant de la Ville de Paris, auxquelles s'ajoutent celles occupées par de CEFISEM relevant du rectorat, dans un établissement dont les surfaces dédiées à la formation sont très en-deçà des normes de l'enseignement supérieur et de la situation de la majorité des autres IUFM. Les possibilités d'extension sur les surfaces non bâties appartenant au patrimoine de l'IUFM sont par ailleurs compromises par des contraintes sévères de constructibilité. Après avoir été oublié dans les plans précédents, notamment U 2000, il faut souhaiter qu'à l'avenir, l'IUFM de Paris puisse bénéficier des locaux nécessaires à son fonctionnement et à son développement, dans des conditions de sécurité conformes aux exigences actuelles.



AIS : adaptation et intégration scolaires  
 APFI : association des personnels formés à l'IUFM  
 ATOS ou IATOS : (personnel) ingénieur, d'administration, technique, ouvrier et de service

CA : conseil d'administration  
 CAAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires  
 CAPE : certificat d'aptitude au professorat des écoles  
 CAPEPS : certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive  
 CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire  
 CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique  
 CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2e grade  
 CAPP : centre d'adaptation psychopédagogique  
 CDDP : centre départemental de documentation pédagogique  
 CERTEM : centre d'enseignement et de ressources éducatives multimédia  
 CES : contrat emploi solidarité  
 CEVU : conseil des études et de la vie universitaire  
 CPE : conseiller principal d'éducation  
 CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles  
 CRDP : centre régional de documentation pédagogique  
 CRPE : concours de recrutement au professorat des écoles  
 CSP : conseil scientifique et pédagogique

DETU : directeur d'études  
 DEUG : diplôme d'études universitaires générales  
 DRAC : direction régionale des affaires culturelles

EPS : éducation physique et sportive

FGC : formation générale commune  
 FGC1 : formation générale commune dispensée en première année  
 FGC2 : formation générale commune dispensée en seconde année

IEN : inspecteur de l'Éducation nationale  
 IMF : instituteur maître formateur  
 IPR-IA : inspecteur pédagogique régional - inspecteur d'académie

MAFPEN : mission académique de formation des personnels de l'Éducation nationale  
 MAT : maître d'accueil temporaire

NBI : nouvelle bonification indiciaire

PAF : plan académique de formation  
 PDF : plan départemental de formation  
 PE : professeur des écoles  
 PE1 : étudiant de première année préparant le concours de professeur des écoles

# TABLE DES SIGLES

PE2 : professeur des écoles stagiaire (2e année de formation)

PIUFM : professeur d'IUFM

PLC : professeur de lycée et collège

PLC1 : étudiant de première année préparant le CAPES

PLC2 : professeur de lycée et collège stagiaire (2e année de formation)

PLP2 : professeur de lycée professionnel

PNF : plan national de formation

PPF : plan pluri-formations

PRAG : professeur agrégé enseignant dans l'enseignement supérieur

PRCE : professeur certifié enseignant dans l'enseignement supérieur

SAFA : service académique de la formation administrative

SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté

UFR : unité de formation et de recherche

ZEP : zone d'éducation prioritaire

CNE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE DE PARIS

POSTFACE :  
RÉPONSE  
DU DIRECTEUR





IUFM de PARIS  
10, rue Molitor - 75016 Paris  
Télécopie : 01 42 88 79 74  
Téléphone : 01 40 50 25 92

Paris, le 29 Mars 1999

56, boulevard des Batignolle  
75017 Paris  
Télécopie : 01 44 70 07 89  
Téléphone : 01 53 42 30 30

### REPONSE DU DIRECTEUR DE L'IUFM DE PARIS

<http://w3.paris.iufm.fr>

La lecture du rapport d'évaluation de l'IUFM de Paris est pour son Directeur un moment privilégié, et ceci pour plusieurs raisons :

- Le regard extérieur porté par les membres et les experts du Conseil National d'Evaluation ne peut être que salutaire pour l'ensemble des acteurs d'un IUFM qui est pris, depuis 1991, et même un peu avant, dans le tourbillon de l'action.
- Ce rapport n'a pu voir le jour qu'après une forte et longue mobilisation de l'Institution et de ses partenaires pour faire le point et s'interroger.
- L'IUFM a apprécié la qualité des relations avec les experts, le sérieux des investigations et de la méthodologie utilisée, même si l'on peut regretter que le secteur de l' AIS n'ait pas bénéficié de cette même rigueur, alors que la volonté de l'Institut est précisément d'en faire un secteur pleinement "intégré".
- Il est enfin réconfortant de constater rétrospectivement non seulement que le travail fourni a été considérable, mais aussi que sur certains points nous avons anticipé des décisions avant même de prendre connaissance des recommandations du CNE, ce qui montre bien que l'Institution avance dans le bon sens.

Les commentaires, plutôt que les réponses au sens strict, du Directeur permettront d'explicitier des convergences d'appréciation, de relever des constats datés et enfin de dresser la liste des tâches à venir.

#### **Les convergences d'appréciation**

Il semble inutile d'insister sur les évidences notées par le CNE, qui frappent tout observateur étranger et même tout connaisseur des Instituts universitaires de formation des maîtres de province : l'IUFM de Paris est une sorte d'Institution unique dans le contexte général des IUFM : en tête, si l'on veut bien accepter l'idée même de comparaison, par le nombre global d'étudiants et de stagiaires, en tête vraisemblablement par la faiblesse du ratio par rapport à la surface, en tête par le nombre d'Universités de rattachement... Il est fort délicat, dans la situation ainsi décrite, de créer une identité forte d'une institution qui, de plus, a vocation à être l'interface entre le monde universitaire et le monde de l'établissement scolaire, lieu d'exercice du métier d'enseignant.

Les décisions prises et avalisées par le Conseil d'Administration concernant tant la structuration pédagogique, que la formation elle-même et les priorités affichées ont, de l'avis unanime, dessiné une image de l'IUFM de Paris bien insérée dans le paysage éducatif parisien : création, dès l'origine, de Collèges disciplinaires ayant vocation, sous la houlette des coordonnateurs, à être la plaque tournante des interactions entre l'Université, l'IUFM et le

terrain, réflexion continuellement affinée sur la formation, développement de l'aide méthodologique, du tutorat, création de secteurs forts affirmant une politique en relation étroite avec la formation (Relations internationales, Technologies pour l'enseignement, secteur des activités culturelles, recherche et formation de formateurs...). Et je n'oublie pas la structuration administrative, qui s'est mise, de manière efficace, au service des priorités de l'Etablissement. Tous les acteurs de l'IUFM ont ainsi contribué à forger une image forte et dynamique à propos de laquelle il serait indécent d'insister davantage.

### **Les constats datés**

Il est, en revanche, plus intéressant de relever le grand nombre de recommandations qui nous sont faites et qui, au moment de la rédaction de cette réponse, sont soit déjà mises en œuvre, soit sur le point de l'être.

En ce qui concerne l'organisation administrative, le nouveau secrétaire général a d'ores et déjà pris les décisions dans le sens indiqué :

- création d'un service des ressources humaines regroupant les traitements, la gestion et la formation des personnels ; la responsabilité en a été confiée à une A.P.A.S.U. ;
- réunification du service de la scolarité ;
- délégation plus large aux responsables des différents services pour permettre une meilleure responsabilisation des acteurs administratifs de l'Institut.

L'organisation pédagogique sera marquée d'autre part, dans les semaines qui viennent, par la création d'un "collège transversal", chargé de recentrer et actualiser la formation générale et commune non disciplinaire, d'organiser le "champ" transversal lui-même (relations entre les disciplines, inventaire des "objets de formation" à vocation transversale...), en vue, en particulier, d'alimenter la réflexion sur la formation des professeurs des écoles, de préparer les futures actions de formation liées à la réforme des lycées et enfin de répondre aux demandes qui nous seront adressées dans le cadre de la formation continue.

Quant au Collège du premier degré, dont les difficultés de fonctionnement dans sa composition initiale ont été soulevées, il a d'ores et déjà été remodelé dans le sens indiqué.

L'équipe de direction est, d'autre part, complétée par l'intégration d'un nouveau directeur-adjoint, enseignant-chercheur, chargé de la formation continue du premier et du second degré.

En ce qui concerne la formation elle-même, la rentrée 1999 devrait voir l'entrée de la psychologie comme discipline universitaire dans la formation, notamment des professeurs des écoles, grâce au recrutement d'un maître de conférences dans ce secteur. Les relations avec l'Université de Paris V devraient ainsi pouvoir s'améliorer.

Il est prévu également un recentrage de la formation des professeurs des écoles sur leurs missions en référence au document sur les compétences attendues en fin de formation initiale, recentrage en vue d'une meilleure professionnalisation.

Pour les professeurs de lycées et collèges, nous avons décidé dès 98-99 de faire effectuer un stage en ZEP à tous les stagiaires, soit un stage en responsabilité, soit un stage de pratique accompagnée. Ils seront ainsi mieux armés pour occuper, majoritairement dans les Académies de Créteil et de Versailles, leurs premiers postes.

Pour ce qui est de l' AIS, il faut rappeler que les "orientations" antérieures avaient été approuvées par le Conseil d'Administration et le Ministère dans le cadre de la contractualisation. Depuis cette date, des mesures ont été prises pour faire face à ce qui est une donnée que ne peut ignorer l'Institution, à savoir le fait que des stagiaires présentent des problèmes qui dépassent le simple cadre de la formation professionnelle ; l'IUFM a pris la

décision d'apporter des réponses différenciées et variées : stages des PLC2 dans des établissements difficiles (ZEP), interventions d'une assistante sociale qui oriente, par exemple, vers les BAPU ou les autres structures thérapeutiques adaptées, mise en place d'un "enseignement sur mesure" à destination des personnels affectés sur postes AIS sans qualification, création d'un centre de ressources pour mutualiser les possibilités de réponses en Ile-de-France.

Enfin, dans le secteur des technologies d'information et de communication, un travail sur les compétences attendues a été entrepris et une formation mieux adaptée en fonction des niveaux, très hétérogènes, des stagiaires a été mise en place par le biais de "groupes de niveau".

### **Les tâches à venir**

Elles restent nombreuses, certaines à portée, d'autre davantage liées à la qualité des partenariats. Mais il est clair que l'Institution IUFM, par sa nature même, est amenée à constamment s'adapter, non seulement à ses partenaires, mais surtout aux évolutions du système éducatif et donc du métier d'enseignant.

Parmi les tâches "à portée", on peut citer :

- la meilleure coordination entre les trois IUFM d'Ile-de-France, les discussions, fort prometteuses en la matière, étant déjà largement entamées ; il faut noter, en revanche, que le secteur de l' AIS a déjà développé entre les trois IUFM d'Ile-de-France, dans le cadre de la contractualisation, une véritable synergie, sous la forme d'un Centre de ressources ;
- une toujours plus grande cohérence entre les éléments de la formation dont nous sommes responsables, cette cohérence passant par un travail à plus longue haleine avec les partenaires académiques et universitaires ;
- une mise à niveau du service de documentation, largement entamée, elle aussi ;
- une meilleure organisation de l'évaluation "interne", une tâche que s'est fixée, entre autres, le nouveau Conseil scientifique et pédagogique.

Les tâches, indispensables, mais peut-être plus délicates sont celles qui impliquent nos partenaires privilégiés que sont les Universités d'une part et les services académiques d'autre part.

Nos relations doivent être affinées avec les Universités au niveau de la recherche ; les axes de recherche définis par l'IUFM et approuvés par la Direction de la Recherche trouveront-ils un écho auprès des écoles doctorales des Universités parisiennes ? En tout cas une démarche dans ce sens va être entreprise, et l'IUFM en attend une bénéfique pour la recherche en éducation au sens large, pour les formateurs et les stagiaires.

Le partenariat avec les services académiques devrait concerner au premier chef, comme y insiste le CNE, les relations avec les conseillers pédagogiques, dont la formation en synergie avec la formation initiale des stagiaires devrait être une priorité. Des problèmes quantitatifs, des problèmes fonctionnels et des problèmes de "territoire" ont, pour l'instant, contrecarré nos projets. Il y a cependant urgence si l'on veut éviter que ne se creuse l'écart entre les formateurs de terrain, les formateurs de l'IUFM et les stagiaires. A cet égard la formation continue devient un enjeu capital.

Précisément, le deuxième point d'interaction entre les services académiques, les Universités et l'IUFM est bien celui de la formation continue. L'année transitoire dans laquelle nous sommes présentement nous permet de dire que ces interactions devront encore être précisées, cadrées pour une plus grande cohérence et une plus grande efficacité du système.

Enfin, le Directeur de l'IUFM terminera ses commentaires, comme le CNE, par le rappel d'un partenariat "en panne" depuis 1991, à savoir celui avec la Ville de Paris. Peut-il espérer voir réglés les problèmes avant la fin de son mandat ? En tous les cas il y a urgence pour qu'il puisse faire face à ses missions de service public définies par le Ministre.

Le Directeur de  
l'Institut Universitaire de Formation  
des Maîtres de PARIS

Jean JANITZA

CNE

PUBLICATIONS DU  
COMITÉ NATIONAL  
D'ÉVALUATION



## EVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

### Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'université de Reims, avril 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992  
L'université de Nice, 1992  
L'université du Havre, mai 1992  
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992  
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992  
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992  
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992  
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993  
L'université René Descartes - Paris V, 1993  
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993  
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993  
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993  
L'université de Metz, 1993  
L'université d'Orléans, 1993  
L'université de Franche-Comté, 1993  
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993  
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993  
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994  
L'université François Rabelais - Tours, 1994  
L'université d'Aix-Marseille II, 1994  
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994  
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994  
L'université Bordeaux II, 1994  
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994  
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994  
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994  
L'université Nancy II, 1994  
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994  
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995  
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995  
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995

L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995  
L'université de Bourgogne, 1995  
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996  
L'université d'Artois, 1996  
L'université de Cergy-Pontoise, 1996  
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996  
L'université du Littoral, 1996  
L'université de Marne-la-Vallée, 1996  
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996  
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle\*, 1997

L'université de technologie de Troyes\*, 1998

### Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986  
L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'Ecole française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon\*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon\*, 1996

L'Ecole centrale de Lyon\*, 1996

L'Ecole normale supérieure de Lyon\*, 1997

Le Palais de la découverte\*, 1997

La Casa de Velázquez\*, 1997

L'Ecole française d'Athènes\*, 1997

L'Ecole française de Rome\*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims\*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne\*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours\*, 1999

L'Ecole nationale de formation agronomique\*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale\*, 1999

## Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'Ecole centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I\*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III\*, 1996

L'université Lumière-Lyon II\*, 1997

L'université de technologie de Compiègne\*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen\*, 1998

L'université de Rouen\*, 1998

L'université du Havre\*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement\*, 1998

L'université de Caen\*, 1998

L'Institut polytechnique de Sévenans\*, 1998

## EVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

## RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil



Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

### **Rapports thématiques**

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

### **Bulletins n° 1 à 27**

### **Profils n° 1 à 31**



CNE

COMPOSITION  
DU  
COMITÉ



Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Pierre VIALLE, vice-président

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal CUMUNEL

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude FROEHLI

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, délégué général

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www-cne.mesr.fr>

Autorité administrative indépendante





Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier  
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin